



2024

Résolutions proposées



Chambre de
Commerce
du Canada

Canadian
Chamber of
Commerce

Résolutions proposées

CONGRÈS 2024

Ce livre renferme les résolutions politiques proposées lors du Congrès annuel de la Chambre de commerce du Canada qui se tiendra à Halifax, en Nouvelle-Écosse, du 17 au 19 octobre 2024. Elles ont été élaborées par nos chambres de commerce locales et provinciales-territoriales affiliées.

Cette année, 45 résolutions seront débattues par les délégués au Congrès. Les résolutions proposées ont d'abord été évaluées par le Comité d'examen du Réseau des chambres, composé de représentants du Réseau des chambres canadiennes.

Le Comité d'examen du Réseau des chambres a pour mission de s'assurer que toutes les résolutions présentées aux délégués au cours du Congrès répondent aux critères suivants :

1. Elles sont pertinentes pour les entreprises canadiennes et de compétence fédérale et d'importance nationale;
2. Elles sont actuelles, justifiées et nécessitent une intervention;
3. Elles sont complètes, détaillées et fondées sur des données factuelles;
4. Elles n'opposent pas un secteur, une industrie ou une région du Canada à un autre.
5. Elles identifient clairement une source de financement et sa description (nouveau en 2024).

Au cours du débat, les résolutions proposées seront discutées et débattues avec les délégués votants qui seront invités à approuver ou à rejeter la résolution. Une troisième option qui consiste à renvoyer la résolution proposée à la Chambre de commerce du Canada à des fins d'analyse et d'approbation.

Seules les recommandations contenues dans les résolutions proposées sont visées par le débat, et non les sections du contexte et de la description.

Les résolutions politiques ne deviennent des positions officielles de la Chambre de commerce du Canada que lorsqu'elles ont été approuvées par un vote des deux tiers des délégués. Après quoi, elles sont intégrées au programme de représentation de la Chambre de commerce du Canada pour les trois années à venir.

Au-delà des politiques approuvées lors du Congrès, l'équipe de la Chambre réagit aux problèmes émergents et les comités de politique travaillent à l'élaboration d'autres politiques en cours d'année.

Dans un souci de respecter l'environnement, la Chambre limite l'utilisation du papier. Ainsi aucune copie papier des livres de résolutions proposées ne sera distribuée aux délégués.

Chambre de commerce du Canada
275, rue Slater, 17^e étage
Ottawa, ON K1P 5H9
613.238.4000 Chamber.ca

PROCÉDURES À SUIVRE PENDANT LE DÉBAT SUR LES RÉOLUTIONS

Les délégués votants des chambres de commerce recevront un appareil de vote électronique ou « bouton-clic » au moment de l'inscription. Les personnes disposant d'une procuration de vote pour une autre chambre recevront également un appareil de vote électronique.

Avant de débattre des résolutions proposées pour 2024, deux motions seront présentées :

1. Déposer le livre de résolutions de politique dans son intégralité, évitant ainsi de devoir adopter chaque résolution individuellement au fur et à mesure du débat;
2. Limiter la discussion au titre et aux recommandations uniquement (aucune discussion ou modification des sections Description ou Contexte).

Le personnel de la Chambre de commerce du Canada a la responsabilité de modifier ces sections selon les commentaires reçus et de s'assurer qu'elles sont exactes et conformes aux recommandations.

Débat sur les résolutions :

1. La procédure de débat de chaque résolution débute lorsque le modérateur nomme la résolution et invite un délégué de la chambre commanditaire (ou un représentant de plusieurs chambres dans le cas d'un ensemble de résolutions) à formuler des commentaires préliminaires d'une durée maximale de 60 secondes. Le représentant de la chambre commanditaire doit être prêt à prendre le micro au moment où la résolution est appelée et à demander l'attention du modérateur.
2. Le modérateur demandera au représentant du Comité des politiques de la Chambre de commerce concerné de fournir des commentaires d'une durée maximale de 45 secondes pour expliquer le soutien apporté par le comité à la résolution, uniquement dans les cas où le comité s'est abstenu de soutenir la résolution proposée ou s'est opposé à son adoption. Les délégués peuvent demander l'avis du Comité des politiques à tout moment pendant le débat.
3. Tous les délégués sont ensuite invités à participer au débat par un commentaire concis, d'une durée maximale de 45 secondes, qui porte sur le fond de la résolution à débattre.
4. Les amendements aux résolutions proposées seront acceptés par la Chambre de commerce par le biais d'un portail numérique avant le débat et aucune modification ne sera acceptée une fois le débat commencé.
5. Lorsqu'ils participent au débat, les participants doivent toujours utiliser les micros situés dans les allées, pour se faire entendre de tous les participants et faciliter le travail des greffiers anglais et français. Lorsque vous prenez la parole, veuillez attendre le signal du modérateur. Identifiez-vous et votre organisation avant de formuler vos commentaires. Pour les délégués qui détiennent une procuration, veuillez utiliser le nom de votre propre chambre de commerce.
6. Il vous incombe de voter selon vos convictions sur ce qui favorise les intérêts de la plateforme politique de la Chambre de commerce du Canada.
7. Le débat utilise une version modifiée du code de procédure « Robert's Rules of Order » (nouvellement révisé) et exige une majorité de deux tiers des voix pour l'adoption d'une motion ou d'un amendement.

2024 Chambre de commerce du Canada
Résolutions politiques proposées

Table des matières

FINANCE ET FISCALITÉ	6
1. Processus de l'ARC — Des processus inefficaces coûtent cher aux entreprises et leurs dirigeants	7
2. Taux d'imposition des loyers des petites entreprises	10
3. Déclaration commune des revenus personnels	13
4. Déclaration des bénéfices consolidés des groupes de sociétés au Canada.....	16
5. Appel à un examen complet et indépendant en vue de simplifier le code fiscal canadien	18
6. Rejeter l'augmentation de l'impôt sur les gains en capital.....	21
7. L'équité fiscale pour les professionnels de la santé	23
8. Remédier à la crise de l'abordabilité en rétablissant l'équilibre budgétaire et en procédant à un réajustement de la taille de l'État.....	25
9. Améliorer l'efficacité des rapports d'activité et de la réglementation fiscale.....	29
L'AVENIR DU TRAVAIL (Ressources humaines, compétences et immigration)	33
10. Renforcer notre main-d'œuvre dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie	34
11. L'apprentissage tout au long de la vie	36
12. Aider les étudiants internationaux à entrer sur le marché du travail canadien.....	40
13. Augmentation de l'allocation canadienne pour les travailleurs	43
14. Définir un modèle de financement pour le programme d'immigration rurale	46
15. Protéger le programme des travailleurs étrangers temporaires pour assurer la viabilité de l'industrie agroalimentaire nationale.....	48
16. L'apprentissage par l'expérience comme moyen de formation et de soutien au coût de la vie pour les étudiants étrangers	51
17. Le juste coût de l'assurance-emploi pour les travailleurs étrangers temporaires et les travailleurs agricoles saisonniers	54
TRANSPORT ET INFRASTRUCTURE	56
18. Une stratégie nationale pour lutter contre les navires abandonnés, délaissés et dangereux au Canada.....	57
19. Le projet de train à grande fréquence (TGF) par VIA HFR-VIA TGF Inc.	59
20. Des solutions de gestion de la demande de transport pour les zones industrielles et les parcs commerciaux du Canada	62
21. Augmenter l'offre de logements au Canada en soutenant l'armée canadienne par le biais de le logement sur les bases militaires.....	67
22. Accès aux postes frontaliers commerciaux.....	70
23. Améliorer la fluidité ferroviaire pour une chaîne d'approvisionnement plus efficace	73
24. Un Canada interconnecté : Améliorer les liaisons aériennes pour les aéroports de taille moyenne	75
25. Mise en œuvre du plan d'infrastructure commerciale du Canada (PICC)	79
26. Une démarche pour résoudre la crise du logement abordable au Canada	81
27. Renforcer la sécurité et l'efficacité des ports	85

28. Maintien des opérations dans les Infrastructures stratégiques du Canada et résilience des chaînes d’approvisionnement internationale.....	88
ÉCONOMIE NUMÉRIQUE.....	90
29. Harmoniser les règles de protection des données et de cybersécurité en Amérique du Nord.	91
30. Formation et harmonisation des mesures de soutien aux services de police locaux dans le cadre des enquêtes sur la cybercriminalité.....	94
31. Améliorer les services cellulaires dans les zones rurales, éloignées et du dernier kilomètre ..	97
32. Des améliorations à la loi sur l’intelligence artificielle et les données.....	100
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE ET CHÂÎNES DE VALEUR	102
33. La revitalisation de l’industrie manufacturière canadienne.....	103
34. Accroître la capacité de l’industrie manufacturière canadienne	107
35. Une approche équilibrée de la réglementation pour la prospérité économique.....	109
36. Les barrières commerciales interprovinciales doivent être éliminées plus rapidement pour permettre au PIB du Canada de croître de 200 milliards de dollars au cours de la décennie.....	112
RESSOURCES NATURELLES, ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT	117
37. Respecter l’engagement du Canada de tripler la part de l’énergie nucléaire d’ici à 2050	118
38. Rationaliser le processus réglementaire pour les grands projets en faveur d’une croissance propre	120
39. Révision complète de la gestion des espèces prédatrices pour revitaliser la pêche au Canada	122
40. Poursuivre les efforts de séquestration du carbone au Canada.....	126
41. Le gouvernement fédéral doit agir maintenant pour protéger les cours d’eau contre la prolifération des moules	128
INNOVATION EN SANTÉ.....	132
42. Améliorer le cadre réglementaire des produits de santé naturels	133
AGRICULTURE.....	136
43. Soutenir les exploitations agricoles de demain	137
AFFAIRES INTERNATIONALES	141
44. Rationaliser les réglementations commerciales afin d’accroître les échanges entre le Canada et les États-Unis.....	142
DOSSIERS SPÉCIAUX	145
45. Des chaînes d’approvisionnement durables concurrentielles	146

FINANCE ET FISCALITÉ

Résolutions proposées

1. Processus de l'ARC — Des processus inefficaces coûtent cher aux entreprises et leurs dirigeants

Thème de la résolution

Finances et fiscalité

Description

En cette époque complexe marquée par la lourdeur des formalités administratives, les entreprises canadiennes ont de plus en plus de mal à se concentrer sur l'essentiel, qui est de fournir des biens et des services aux consommateurs canadiens à un prix raisonnable.

Pour toute entreprise, l'un des principaux facteurs de stress aujourd'hui peut être la réception d'une lettre, d'un courriel ou d'un appel téléphonique de l'ARC concernant un problème lié à l'une de ses déclarations de revenus. Nombre d'entre elles savent que l'ARC peut souhaiter examiner et discuter une déclaration datant de plusieurs années.

Cette résolution politique entend aborder les domaines où les coûts de traitement et les dépenses pourraient être gérés de manière plus rentable et plus efficace.

Contexte

La première loi relative à l'impôt sur le revenu a été adoptée en 1917 pour financer la Première Guerre mondiale. Elle comptait environ 10 pages. La loi sur l'impôt compte aujourd'hui plus de 3 000 pages, y compris les amendements et les règlements.

Les contribuables et les entreprises du Canada doivent répondre à toutes les demandes de l'ARC, dont certaines peuvent donner lieu à une annulation ultérieure de la même demande. Répondre à ces demandes peut occasionner des coûts importants en matière de temps et d'argent pour les entreprises.

Voici quelques exemples de cas réels où une demande de l'ARC a engendré des coûts et de la frustration chez d'importants propriétaires d'entreprises de Kamloops. Le premier exemple est un cas où l'ARC a commis une erreur.

« Ces dernières années, nous avons constaté une augmentation substantielle des activités d'audit de la part de l'ARC. Il ne fait aucun doute qu'il s'agit bien là d'une prérogative de l'ARC, mais lorsqu'une demande de l'ARC est causée par des erreurs commises au sein de l'ARC, un effet secondaire malheureux risque d'être les frais que nous devons payer à notre comptable (et à son personnel) et éventuellement à des experts fiscaux pour répondre à cette demande. »

« L'une de nos entreprises a récemment fait l'objet d'un audit portant sur la TPS et les résultats ont révélé qu'une somme d'argent très importante était due. Nous pensions qu'il s'agissait d'une erreur et nous avons demandé à notre comptable d'examiner la situation. Comme vous le savez sans doute, les spécialistes de la fiscalité coûtent très cher, et nous avons payé plus de 23 000 dollars en honoraires professionnels pour résoudre cette question. L'ARC a admis avoir commis une erreur. En fait, l'ARC a déterminé qu'elle nous devait une petite somme d'argent, mais nous avons tout de même payé plus de 23 000 dollars de frais à la suite de son erreur. »

« Il semble injuste que l'ARC n'ait aucune conséquence pour cette erreur, alors qu'il peut y avoir des impacts substantiels et coûteux pour les entreprises sans qu'aucune compensation ne soit disponible. »

Un autre problème soulevé par les entreprises membres concerne une exigence particulière du processus de l'ARC selon laquelle les retards causés par l'ARC ne sont pas pénalisés de la même manière qu'une entreprise le serait, ce qui constitue une iniquité évidente. Dans cette situation, l'entreprise a envoyé par erreur à l'ARC un double paiement de retenues à la source. Dans une tentative de remboursement des paiements supplémentaires, l'ARC a clairement indiqué que sa politique en matière de remboursement nécessitait de longs formulaires à remplir et des attentes pouvant aller jusqu'à au moins 6 mois. En revanche, s'il s'avère qu'un contribuable doit quelque chose à l'ARC, il doit le payer immédiatement, avec des intérêts et d'éventuelles pénalités, qui peuvent s'appliquer immédiatement.

Des modifications raisonnables du système pourraient permettre à l'ARC et aux entreprises de réaliser des économies substantielles et de réduire les pénalités imposées aux contribuables qui détiennent des liquidités ou qui ne respectent pas les délais.

Un troisième exemple concerne les changements de règles manqués. L'ARC peut modifier la façon dont elle souhaite que les choses soient faites pour lui faciliter la tâche, et c'est ce qu'elle fait.

Dans le cas présent, un entrepreneur était tenu de présenter un formulaire sur chacun des sous-traitants avec lesquels il faisait affaire en remplissant et en soumettant le formulaire T5018. Par le passé, les formulaires étaient préparés individuellement sur papier et envoyés à l'ARC pour qu'elle les traite. Dans ce cas, à partir de janvier 2024, l'ARC a décidé que le formulaire T5018 devait être soumis par voie électronique et non plus sur papier. L'entrepreneur a méticuleusement produit les formulaires papier pour l'année 2023, l'ARC les a reçus et traités, puis a facturé à l'entrepreneur une amende de 125 \$ parce qu'il n'avait pas soumis les formulaires par voie électronique.

La Charte des droits du contribuable a été introduite afin de favoriser la responsabilisation, la coopération et le soutien. Elle comprend un engagement envers les particuliers et les petites et moyennes entreprises.

Le paragraphe 10 de cette Charte des droits du contribuable mentionne le coût de la mise en conformité. Elle indique ensuite comment réduire ce coût, mais ne prend pas en considération les sommes réelles qu'une petite ou moyenne entreprise doit dépenser pour des services comptables supplémentaires, ni les coûts administratifs internes supplémentaires nécessaires pour affecter des employés à la gestion de la demande.

De plus, le Bureau de l'ombudsman des contribuables a été créé pour améliorer le service de l'ARC. Pour illustrer la position de ce document, le médiateur des contribuables, François Boileau, déclare : « Globalement, l'ARC réussit à respecter ses valeurs de professionnalisme et de respect lorsqu'elle travaille avec les Canadiens. Toutefois, le nombre élevé de demandes de renseignements et de plaintes que nous avons reçues cette année montre qu'il y a matière à amélioration, notamment en ce qui concerne une communication plus efficace, plus rapide et plus transparente avec le public. » 3 L'ombudsman a déclaré que l'ARC devait renforcer sa communication et son professionnalisme en ce qui concerne toute communication avec le contribuable. La communication n'est probablement pas la seule amélioration importante à apporter.

L'ARC, l'ombudsman des contribuables et la Charte des droits du contribuable pourraient fournir des services plus économiques s'ils utilisaient un concept global (un modèle d'évaluation pour la prise de décision et la mesure des résultats) pour leurs services. Ce concept global pourrait inclure un filtre qui tiendrait compte des coûts et des exigences des entreprises en ce qui concerne leurs interfaces et leurs interactions avec l'ARC. Voici quelques exemples de ce qui pourrait être développé dans le cadre d'une approche plus globale.

(1) Lorsque l'ARC dispose d'une déclaration exacte d'une entreprise interrogée par l'ARC et qui s'avère exacte, les coûts de l'entreprise pour répondre aux demandes de l'ARC devraient pouvoir être soumis à l'ARC et les coûts encourus devraient être recouverts, éventuellement à partir d'autres cotisations, pénalités ou revenus d'intérêts.

(2) Lorsque certains processus de l'ARC entraînent des coûts et des obligations pour les entreprises qui pourraient être gérés de manière plus rentable pour atteindre les mêmes objectifs de service, il convient de les identifier et de les intégrer dans les plans de mise à niveau des processus de l'ARC, afin d'en tirer les avantages à l'avenir.

(3) Lorsque les procédures de service de l'ARC interagissent avec les entreprises des contribuables, l'ARC pourrait maintenir un ensemble de mesures afin de collecter des données sur la rentabilité de ses résultats. Cela pourrait mener à une amélioration continue de la productivité et de l'efficacité des processus de l'ARC, à la fois pour l'ARC et pour les entreprises.

Pour illustrer le fait que les sociétés d'État sont financièrement responsables de leurs actes, on peut citer l'exemple de la fusion entre Rogers et Shaw, qui a été contestée sans fondement par le commissaire à la concurrence. Rogers et Shaw ont engagé des dépenses considérables pour le convaincre de la légitimité de la fusion. Par la suite, le Tribunal de la concurrence a ordonné au commissaire à la concurrence de payer à Rogers et Shaw 13 millions de dollars en frais. Cela montre qu'il est possible que les processus gouvernementaux soient responsables des coûts qu'ils génèrent dans le cadre de leurs interactions avec les entreprises.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Établisse au sein de l'ARC une approche plus globale de la prestation de ses services aux entreprises, afin de permettre la prestation de services plus rentables.
2. Établisse un niveau supplémentaire de responsabilité de l'ARC et des rapports de mesures à l'Ombudsman sur le rapport coût-efficacité des services de l'ARC, y compris l'intégration des coûts pour les entreprises.
3. Mette en place un mécanisme de recouvrement des coûts pour permettre au contribuable de récupérer les coûts liés à l'audit ou à l'évaluation fiscale lorsqu'aucun acte répréhensible n'est constaté.

Présentée par :

Chambre de commerce de Kamloops

Coparrainée par :

Chambre de commerce de Redwater et de son district

Appuyée par :

Le Comité de l'économie et de la fiscalité appuie cette résolution.

2. Taux d'imposition des loyers des petites entreprises

Thème de la résolution

Finances et fiscalité

Description

Afin d'encourager les petites entreprises à investir dans l'immobilier résidentiel et d'augmenter l'offre de logements disponibles au Canada, les revenus locatifs d'une société privée sous contrôle canadien (SPCC) devraient être imposés au taux applicable aux entreprises actives plutôt qu'au taux élevé applicable aux investissements.

Contexte

Le gouvernement fédéral encourage les grandes entreprises multinationales à construire des logements et à approvisionner le marché locatif. Les subventions dont bénéficient les grandes sociétés ne sont pas accessibles aux petites entreprises. Les entreprises qui souhaitent investir dans leur économie locale et répondre aux besoins en matière de logement ne sont pas encouragées à construire des logements abordables pour les Canadiens. Les règles fédérales actuelles en matière d'impôt sur le revenu exigent que les revenus tirés de la location de logements par une SPCC soient imposés à un taux d'imposition élevé sur les investissements, soit environ 50 %. De ce fait, le risque associé à la fourniture de logements locatifs est plus élevé que l'incitation à les fournir. La déduction pour les petites entreprises n'est pas disponible pour les revenus d'investissement, mais seulement pour les revenus d'une entreprise active. Une modification des règles fiscales actuelles pour permettre l'imposition des revenus locatifs à un taux inférieur pourrait contribuer à augmenter les nouvelles constructions ainsi que les rénovations, ce qui augmenterait l'offre globale de logements et fournirait des revenus supplémentaires aux entreprises. Le Canada traverse une crise du logement et le coût des loyers a atteint un niveau record.¹ En décembre 2023, le coût des loyers avait augmenté de 8,6 % par rapport à décembre 2022.

Plusieurs raisons expliquent l'augmentation des coûts, notamment l'accroissement de la population et le manque de logements disponibles. Le gouvernement du Canada note qu'« en 2023, 471 771 immigrants permanents ont élu domicile au Canada »². L'augmentation substantielle et historique de la population nécessite des solutions innovantes et pourrait offrir des possibilités d'investissement aux petites et moyennes entreprises du Canada, si des modifications étaient apportées à la fiscalité.

¹ Données du réseau Urbanation Inc. rentals.ca. 2024. National Rent Report

² <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240327/dq240327c-fra.htm?indid=4098-1&indgeo=0%203%20Le%20quotidien%20-%20Estimations%20de%20la%20population%20du%20Canada> Le quotidien — Estimation de la population du Canada : Forte croissance de la population en 2023

(statcan.gc.ca)

Le gouvernement du Canada explique également que 804 901 résidents non permanents (RNP) se sont ajoutés à la population du Canada en 2023. Il s'agit de la deuxième année consécutive où l'immigration temporaire a été le moteur de la croissance démographique et de la troisième année consécutive où il y a eu une augmentation nette du nombre de RNP. La majorité de ces RNP étaient des travailleurs temporaires répondant aux besoins du marché du travail dans les différentes provinces et territoires, suivis par les étudiants internationaux.³ Alors que les résidents permanents et non permanents soutiennent l'économie du Canada grâce à l'immigration, la qualité de vie des Canadiens dépend fortement de l'existence d'options de logement appropriées pour tous. Les petites et moyennes entreprises sont à même de jouer un rôle de premier plan en offrant une grande quantité d'opportunités de logements locatifs qui répondraient aux besoins de l'immigration et de la croissance de la population. Les taxes inutiles freinent les investissements au sein des communautés locales et empêchent les investissements significatifs potentiel dans la construction et la rénovation de logements.

En résumé, pour s'attaquer à la crise du logement au Canada, il est primordial de repenser les politiques fiscales et d'encourager les petites entreprises à investir dans l'immobilier résidentiel. Le taux d'imposition actuel de 50 % sur les revenus locatifs des sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) dissuade les entreprises locales de contribuer à l'offre de logements. Le passage à l'imposition des revenus locatifs au taux applicable aux entreprises actives pourrait inciter les petites et moyennes entreprises à participer à la construction et à la rénovation de logements, ce qui augmenterait l'offre de logements et générerait des revenus supplémentaires. Cette correction est urgente, compte tenu de la flambée des coûts des loyers, due à la croissance démographique et au nombre limité d'options en matière de logement. Alors que le pays est confronté à des taux d'inoccupation très bas et à une immigration sans précédent, aider les petites et moyennes entreprises à investir dans le logement devient une stratégie clé pour résoudre la crise du logement et améliorer la qualité de vie des Canadiens.

Financement

Si nous avons une idée précise de l'impact financier de la proposition et que nous pouvions le comparer au budget du ministère du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités, nous pourrions mieux défendre l'idée que le budget du ministère absorbe la réduction des recettes par des réductions de dépenses, ce qui est l'approche que nous privilégions. Toutefois, faute de données détaillées, la proposition se fonde sur une réduction des recettes générales du gouvernement du Canada. Il faut également tenir compte de la durée de la politique fiscale actuelle et du fait que les recettes perçues ont probablement été réparties entre plusieurs ministères. Nous comprenons que le gouvernement du Canada pourrait être obligé de financer cette réduction des impôts en modifiant les dépenses de plusieurs ministères, et c'est donc ce que nous recommandons.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

Supprimer les pénalités fiscales auxquelles sont confrontées les petites entreprises qui se lancent sur le marché de la location en autorisant une partie des revenus locatifs générés à un taux passif pour soutenir les efforts d'investissement au sein de la communauté par les petites entreprises et pour contribuer à la lutte contre la crise du logement au Canada.

Présentée par :

Chambre de commerce de Red Deer et de son district

Appuyée par :

Le Comité de l'économie et de la fiscalité appuie cette résolution.

Résolutions proposées

3. Déclaration commune des revenus personnels

*Cette résolution approuvée en 2021 en est à sa dernière année.

Thème de la résolution

Finances et fiscalité

Description

La Commission Carter a établi il y a longtemps que l'unité d'imposition adéquate est l'« unité familiale » et non l'unité individuelle. Les changements récents de l'imposition des conjoints au sein d'une unité familiale ont mis en évidence l'inégalité de la charge fiscale au sein de l'unité familiale. Les actionnaires d'entreprises canadiennes sont particulièrement vulnérables à ces changements. Il est grand temps de leur apporter une compensation en modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et en autorisant la déclaration commune des revenus.

Contexte

Avant la publication du rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité, généralement appelée « Commission Carter », en 1966, l'unité d'imposition au Canada était la personne. Plus précisément, l'impôt sur le revenu était dû par la personne percevant le revenu, quelle que soit sa situation de famille. M. Carter a mis en évidence l'inégalité de ce système et précisé : « De graves problèmes relatifs à l'équité et à l'application de la loi découlent du fait que l'individu constitue l'unité d'imposition. »⁴

Deux des quatre objectifs fondamentaux de la Commission Carter précisaient l'importance d'imposer l'unité familiale et non la personne. En résumé, ce rapport indiquait les éléments suivants :

Dans la plupart des familles, les revenus sont mis en commun, la consommation est commune et les responsabilités sont partagées. Le régime fiscal devrait refléter cet état de fait et considérer la famille comme l'unité imposable. Il faut distinguer la capacité de paiement de la famille de celle de chacun des membres de la famille.⁵

Le régime fiscal doit également distinguer les responsabilités particulières et les dépenses de consommation de base des personnes seules et des familles, lesquelles modifient la capacité de paiement. Des frais médicaux inhabituellement importants, certains coûts d'éducation et le nombre d'enfants à charge, par exemple, sont autant d'éléments qui devraient être pris en compte dans la détermination des obligations fiscales.⁶

4 Rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité, op. cit. no 1, tome 3, p.135

5 The Family and the Income Tax Act in Canada, McGill Law Journal, Volume 18:4, 1972, David W. Beaubier, p.1

6 Ibid., p.1

Le rapport de la Commission insiste beaucoup sur les principes d'équité et, à ce titre, sur l'imposition de l'unité familiale. Déjà en 1966, la question de l'inégalité que crée l'imposition des personnes formant une unité familiale revêtait déjà une importance majeure puisque M. Carter et ses collègues recommandaient les modifications suivantes à la Loi de l'impôt sur le revenu :

- L'unité familiale devait bénéficier d'un barème spécial et être imposée sur l'ensemble des revenus familiaux qui seraient déclarés en une seule fois :
- En vertu de ce barème, appelé barème des unités familiales, les unités familiales paieraient moins d'impôts que les personnes physiques ayant le même revenu;
- Les unités familiales devraient bénéficier d'une exemption de base environ deux fois plus élevée que celle d'un particulier;
- L'unité familiale devrait bénéficier de crédits d'impôt non remboursables pour les enfants de la famille⁷.

Même si les recommandations présentées dans le rapport sur la fiscalité à la Chambre des communes ont été validées par la Commission, les recommandations concernant la fiscalité de l'unité familiale n'ont pas donné lieu à une modification de la Loi de l'impôt sur le revenu à l'époque.

Les modifications récentes de la fiscalité des sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) et de leurs actionnaires ont remis la question à l'ordre du jour, car les propositions (qui ont désormais force de loi) portaient sur l'aptitude des familles qui exploitent des SPCC à répartir ou partager leur revenu entre leur conjoint et d'autres membres de la famille. La nouvelle législation sur l'impôt sur le revenu fractionné (IRF) a sonné le glas de ce qui était l'objectif principal de la Commission Carter, à savoir la possibilité de réduire la charge fiscale globale de l'unité familiale.

Nous pensons que le moment est venu de régler cette inégalité engendrée par la réticence des gouvernements fédéraux successifs à reconnaître que l'unité familiale est l'unité d'imposition adéquate. L'entrée en vigueur de dispositions législatives qui permettront aux personnes mariées de soumettre une déclaration de revenus commune résoudra l'inégalité inhérente à notre régime fiscal et permettra d'éliminer la charge administrative et le fardeau en matière d'observation de la loi imposés par le régime d'IRF mis en place en 2018.

Des voix s'élèvent pour affirmer que la mise en place d'une méthode d'imposition qui ne reconnaît pas les « travailleuses » à titre individuel et leur contribution aux recettes fiscales à titre d'unité d'imposition propre n'a pas de valeur. Au contraire, nous pensons que l'adoption de dispositions permettant de présenter une déclaration de revenus commune n'aura aucun impact négatif sur le taux de participation des femmes au marché du travail et permettra plutôt d'optimiser les ressources financières après impôt de l'unité familiale, assurant donc une meilleure sécurité financière aux actives.

⁷ Rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité, op. cit. no 1, tome 3, p.135

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Établisse un cadre en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu pour reconnaître l'importance de l'unité familiale en tant qu'unité d'imposition appropriée;
2. Dépose un projet de loi pour instituer un « barème d'imposition de l'unité familiale » adapté à l'imposition de l'unité familiale;
3. Examine et revoie les crédits d'impôt non remboursables en vigueur pour les appliquer en bonne et due forme à l'imposition de l'unité familiale;
4. Dépose un projet de loi prévoyant que les familles puissent déposer une déclaration commune des revenus personnels qui corresponde au revenu familial complet de l'unité familiale.

Présentée par :

Chambre de commerce de Sherwood Park et de son district

Appuyée par :

Le Comité de l'économie et de la fiscalité n'appuie pas cette résolution.

Le Comité ne considère pas que la « résolution traite d'une question pertinente pour les entreprises canadiennes »

(conformément à la page 8, section 4 du [Guide de préparation des résolutions](#)).

Le comité d'examen du Réseau des chambres a convenu que cette résolution répondait à ses critères d'admissibilité.

4. Déclaration des bénéficiaires consolidés des groupes de sociétés au Canada

*Cette résolution approuvée en 2021 en est à sa dernière année.

Thème de la résolution

Finances et fiscalité

Description

L'approche actuelle de l'imposition des groupes de sociétés au Canada ignore les principes de la communauté de biens et oblige les propriétaires à entreprendre une planification coûteuse et compliquée pour regrouper ou transférer les pertes ou les gains entre membres d'un même groupe de sociétés. Plusieurs pays de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) autorisent l'imposition des groupes de sociétés sur une base consolidée. Il est grand temps que le Canada rejoigne ses homologues en la matière.

Contexte

« Tout homme a le droit, s'il le peut, d'organiser ses affaires de manière que l'impôt applicable en vertu de la loi soit le moins élevé possible. » Le duc de Westminster (1936)¹

Comme l'a si bien dit le duc, les propriétaires de sociétés sont, dans les limites de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, autorisés à organiser leurs affaires de manière à réduire le montant de l'impôt sur le revenu dont ils s'acquitteraient s'ils ne planifiaient pas leurs obligations fiscales. Les contribuables concernés sont des groupes de sociétés à capital fermé dont les actionnaires sont souvent obligés d'entreprendre des opérations de consolidation des pertes complexes au moyen d'arrangements de financement, de réorganisations et de transferts de biens assortis de reports d'impôt qui engendrent le paiement d'honoraires professionnels (juridiques et comptables), et parfois des coûts supplémentaires liés à la sollicitation de décisions du ministère des Finances. Conformément à l'opinion formulée dans l'affaire Westminster, la possibilité d'organiser ses affaires existe, mais atteindre l'objectif d'imposition minimale est bien plus fastidieux qu'il ne devrait.

Plusieurs pays de l'OCDE ont promulgué des lois autorisant la consolidation des revenus des groupes de sociétés et permettant, soit de déclarer des revenus consolidés, soit de déclarer séparément les revenus de chaque société distincte. Les autorités fiscales des pays suivants (tous membres de l'OCDE) peuvent ordonner la consolidation des revenus des groupes de sociétés imposables au titre de l'impôt sur le revenu sur le territoire national : Autriche, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Espagne, France, Allemagne, Italie et Japon.

Plus encore, notre principal partenaire commercial, les États-Unis, prévoit également l'imposition consolidée des groupes de sociétés. Cette possibilité est offerte aux groupes de sociétés aux États-Unis qui répondent à certains critères depuis 1918 et établit que, même si les objectifs d'affaires sont atteints au moyen de différentes personnes morales, le code des impôts des États-Unis reconnaît la singularité de la personnalité de l'entité.

¹ Inland Revenue Commissioners v. Duke of Westminster [1936] A.C. 1 ; 19 TC p. 490.

Les entités étrangères qui souhaitent investir dans un pays tiendront toujours compte non seulement des taux d'imposition des sociétés, mais aussi du niveau de complexité et du fardeau que peut représenter la conformité réglementaire. Étant donné qu'un grand nombre de nos homologues économiques proposent une approche simplifiée de la déclaration de revenus des groupes de sociétés, on ne prend pas beaucoup de risque en disant que le Canada ne se classe probablement pas au même rang que ses concurrents du point de vue des pays destinataires de tels investissements.

Il faut reconnaître que l'observation des règles fiscales canadiennes appliquées aux groupes de sociétés est plus coûteuse pour les propriétaires d'entreprises canadiennes et freine la compétitivité des entreprises canadiennes pour attirer l'investissement étranger.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

Dépose un projet de loi pour la création d'un régime formel d'imposition des groupes de sociétés qui institue une règle formelle sur les transferts de pertes et/ou les déclarations consolidées.

Présentée par :

Chambre de commerce de Sherwood Park et de son district

Appuyée par :

Le Comité de l'économie et de la fiscalité appuie cette résolution.

5. Appel à un examen complet et indépendant en vue de simplifier le code fiscal canadien

Thème de la résolution

Finances et fiscalité

Description

Voilà près de 60 ans que le dernier examen approfondi du code fiscal canadien, qui compte aujourd'hui plusieurs milliers de pages, n'a pas été entrepris. Sous les différents gouvernements passés, il s'est alourdi et est devenu inefficace, tout en étant continuellement agrémenté d'un ensemble disparate de mesures incitatives et d'amendements qui l'ont rendu pénible et complexe, en particulier pour les entreprises. Le moment est venu de redoubler les efforts déployés par la Chambre de commerce du Canada en faveur d'un code fiscal simplifié, en commençant par un examen indépendant et exhaustif ayant pour mandat de simplifier et de créer un système qui fonctionne au mieux des intérêts des Canadiens et qui encourage, au lieu de décourager, la croissance économique.

Contexte

Lorsque l'impôt sur le revenu a été imposé pour la première fois à une petite partie de la population canadienne en 1917 pour contribuer au financement de la Première Guerre mondiale, la loi de l'impôt de guerre sur le revenu a été rédigée sous la forme d'un document de 10 pages. Cependant, une fois la guerre terminée en 1918 et près de 8 millions de dollars collectés, ce qui ne représentait qu'une fraction du coût total de la guerre qui avait laissé une dette nationale de 1,6 milliard de dollars, cette mesure temporaire a été maintenue. Elle a été élargie pendant la Seconde Guerre mondiale et est devenue officiellement un instrument législatif permanent, entrant en vigueur le 1er janvier 1949, sous le nom de Loi de l'impôt sur le revenu. ¹

En 1948, la loi comptait 88 pages et a continué à s'étoffer à la suite d'une série de modifications et de réformes dans les années 1960, pour atteindre 424 pages dans l'édition de 1970. Malgré le fait qu'elle était considérée comme trop compliquée pour être comprise par le Canadien moyen même à cette époque, la loi n'a cessé d'augmenter en taille, atteignant plus de 3 300 pages grâce à divers amendements et à des correctifs mineurs. Rien que dans le budget fédéral 2024, de nombreux amendements et changements ont été annoncés, notamment une augmentation de la taxe sur le carbone, une augmentation de l'inclusion des gains en capital et de l'impôt minimum de remplacement, pour n'en citer que quelques-uns. ¹

Selon la Fédération canadienne des contribuables, le document lui-même contient plus de 1,1 million de mots, soit plus que la Bible et le Coran, et il faudrait plus de 62 heures d'affilée pour le lire. (Il est à peu près aussi long que les sept livres de la série Harry Potter). ² Contenant d'innombrables amendements et ajustements, le code fiscal actuel est devenu de plus en plus tortueux, alors que la fiscalité des PME s'est complexifiée avec l'introduction continue de modifications, avec des règles anti-évasion aux règles d'association, en passant par l'imposition des sociétés privées.

¹ <https://shorturl.at/DAmkr>

² <https://tinyurl.com/mr4ckdk2>

Le code fiscal canadien ne s'aligne pas sur les normes internationales et ne fait pas assez pour promouvoir la compétitivité mondiale. Il faut en faire plus pour aider les entreprises à croître et à innover.³ Selon un article de True North partagé par l'Institut Fraser datant de décembre 2023, le Canada devrait être l'économie avancée la moins performante parmi les 38 pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) pour ce qui est de la croissance du PIB en personnes, et les taux d'imposition non compétitifs des entreprises ont été identifiés comme en étant partiellement responsables.⁴

Le Canada a perdu son avantage en matière d'impôt sur les sociétés, car les États-Unis et d'autres pays ont réduit leurs impôts sur les sociétés et amélioré leur propre compétitivité fiscale. Le code fiscal a fait l'objet d'une révision complète pour la dernière fois en 1967 et, depuis lors, la mondialisation s'est fortement accentuée avec l'essor de la technologie.

Certains diront que le code fiscal, dans sa forme actuelle, sert bien les contribuables canadiens et que les modifications continues garantissent que les mieux nantis du Canada paieront leur juste part, ce qui n'est pas le cas. En fait, un rapport de l'Institut Fraser datant de 2023 suggère que les familles aux revenus les plus élevés, c'est-à-dire celles qui gagnent un peu moins de 250 000 dollars, paient la majeure partie des impôts au Canada. Selon ce rapport, les 20 % de familles les plus riches paient 61,9 % (près des deux tiers) de tous les impôts sur le revenu des particuliers et plus de la moitié (53,1 %) des impôts totaux, alors qu'ils représentent un peu moins de la moitié des revenus totaux du pays.⁵

La Chambre de commerce du Canada défend depuis longtemps l'idée d'une réforme du système fiscal canadien. Dans son mémoire prébudgétaire de 2021 présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes, la Chambre de commerce du Canada a clairement fait état de la complexité actuelle de notre régime fiscal et de la nécessité de le revoir afin d'améliorer la compétitivité du Canada.⁶ De même, dans son rapport de 2019 intitulé 50 ans de modifications éparses : Modernisation du régime fiscal canadien, elle a formulé huit recommandations concernant le système fiscal, dont cinq restent sans suite. L'une d'entre elles demande qu'une commission royale nommée par le gouvernement fédéral entreprenne un examen de l'ensemble du système fiscal au Canada.⁷

Nous sommes convaincus qu'il est temps d'aller de l'avant et que la première étape consiste à examiner le code fiscal lui-même afin de déterminer quels gains d'efficacité peuvent être réalisés pour renforcer notre système fiscal actuel et créer un environnement économique plus favorable à la réussite des entreprises.

3 <https://shorturl.at/aRFXY>

4 <https://shorturl.at/tNUTR>

5 <https://shorturl.at/BCyuD>

6 <https://shorturl.at/XovA9>

7 <https://shorturl.at/EhXM8>

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

Tienne compte de l'appel à la réforme du système fiscal canadien. S'engage à mener un examen indépendant et exhaustif du régime fiscal canadien, en veillant à ce que le mandat de l'examen soit axé sur la simplification et la modernisation, et en identifiant les changements possibles pour favoriser une plus grande prospérité économique pour l'ensemble des Canadiens.

Présentée par :

Chambre de commerce de Cambridge

Coparrainée par :

Chambre de commerce de Brantford-Brant
Chambre de commerce du Grand Kitchener Waterloo
Chambre de commerce de Halton Hills
Chambre de commerce du district d'Ingersoll
Chambre de commerce de London
Chambre de commerce du Grand Barrie

Appuyée par :

Le Comité de l'économie et de la fiscalité appuie cette résolution.

6. Rejeter l'augmentation de l'impôt sur les gains en capital

Thème de la résolution

Finances et fiscalité

Description

L'augmentation du taux d'imposition des gains en capital, entrée en vigueur le 25 juin 2024, entraînera des répercussions considérables, durables et potentiellement irréversibles, préjudiciables pour les entreprises canadiennes.

Contexte

Dans le budget de 2024, Une chance équitable pour chaque génération, le gouvernement fédéral a annoncé son intention d'augmenter le taux d'inclusion des gains en capital de 1/2 à 2/3 pour les sociétés et les fiducies. L'augmentation s'applique également aux gains en capital de plus de 250 000 \$ réalisés par les particuliers.

L'augmentation doit être appliquée sous condition depuis le 25 juin 2024, même si le projet de loi qui la met en œuvre n'a pas reçu la sanction royale à ce jour.

L'augmentation du taux d'inclusion des gains en capital désavantage les entreprises canadiennes par rapport à d'autres pays où les taux d'inclusion des gains en capital ou les taux d'imposition des gains en capital sont moins élevés. La Chambre de commerce du Canada estime que cette augmentation devrait toucher directement une entreprise canadienne sur cinq au cours de la prochaine décennie.

Depuis la présentation du budget 2024, l'augmentation proposée a suscité de vives réactions de la part des milieux d'affaires. En mai, six associations représentant l'industrie, dont la Chambre de commerce du Canada et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, ont adressé une lettre ouverte à la ministre des Finances¹, dans laquelle elles soulignent les désavantages économiques qui pourraient découler de l'augmentation de l'inclusion des gains en capital dans l'impôt sur le revenu.

Les entreprises et les conseils d'entreprises s'accordent à dire que l'augmentation du taux d'inclusion des gains en capital aura des effets considérables sur le monde des affaires canadien ainsi que sur les particuliers.

Voici quelques-uns des effets potentiels de cette augmentation :

- Diminution de la création de nouveaux emplois, et donc plus grande difficulté pour les Canadiens à trouver un emploi,
- La diminution de la motivation des investisseurs étrangers à investir au Canada,
- Limiter la concurrence intérieure en décourageant l'esprit d'entreprise et en abaissant l'équilibre entre le risque et la récompense,
- Éroder les rendements des pensions et compromettre l'épargne-retraite,
- Limiter l'accès à des logements abordables,
- Exacerber les difficultés financières pour les médecins et les agriculteurs.

¹ <https://chamber.ca/news/joint-letter-to-minister-freeland-on-capital-gains/>

David Dodge, ancien gouverneur de la Banque du Canada, a déclaré que l'augmentation du taux d'inclusion rendrait le Canada moins attrayant pour les investissements étrangers². Cette déclaration intervient alors que la Banque du Canada a qualifié d'urgence le problème de la productivité des entreprises canadiennes et a fait état d'un écart de plus en plus persistant entre le niveau des dépenses d'investissement par travailleur des entreprises canadiennes et celui de leurs homologues américaines.³ La hausse du taux d'inclusion des gains en capital ne ferait que creuser cet écart.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

Rejeter l'augmentation de l'impôt sur les gains en capital.

Présentée par :

Chambre de commerce de St. Albert et de son district

Appuyée par :

Le Comité de l'économie et de la fiscalité appuie cette résolution.

2 <https://www.bnnbloomberg.ca/2024-budget-hurts-inflation-fight-foreign-investment-young-people-dodge1.2060905>

3 <https://www.bankofcanada.ca/wp-content/uploads/2024/03/remarks-2024-03-26.pdf>

7. L'équité fiscale pour les professionnels de la santé

Thème de la résolution

Finances et fiscalité

Description

Si la plupart des professionnels de la santé sont exemptés de facturer la taxe de vente harmonisée aux clients, certains ne bénéficient toujours pas de cette exemption, notamment les massothérapeutes agréés. Tous les professionnels de la santé devraient bénéficier des mêmes exonérations de la taxe de vente.

Contexte

La loi fédérale sur la taxe d'accise accorde à l'Agence du revenu du Canada un certain nombre d'exemptions à la perception de la taxe de vente. L'annexe V, partie II de la loi¹ définit les services de santé et l'article 7 précise quels praticiens de services individuels sont exonérés. La loi énumère 13 services spécifiques comme les services de chiropraxie, de physiothérapie et de naturopathie.

Certaines professions agréées ne figurent pas sur cette liste, notamment les massothérapeutes agréés.

Cette profession a satisfait aux critères d'exonération de la taxe de vente harmonisée en 2019² en réussissant à être réglementée dans cinq provinces. Ces provinces sont l'Île-du-Prince-Édouard, l'Ontario, la Colombie-Britannique, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador. L'Association canadienne des massothérapeutes a demandé l'exemption au ministère des Finances, mais aucune mesure n'a encore été prise par le gouvernement fédéral.

Les psychothérapeutes sont dans la même situation, mais le gouvernement fédéral travaille actuellement à l'approbation d'une exonération de la taxe de vente pour cette profession de santé mentale.

Il est normal que le gouvernement du Canada fixe des critères de base pour l'octroi d'exonérations de la TVH, afin de garantir que seules les personnes tenues de rendre des comptes dans le cadre de professions réglementées puissent bénéficier de ce système. Cependant, il incombe également au gouvernement du Canada d'accorder rapidement l'approbation lorsque ces critères sont remplis. Il est inacceptable d'attendre cinq ans sans aucune indication d'action.

¹ Loi sur la taxe d'accise, annexe V <https://lois.justice.gc.ca/fra/lois/e-15/page-120.html>

² Association canadienne des massothérapeutes <https://crmta.ca/project-rmtact/>

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Uniformise les règles du jeu pour toutes les professions de santé réglementées en accordant des exemptions de taxe de vente à tous les fournisseurs qui satisfont aux exigences de la réglementation, y compris les massothérapeutes agréés,
2. Entame la procédure d'exonération de la taxe de vente dans un délai d'un an à compter de la date à laquelle les critères de qualification ont été remplis.

Présentée par :

Chambre de commerce de Peterborough et des Kawarthas

Coparrainée par :

Chambre de commerce de Brockville et de son district

Chambre de commerce de Brantford-Brant

Chambre de commerce de London

Chambre de commerce du Grand Barrie

Appuyée par :

Le Comité de l'économie et de la fiscalité appuie cette résolution.

8. Remédier à la crise de l'abordabilité en rétablissant l'équilibre budgétaire et en procédant à un réajustement de la taille de l'État

Thème de la résolution

Finances et fiscalité

Description

La dette publique exprimée en pourcentage par rapport au PIB a grimpé en flèche au Canada et dans le monde entier au cours de la pandémie de COVID-19, et l'on s'attend à ce qu'elle reste élevée, ce qui constitue un défi croissant pour les décideurs politiques.

Le dernier budget fédéral prévoit des dépenses déficitaires continues et une augmentation de la dette publique sans plan clair pour parvenir à l'équilibre budgétaire. Les projections faisant état d'une augmentation continue de la dette et de paiements d'intérêts absorbant une part importante du budget, il est raisonnable de s'interroger sur la viabilité de cette approche. De plus, le recours à la fiscalité pour résoudre le problème de la dette risque d'entraîner des conséquences sur la croissance économique et la compétitivité, notamment en décourageant l'investissement des entreprises.

À une époque où l'abordabilité et le coût de la vie sont au centre des préoccupations de nombreuses familles canadiennes, il est important d'examiner quelles sont les dépenses des ménages qui coûtent le plus cher aux familles canadiennes. Selon une étude récente, les impôts représentent la dépense la plus importante pour une famille moyenne, plus encore que les dépenses liées aux produits de première nécessité. Selon presque tous les indicateurs, y compris la croissance économique, les investissements des entreprises, l'esprit d'entreprise et les taux d'emploi et de chômage, le secteur privé canadien est en difficulté, ce qui crée moins d'opportunités et a un impact négatif sur le bien-être économique de toutes les familles.

Au cours des 16 dernières années, la dette nette du gouvernement fédéral a augmenté de 603,6 milliards de dollars (en dollars de 2023), soit 83,1 %.¹ L'accumulation de la dette, combinée à des taux d'intérêt élevés, signifie que le gouvernement doit augmenter les impôts des familles et des entreprises canadiennes, qu'il a moins d'argent à consacrer aux services dont les Canadiens ont besoin et qu'il dépense des recettes importantes uniquement pour couvrir les frais d'intérêt de la dette du Canada.

Contexte

Si le fait d'enregistrer des déficits pendant les années de faible croissance, de récession ou de pandémie est considéré comme une approche budgétaire raisonnable, des déficits successifs et l'absence d'une stratégie claire pour l'équilibre budgétaire futur constituent une tactique budgétaire imprudente.

¹ [The Growing Debt Burden for Canadians, 2024 edition \(fraserinstitute.org\)](https://www.fraserinstitute.org/the-growing-debt-burden-for-canadians)

Le gouvernement canadien prévoit cinq années supplémentaires de dépenses déficitaires et plus de cent milliards de dollars qui viendront s'ajouter à notre dette déjà très lourde. De plus, le gouvernement n'a pas signalé son intention de mettre fin à ses emprunts ou de mettre en place un plan de remboursement de ses dettes.

Le directeur parlementaire du budget (DPB) prévoit que le ratio de la dette fédérale au PIB augmentera par rapport au niveau de 41,7 % atteint en 2022-23, pour atteindre 42,4 % en 2023-24 et 42,5 % en 2024-25. En supposant qu'aucune nouvelle mesure ne soit prise et que les mesures temporaires existantes prennent fin comme prévu, le ratio de la dette fédérale devrait tomber à 39,2 % en 2028-29, mais rester bien supérieur à son niveau pré-pandémique de 31,2 % du PIB en 2019-20.²

Le budget fédéral 2024 prévoit que les frais de la dette publique, c'est-à-dire les intérêts que nous payons sur la dette, passeront d'un peu plus de 54 milliards de dollars aujourd'hui à plus de 64 milliards de dollars dans cinq ans, soit une augmentation de 20 %.³

Selon la Banque TD⁴, dix cents de chaque dollar de recettes du gouvernement sont maintenant consacrés directement aux paiements d'intérêts, et ces paiements d'intérêts représentent une part de plus en plus importante du budget. En fait, les paiements d'intérêts sur la dette devraient dépasser les recettes de la TPS d'ici 2028.⁵

Les économistes de la Banque Nationale du Canada affirment que le gouvernement fédéral s'attend à dépenser davantage pour le service de la dette publique au cours du présent exercice financier que ce qui sera transféré aux provinces par l'entremise du Transfert canadien en matière de santé, qui est d'une importance cruciale — pour la première fois en plus d'une douzaine d'années, les intérêts l'emportent sur les fonds consacrés au TCS.⁶

Ces sommes versées pour les intérêts pourraient être mieux utilisées pour financer de nouveaux logements, encourager l'innovation dans l'économie verte, améliorer les soins de santé ou l'éducation, ou tout autre programme ou initiative qui favoriseraient les opportunités économiques et profiteraient aux Canadiens et aux entreprises canadiennes.

Un rapport de l'Institut Fraser sur la dette publique, publié au début de l'année, met en garde : L'augmentation de la dette publique a de graves conséquences pour les Canadiens, car de plus en plus de ressources sont consacrées aux paiements d'intérêts et détournées des programmes qui aident les familles ou améliorent la compétitivité économique du Canada.⁷

En même temps, les Canadiens sont confrontés à des problèmes d'abordabilité. En 2022, la famille moyenne (y compris les personnes seules) a gagné un revenu brut de 106 430 dollars et payé un total de 48 199 dollars d'impôts. Cela signifie que la facture fiscale totale de la famille canadienne moyenne en 2022 s'élevait à 45,3 % du revenu du ménage. Ce pourcentage est plus élevé que les 35,6 % du revenu des ménages consacrés à l'alimentation, à l'habillement et au logement.

Les dépenses liées au logement, qui sont au cœur du débat national sur l'abordabilité, représentent moins de la moitié de ce que la famille canadienne moyenne a payé en impôts. En effet, on estime que la famille canadienne moyenne dépensera environ 22 380 dollars, soit 21,0 % de son revenu, pour son loyer ou son hypothèque en 2022.

Afin d'assurer le service de la dette et d'introduire de nouvelles mesures de dépenses, le gouvernement fédéral a introduit de nouvelles mesures fiscales, notamment une augmentation du montant de l'impôt sur les gains en capital et la taxe sur les services numériques. Ces taxes pourraient toutefois entraîner des conséquences négatives sur l'économie canadienne, augmenter les prix pour les Canadiens et réduire le nombre d'emplois créés à moyen et à long terme.

2 <https://www.pbo-dpb.ca/fr/publications/RP-2324-027-S--economic-fiscal-outlook-march-2024--perspectives-economiques-financieres-mars-2024>

3 Le budget 2024 donne la priorité au logement tout en taxant les revenus les plus élevés, avec un déficit prévu de 39,8 milliards de dollars — BNN Bloomberg

4 Budget 2024 Canada and the highlights in 4 charts | Financial Post

5 Pour la première fois en 12 ans, les coûts de la dette publique dépasseront les recettes de la TPS - The Hub

6 Budget 2024 Canada and the highlights in 4 charts | Financial Post

7 The Growing Debt Burden for Canadians, 2024 edition (fraserinstitute.org)

Le Canada prélève déjà l'impôt le plus élevé sur les profits des entreprises parmi les pays cotés triple A et les économies du G7, et une imposition supplémentaire est susceptible de décourager l'investissement des entreprises, qui est essentiel pour ramener la croissance de la productivité du Canada à des niveaux plus acceptables.

Depuis le début de la COVID (février 2020) jusqu'en juin 2023, la croissance de l'emploi dans le secteur public au Canada a été de 11,8 %, contre seulement 3,3 % pour le secteur privé (y compris les travailleurs indépendants). Autrement dit, le secteur public est en plein essor alors que le secteur privé est anémique.

Le gouvernement ne peut pas être le moteur de l'économie canadienne. Nous devons poursuivre une croissance économique organique portée par le secteur privé afin de maintenir les services durables et la qualité de vie que les Canadiens attendent aujourd'hui et à l'avenir. La croissance du secteur privé augmentera les recettes publiques sans qu'il soit nécessaire d'augmenter les impôts des Canadiens ou des entreprises, car davantage d'investissements afflueront au Canada et davantage d'entreprises choisiront de s'y installer, d'employer des Canadiens et, par conséquent, de payer des impôts.

Dans une étude récemment publiée par l'Institut Fraser et intitulée « Measuring Government in the 21st Century », Livio Di Matteo, professeur à l'université Lakehead, a tiré d'importantes conclusions selon lesquelles, lorsque la taille et la portée du gouvernement dépassent un certain niveau, il freine la croissance économique, devient inefficace en matière d'optimisation des ressources et a un impact limité sur les résultats sociaux. Les conclusions du professeur Di Matteo et l'expérience du Canada nous montrent qu'un recentrage ambitieux de la portée et de la taille de l'État peut conduire à une amélioration des services offerts aux Canadiens et à de meilleurs résultats économiques.

Des sondages récents révèlent que près de la moitié (44 %) des Canadiens estiment que les services qu'ils reçoivent des pouvoirs publics, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, des services de police, des routes et de la défense nationale, sont de mauvaise ou de très mauvaise qualité. Seuls 16 % d'entre eux estiment qu'ils sont bien ou très bien servis. En outre, l'enquête de la Banque du Canada sur les perspectives des entreprises pour le deuxième trimestre de 2024⁸ cite des facteurs comme la croissance économique, les coûts, les taux d'intérêt et les politiques fiscales comme des facteurs clés de l'incertitude qui limite les plans des entreprises en matière d'investissement et d'emploi.

Plutôt que d'augmenter les dépenses publiques, la croissance de l'économie et l'allègement du fardeau fiscal, grâce à un réajustement de la portée et de la taille du gouvernement, permettraient à ce dernier d'atténuer les pressions auxquelles sont confrontés les Canadiens et les entreprises.

Bien qu'il faille un certain temps avant que le Canada et le reste du monde ne renouent avec les niveaux d'activité économique d'avant la pandémie, des niveaux de croissance modestes sont encore prévus. Cette réalité signifie que nous devons apprendre à offrir une meilleure valeur afin de stimuler la croissance économique nécessaire pour financer les dépenses publiques durables et la qualité de vie des Canadiens.

⁸ [Enquête sur les perspectives des entreprises – Deuxième trimestre de 2024 – Banque du Canada](#)

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. S'efforce de ramener le niveau de la dette à un maximum de 30 % de la dette par rapport au PIB moyen des cinq années précédentes si l'on s'attend à ce que le PIB augmente au cours de la période prévue. En cas de baisse du PIB, maintenir un ratio de la dette au PIB ne dépassant pas 40 %.
2. Impose un moratoire sur toutes les nouvelles embauches au sein du gouvernement fédéral jusqu'à ce que le ratio dette-PIB puisse être maintenu.
3. Mette en place un examen indépendant et externe des dépenses publiques, sous la forme, par exemple, d'une commission royale, afin d'examiner les programmes gouvernementaux, les politiques et les programmes de développement.
4. Procède à des examens internes obligatoires dans tous les ministères et services afin de réexaminer les services et programmes gouvernementaux qui cherchent à obtenir un financement nouveau ou continu pour s'assurer qu'ils répondent aux attentes. Ces examens devraient commencer par des questions obligatoires comme celles-ci : Le gouvernement est-il le meilleur fournisseur de ce service? Comment assurerons-nous le suivi de ce service ou de ce programme pour nous assurer qu'il atteint les résultats souhaités? Existe-t-il d'autres programmes au sein du gouvernement dont les activités font double emploi?
5. Mette en place un dispositif de mise en commun des liquidités au sein de tous les services et ministères et entre eux, en vertu duquel tout excédent budgétaire annuel (ou argent non dépensé) pourrait être affecté par le ministre des Finances au remboursement de la dette ou réaffecté à d'autres projets ministériels, au lieu d'emprunter pour les financer. Les ministères et les services pourraient alors redemander cet argent lors de l'exercice budgétaire suivant.

Présentée par :

Chambre de commerce de London, Chambre de commerce de Chatham-Kent et Chambre de commerce de l'Atlantique

Coparrainée par :

Chambre de commerce de Burlington

Chambre de commerce de Cambridge

Chambre de commerce du Grand Sudbury

Chambre de commerce de Sarnia Lambton

Chambre de commerce de Sault Ste. Marie

Chambre de commerce de St. Thomas et de son district

Appuyée par :

Le Comité de l'économie et de la fiscalité appuie cette résolution.

9. Améliorer l'efficacité des rapports d'activité et de la réglementation fiscale

Thème de la résolution

Finances et fiscalité

Description

Le système réglementaire actuel de la Colombie-Britannique pose un défi important aux entreprises en raison des exigences disparates en matière de divulgation liées aux registres de transparence, à la taxe sur la spéculation et les logements vacants, et aux règles canadiennes renforcées en matière de divulgation obligatoire. Le manque d'harmonisation des critères de déclaration, des délais de dépôt et des éléments de données constitue un fardeau administratif pour les entreprises, entraînant des erreurs potentielles, des risques de non-conformité et une augmentation de la demande en ressources. Il est essentiel de s'attaquer à ce problème pour rationaliser le processus de divulgation, réduire les formalités et encourager une meilleure conformité avec les réglementations provinciales et fédérales.

Contexte

Exigences en matière de divulgation

Depuis le 1er mai 2020, toutes les entreprises de la Colombie-Britannique doivent préparer un registre supplémentaire appelé « registre de transparence ».

Les personnes doivent apparaître dans le registre de transparence si elles remplissent un ou plusieurs des critères suivants :

1. Détenir une participation dans 25 % ou plus des actions en tant que propriétaire enregistré;
2. Posséder, en tant que propriétaire enregistré, des actions conférant 25 % ou plus des droits de vote;
3. Posséder une participation dans 25 % ou plus des actions en tant que propriétaire bénéficiaire;
4. Posséder, en tant que propriétaire bénéficiaire, des actions conférant 25 % ou plus des droits de vote;
5. Elles contrôlent indirectement 25 % ou plus des droits de vote ou des actions, par exemple si elles contrôlent indirectement une entité intermédiaire ou une personne qui détient 25 % ou plus des actions ou des droits de vote d'une société privée;
6. Elles détiennent 25 % ou plus des actions ou des voix au profit d'une autre personne, par exemple le fiduciaire d'un trust;
7. Elles détiennent une combinaison d'intérêts qui s'élèvent à 25 % des voix ou des actions en tant que propriétaire enregistré, fiduciaire, bénéficiaire ou ayant un contrôle indirect;
8. Elles peuvent provoquer un changement de la majorité des administrateurs de la société en raison de leur participation au capital ou des droits spéciaux prévus par les statuts de la société ou le pacte d'actionnaires;
9. Elles contrôlent indirectement le droit d'élire, de nommer ou de révoquer une majorité d'administrateurs;
10. Elles exercent une influence directe et significative sur une personne ayant le droit ou la capacité d'élire, de nommer ou de révoquer la majorité des administrateurs;

11. Elles disposent d'une combinaison de droits spéciaux, d'un contrôle indirect ou d'une influence directe et significative pour élire, nommer ou révoquer la majorité des administrateurs;
12. Elles ont des intérêts ou des droits conjointement avec une ou plusieurs autres personnes qui, ensemble, atteignent l'un des seuils susmentionnés; dans ce cas, l'entreprise doit dresser la liste de tous les détenteurs conjoints;
13. Elles constituent un groupe de personnes physiques qui agissent de concert, détiennent des intérêts, des droits ou des capacités qui atteignent le seuil de 25 % ou ont le droit direct ou indirect d'élire, de nommer ou de révoquer la majorité des administrateurs d'une société privée. Dans ce cas, l'entreprise doit énumérer tous les membres du groupe;
14. Dans le cas de conjoints ou d'enfants, quel que soit leur lieu de résidence, ou d'autres membres de la famille de la personne ou de son conjoint qui ont le même domicile et qui, ensemble, atteignent le seuil de 25 % ou ont le droit direct ou indirect d'élire, de nommer ou de révoquer la majorité des administrateurs d'une société privée. Dans ce cas, l'entreprise doit énumérer tous les membres du groupe.

Le registre de transparence de chaque entreprise doit contenir les informations suivantes pour toutes les personnes significatives :

- Nom complet, date de naissance et dernière adresse connue;
- S'il s'agit d'un citoyen canadien ou d'un résident permanent du Canada;
- Si elles ne sont pas citoyennes canadiennes ou résidentes permanentes du Canada, tous les pays ou états dont elles sont citoyennes;
- Si elles résident au Canada aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada);
- La date à laquelle elles sont devenues ou ont cessé d'être une personne physique importante de l'entreprise;
- Une description de la façon dont elle est une personne physique importante.

Si l'entreprise ne se conforme pas à la nouvelle obligation de tenir des registres, elle peut être reconnue coupable d'une infraction et être soumise à une amende pouvant aller jusqu'à 100 000 \$. Si les administrateurs ou les actionnaires de la société enregistrent sciemment ou autorisent, permettent ou acquiescent à l'enregistrement d'informations fausses ou trompeuses dans le registre, ils peuvent être soumis à une amende pouvant aller jusqu'à 50 000 \$.

La divulgation est également requise en vertu de la taxe provinciale sur la spéculation et les logements vacants.

Au niveau fédéral, les règles de divulgation obligatoire renforcées du Canada sont un ensemble d'exigences de déclaration qui ont reçu la sanction royale le 22 juin 2023. Actuellement, les particuliers, les sociétés, les fiducies, les sociétés de personnes, les conseillers, les promoteurs ou certaines parties ayant un lien de dépendance sont tous concernés. Pour effectuer une divulgation, une entreprise doit remplir et soumettre le formulaire RC312, Déclaration de renseignements sur les opérations à déclarer et les opérations devant faire l'objet d'un avis.

Le ministre du Revenu national peut désigner des opérations à déclarer en accord avec le ministre des Finances. Ces opérations sont répertoriées sur la page web de l'ARC consacrée aux opérations à déclarer désignées par le ministre du Revenu national.⁹

Les parties concernées doivent soumettre le formulaire RC312 à l'ARC dans les 90 jours suivant la date à laquelle vous avez conclu l'opération ou, si elle est antérieure, dans les 90 jours suivant la date à laquelle la partie concernée est devenue contractuellement obligée de conclure l'opération.

⁹ <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/programmes/a-propos-agence-revenu-canada-arc/observation/reles-divulgation-obligatoire-aperçu/operations-signaler-designees-par-ministre-revenu-national.html>

La taxe fédérale sur les logements sous-utilisés est une taxe fédérale annuelle de 1 % sur la propriété de logements vacants ou sous-utilisés au Canada qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Cette taxe s'applique généralement aux propriétaires étrangers de logements au Canada. Cependant, dans certaines situations, cette taxe s'applique également à certains propriétaires canadiens (tels que certains partenaires, fiduciaires et sociétés). Lorsqu'une déclaration est faite au nom d'un fiduciaire ou d'une société, tous les actionnaires doivent être déclarés. Les informations à divulguer sont nombreuses. Ensuite, chaque individu, dans certains cas, doit également divulguer sa propriété. Cette démarche peut s'avérer extrêmement lourde.

Exigences en matière de déclaration en Colombie-Britannique

Les sociétés constituées doivent déposer un rapport annuel chaque année dans les deux mois suivant la date anniversaire de leur constitution, de leur fusion, de leur enregistrement extraprovincial ou de leur renouvellement en Colombie-Britannique. Le déclarant a besoin d'un code d'accès ou d'un mot de passe pour effectuer la déclaration.

À l'heure actuelle, les entreprises et les travailleurs indépendants de la Colombie-Britannique sont confrontés à un problème de concordance entre les dates limites de déclaration et de paiement des impôts. Par exemple, une entreprise peut avoir à estimer et à payer ses impôts trois mois avant de déposer sa déclaration de revenus. Cette situation peut être source de confusion et de lourdeur administrative.

L'alignement des dates limites de dépôt et de paiement de la déclaration d'impôt sur les sociétés, ainsi que de la déclaration d'impôt sur les entreprises non constituées en société, permettrait d'alléger la charge fiscale des entreprises. Actuellement, ce décalage oblige les propriétaires d'entreprises à estimer et à payer les impôts plusieurs mois à l'avance pour éviter les intérêts moratoires. Par exemple, l'ajustement des dates limites de dépôt et de paiement de l'impôt sur les sociétés, qui sont actuellement de 6 mois et 3 mois respectivement, à la même date limite, simplifierait le processus. De la même manière, pour les travailleurs indépendants, la synchronisation des échéances, qui sont actuellement de 5,5 mois et de 4 mois, atténuerait les difficultés liées à l'estimation et au paiement des impôts à l'avance. Cet ajustement peut permettre aux entreprises de bénéficier d'un processus de paiement des impôts plus simple et plus facile à gérer.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Collabore avec les provinces et les territoires à la mise en place d'un portail unique pour toutes les exigences en matière de dépôt et de déclaration, où les informations seront partagées entre les gouvernements.
2. Normalise l'information pour les exigences de déclaration et conserve cette information pour une utilisation future.
3. Automatise les rappels et synchronise les dates de déclaration pour le registre de transparence, la taxe sur les logements sous-utilisés et la taxe sur la spéculation et les logements vacants.
4. Aligne les dates limites de dépôt et de paiement de la déclaration d'impôt sur les sociétés, ainsi que de dépôt et de paiement de la déclaration d'impôt sur les entreprises non constituées en société.
5. Harmonise et réduise les structures de pénalités.

Présentée par :

Chambre de commerce de Surrey

Appuyée par :

Le Comité de l'économie et de la fiscalité appuie cette résolution.

L'AVENIR DU TRAVAIL

(RESSOURCES HUMAINES, COMPÉTENCES ET IMMIGRATION)

Résolutions proposées

10. Renforcer notre main-d'œuvre dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie

Thème de la résolution

Avenir du travail

Description

Pendant la pandémie de COVID-19, un nombre important de travailleurs du secteur du tourisme et de l'hôtellerie ont quitté leur emploi pour éviter l'instabilité du secteur à la suite de fermetures répétées et d'une baisse du nombre de visiteurs. De nombreux étudiants des programmes de gestion de l'hôtellerie et du tourisme sont des étudiants internationaux, mais ils n'entrent pas dans le secteur au profit d'emplois qui bénéficient d'une approbation accélérée de leur statut d'immigrant. Le secteur doit assurer sa main-d'œuvre future en gardant ces diplômés dans le secteur.

Contexte

Les établissements d'enseignement postsecondaire canadiens ont effectué un travail remarquable pour attirer les étudiants étrangers, contribuant ainsi à former la main-d'œuvre canadienne de demain. Dans le cas des programmes de gestion du tourisme et de l'hôtellerie, cette main-d'œuvre disparaît avant que le secteur ne puisse vraiment utiliser leur formation. Ce problème est encore aggravé par le fait que le secteur se remet encore de la perte de main-d'œuvre due à la pandémie et aux défis sectoriels. Le secteur n'a toujours pas retrouvé les niveaux d'emploi de 2019.¹ Selon les données de Statistique Canada, l'emploi dans le secteur de l'information, de la culture et des loisirs et dans le secteur de l'hébergement et de la restauration s'élevait en moyenne à environ 2 millions de Canadiens par mois (en données désaisonnalisées). En 2022, ces mêmes secteurs employaient en moyenne 1,85 million de Canadiens par mois (données désaisonnalisées).²

Les étudiants étrangers prennent leurs diplômes et entrent dans d'autres secteurs avec des CNP qui sont désignés dans les TEER 0-3 qui sont admissibles au programme fédéral des travailleurs qualifiés (entrée express). Ces étudiants sont venus au Canada et ont fait des études pour travailler dans un secteur qui a besoin de leur talent et de leur formation pour l'avenir de la main-d'œuvre de ce secteur. Une fois qu'ils ont acquis leur expérience au Canada, ces étudiants ont la possibilité de devenir superviseurs, gestionnaire et même d'accéder à des postes plus élevés. Ils peuvent même mettre à profit leurs compétences et envisager d'ouvrir leur propre entreprise. En tenant compte des CNP du secteur concerné afin que leur emploi soit admissible au programme d'entrée express, on incitera ces étudiants à rejoindre le secteur et à former sa main-d'œuvre et ses dirigeants de demain.

¹ Suivi de l'emploi dans le secteur du tourisme (tourismhr.ca)

² https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410035501&request_locale=frhttps://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/tv.action?pid=1410035501

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Élargisse le programme d'Entrée express des résidents permanents aux codes nationaux des professions des FEER 4 et 5 dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie afin d'encourager les étudiants internationaux à rester dans le secteur après l'obtention de leur diplôme.
2. Consulte régulièrement les associations de l'industrie du tourisme et de l'hôtellerie pour déterminer quels codes de professions ont des taux de vacance importants afin de s'adapter aux défis de la main-d'œuvre et de remédier à la pénurie de talents.
3. Collaborer avec les établissements d'enseignement postsecondaire pour améliorer la transition entre les programmes de tourisme et d'hôtellerie et la participation au marché du travail après l'obtention du diplôme.

Présentée par :

Chambre de commerce régionale de Windsor-Essex

Coparrainée par :

Chambre de commerce de Chatham-Kent

Chambre de commerce du district de Leamington

Chambre de commerce de London

Chambre de commerce de Sarnia Lambton

Chambre de commerce de St. Thomas et son district

Appuyée par :

Le Comité national des stratégies de la main-d'œuvre appuie cette proposition.

11. L'apprentissage tout au long de la vie

*Cette résolution approuvée en 2021 en est à sa dernière année.

Thème de la résolution

Avenir du travail

Description

Les technologies de pointe comme l'automatisation, la numérisation, l'intelligence artificielle, l'Internet des objets et la mondialisation croissante de l'économie, combinées au vieillissement de la population, redéfinissent le paysage de l'emploi. Dans ce marché du travail en transformation, l'accent est mis de plus en plus sur la qualité et les compétences de la main-d'œuvre. La clé pour assurer la participation de chacun à notre économie est de développer et d'améliorer leurs compétences tout au long de leur vie professionnelle, en veillant à ce qu'elles soient en phase avec les besoins des entreprises.

Bref, pour maintenir sa prospérité, le Canada aura besoin de compétences supérieures à celles dont il dispose actuellement.

Contexte

Le Canada aura besoin de plus de travailleurs qualifiés.

Les enquêtes menées auprès des dirigeants d'entreprise indiquent qu'ils font preuve d'un optimisme prudent quant à l'impact sur la main-d'œuvre sur leur organisation. Ils reconnaissent toutefois que la transformation de l'économie sur le marché du travail entraînera une augmentation significative de la nécessité de développer les compétences de la main-d'œuvre. De plus, l'avènement des nouvelles technologies a mis en lumière les besoins en compétences et accéléré leur intégration dans certains métiers.

Cependant, le développement de ces compétences reste partiel et représente un défi majeur pour les sociétés. Par conséquent, tout indique que l'écart entre l'offre de compétences et la demande attendue des entreprises ne cesse de se creuser.

La CCC estime que le développement des compétences dans toutes les professions, par le biais d'investissements dans la formation en adéquation avec les besoins des entreprises, est indispensable à la croissance de la productivité et à l'amélioration du niveau de vie sur le long terme.

Des résultats décevants pour le Canada au chapitre des compétences de base

Des travaux importants sont menés à l'échelle nationale et internationale afin de mesurer certaines de ces compétences. Ainsi, le Canada s'est joint au Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) de l'OCDE. Cette enquête à grande échelle porte sur les compétences en matière de traitement de l'information des jeunes et des adultes âgés de 16 à 65 ans.

Le programme fournit des mesures comparables au niveau international de la littératie, de la numératie et de la résolution de problèmes dans des environnements technologiques. Il classe les résultats des tests selon cinq niveaux de compétence croissants, le niveau intermédiaire, le niveau 3, étant souvent considéré comme le seuil minimal pour répondre aux exigences de l'économie et de la société fondées sur la connaissance. Les conclusions de cette enquête pour le Canada sont les suivantes :

En termes d'alphabétisation, le Canada se situe dans la moyenne de l'OCDE. Toutefois, la proportion de personnes se situant aux niveaux les plus élevés et les plus bas de l'alphabétisation y est plus élevée.

- En ce qui concerne la numératie, le Canada se situe en dessous de la moyenne de l'OCDE. De plus, la proportion de Canadiens ayant les niveaux de numératie les plus faibles est supérieure à la moyenne de l'OCDE.
- En résolution de problèmes, le Canada se classe au-dessus de la moyenne de l'OCDE en RP-ET. Au niveau le plus élevé, seule la Suède a une proportion plus élevée de sa population en RP-ET que le Canada. Pourtant, une proportion importante de répondants n'a pas pris part à cette enquête en raison de leur faible niveau de littératie numérique. (Statistique Canada [2013] : Les compétences au Canada : Premiers résultats du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes [PEICA])

Un déficit à combler en matière de compétences

À l'instar du Conseil consultatif en matière de croissance économique [Un pays qui apprend : outiller la main-d'œuvre du Canada avec les compétences de l'avenir], on distingue trois piliers en matière de développement des compétences au Canada, soit :

1. La formation de base, sous la gouverne des provinces,
2. La formation de requalification pour les chômeurs et la formation de placement pour les bénéficiaires de l'aide sociale, financée à plus de 80 % par l'assurance chômage et les fonds fédéraux,
3. L'amélioration des compétences par de multiples acteurs, pour laquelle le Conseil estime à 15 milliards de dollars l'investissement annuel supplémentaire nécessaire.

Les individus, les employeurs et les gouvernements doivent participer à cet investissement essentiel. Si les investissements nécessaires dans le troisième pilier ne sont pas effectués, les Canadiens ne seront pas en mesure de profiter des nouvelles possibilités, ce qui aura de graves conséquences sur le bien-être de leurs familles et sur les perspectives de croissance globale du pays. [Idem, p. 12] Le Canada est le plus vulnérable aux impacts de la transformation numérique en ce qui concerne les compétences de sa main-d'œuvre existante, et cette vulnérabilité varie largement à travers le Canada, comme le montre une étude de l'Institut C.D. Howe. (C.D. Howe Institute: Risk and Readiness: The Impact of Automation on Provincial Labour Markets | C.D. Howe Institute)

Au Canada, de nombreux segments et groupes du marché du travail n'exploitent pas pleinement leur potentiel humain. Pour tirer le meilleur parti de ces bassins de main-d'œuvre, qui comprennent les jeunes, les immigrants, les autochtones et les communautés défavorisées, il est impératif d'éliminer les obstacles à l'emploi. Cet objectif peut être atteint en améliorant ou en mettant à niveau les compétences dites de base.

Le régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP) permettrait de conserver les fonds et les subventions accumulés dans un REEE même si le particulier ne poursuit pas d'études postsecondaires, afin qu'il puisse se perfectionner plus tard dans sa carrière ou retourner à l'école.

- La participation au REEP serait volontaire et soutenue par un incitatif fiscal tant pour le particulier participant que pour son employeur.
- Les fonds accumulés dans le cadre du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie pourraient être utilisés pour soutenir le revenu du participant pendant la formation, ainsi que pour couvrir les coûts de la formation. Le montant utilisé comme revenu de remplacement par le participant est imposable.
- L'employeur peut volontairement verser une contribution au plan d'un employé. Cette contribution, plafonnée, n'est pas imposable pour l'employé, et un crédit de déduction remboursable d'un montant déterminé est disponible pour la société.
- Pour les travailleurs salariés, l'autorisation de l'employeur pour le congé serait bien sûr requise, comme pour tout autre congé. Ainsi, la formation serait alignée sur les besoins de l'employeur, puisque c'est ce dernier qui autoriserait le congé.
- Les chômeurs pourraient utiliser les fonds accumulés dans leur programme d'éducation et de formation tout au long de la vie dans des domaines d'études approuvés par les autorités compétentes, qui correspondraient à la demande anticipée sur le marché du travail.
- Les employés pourraient y voir une source supplémentaire de satisfaction professionnelle.
- Pour les employeurs, il s'agirait d'une forme de rémunération et d'un outil de rétention des travailleurs, en particulier pour les jeunes générations de travailleurs qui apprécient les possibilités d'apprentissage, et dans des situations de récession économique générale ou sectorielle.
- Il est évident que l'implication du gouvernement fédéral et des provinces augmenterait considérablement l'efficacité d'un tel programme en stimulant la participation de la main-d'œuvre à la formation liée à l'emploi.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

mette en œuvre un régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP) volontaire afin d'accroître la participation de la main-d'œuvre canadienne aux formations professionnelles.

Présentée par :

Fédération des chambres de commerce du Québec

Appuyée par :

Le Comité national des stratégies pour la main-d'œuvre ne soutient pas cette proposition.

Le Comité a demandé à la chambre qui a présenté la résolution d'amender le texte des recommandations afin d'apporter des précisions et de faire en sorte que le gouvernement du Canada soutienne les entreprises du secteur privé dans la réalisation des objectifs de cette résolution. En l'absence de ces changements, il incombe uniquement au gouvernement d'atteindre les objectifs fixés. De plus, la chambre a omis de fournir les informations nécessaires pour « identifier clairement une source de financement et une description, dans les cas où les recommandations appellent à une dépense du gouvernement du Canada ou à une diminution de ses revenus » (selon la page 8, section 4 du [Guide pour la préparation des résolutions](#)).

Le comité d'examen du Réseau des chambres a convenu que cette résolution répondait à ses critères d'admissibilité.

12. Aider les étudiants internationaux à entrer sur le marché du travail canadien

Thème de la résolution

Avenir du travail

Description

La mesure temporaire mise en œuvre en 2022, qui permettait aux étudiants étrangers de travailler plus de 20 heures par semaine, s'est avérée être un succès remarquable, apportant des avantages économiques et sociaux substantiels aux communautés partout au pays. Cette politique a joué un rôle essentiel dans la lutte contre les pénuries de main-d'œuvre, en particulier dans les secteurs où il est traditionnellement difficile d'attirer des travailleurs. Beaucoup de ces étudiants voudront rester et travailler au Canada après avoir obtenu leur diplôme. La décision d'introduire une nouvelle limite de 24 heures pour les étudiants internationaux pendant la période scolaire nuira aux employeurs qui comptent sur eux et créera un fardeau financier pour les étudiants qui dépendent de ce revenu, forçant certains d'entre eux à travailler illégalement et à risquer des lieux de travail non sécurisés et des salaires injustes.

Contexte

Les étudiants étrangers font depuis longtemps partie intégrante du tissu socio-économique du Canada, apportant une contribution significative non seulement en tant que main-d'œuvre qualifiée, mais aussi en enrichissant le paysage culturel des communautés dans lesquelles ils résident. Historiquement, ces étudiants ont été confrontés à des restrictions strictes en matière de travail qui limitaient leur emploi hors campus à un maximum de 20 heures par semaine. En réponse aux graves pénuries de main-d'œuvre dans divers secteurs, le gouvernement du Canada a promulgué une mesure temporaire en novembre 2022, permettant à ces étudiants de dépasser cette limite. Initialement prévue pour prendre fin en avril 2023, la politique a été prolongée jusqu'en avril 2024, compte tenu de ses nombreux avantages. La politique n'a pas été prolongée et un plafond de 24 heures pour les étudiants internationaux pendant les trimestres scolaires a été introduit à partir du 1er mai 2024.

Les étudiants internationaux paient généralement entre 2,9 et 5,3 fois plus pour leur éducation que les étudiants nationaux.¹ Bien qu'il existe des aides financières pour les étudiants internationaux, ils ne sont pas éligibles à de nombreuses aides dont bénéficient les étudiants nationaux, comme les programmes de prêts étudiants. Nombre d'entre eux comptent sur leur travail au Canada pour les aider à payer leurs études et leurs frais de subsistance. Malheureusement, ces expériences professionnelles sont limitées.

Les étudiants étrangers se tournent souvent vers l'économie souterraine pour augmenter leurs heures de travail.² Cela les rend vulnérables à l'exploitation et aux abus. Ces emplois peuvent être moins bien rémunérés que le salaire minimum et créent un déséquilibre de pouvoir, car les étudiants n'ont aucun recours légal pour exiger d'être payés parce qu'ils travaillent en violation de leur permis d'études.

¹ CWR Immigration Consulting <https://www.cwrvisa.ca/comparing-domestic-international-student-fees-in-canada/?cn-reloaded=1>

² One Voice Canada https://onevoicecanada.org/wp-content/uploads/2021/03/The-Realities-of-International-Students-Evidenced-Challenges_Full-Report-1.pdf

Cette politique progressiste consistant à augmenter le nombre d'heures de travail des étudiants internationaux s'est avérée vitale à la fois pour les étudiants et pour l'économie canadienne, en particulier dans les petites villes et les communautés comme celles de Quinte West. En travaillant plus d'heures par semaine, les étudiants internationaux ont non seulement pu mieux subvenir à leurs besoins financiers, mais ils ont aussi atténué les pénuries de personnel, comblant ainsi des lacunes critiques sur le marché du travail, en particulier dans des secteurs comme l'hôtellerie, la vente au détail, les soins personnels et la fabrication de premier échelon, qui ont souvent du mal à attirer des travailleurs locaux.

Ces fonctions, bien que cruciales, sont souvent sous-évaluées et manquent de personnel, alors qu'elles constituent l'épine dorsale de notre économie locale, assurant le fonctionnement des services essentiels de la communauté, des restaurants aux magasins de détail.

La possibilité pour les étudiants étrangers de travailler des heures supplémentaires a amélioré l'expérience éducative des étudiants en leur offrant une expérience professionnelle concrète dans un contexte international et a augmenté leur contribution à l'économie par le biais des impôts et des dépenses de consommation. Plus important encore, cette politique leur a permis de gagner un salaire décent, ce qui a réduit leur besoin de recourir à des services sociaux limités et surchargés.

Les faits sont clairs : les étudiants étrangers renforcent considérablement notre main-d'œuvre, en particulier dans les secteurs qui peinent à attirer des employés nationaux. Leur contribution ne se limite pas à combler les pénuries de main-d'œuvre; ils enrichissent notre paysage culturel, stimulent l'activité économique par leurs dépenses et allègent la pression sur nos services sociaux en étant financièrement autosuffisants. Permettre à ces étudiants de travailler plus d'heures s'est avéré être une politique efficace, non seulement en tant que mesure d'aide temporaire, mais aussi en tant que solution potentielle à long terme aux défis actuels du marché du travail.

Cependant, les avantages obtenus actuellement sont menacés par les nouvelles mesures qui ont été introduites. La réduction du nombre d'heures de travail à 24 heures par semaine qui en résultera non seulement annulera les gains que nous avons réalisés, mais pourrait également pousser de nombreux étudiants dans des conditions de vie précaires ou les obliger à chercher du travail dans des environnements non réglementés où ils sont vulnérables à l'exploitation. De plus, la crise actuelle du logement et l'augmentation du coût de la vie exacerbent ces risques, ce qui rend encore plus critique le maintien et l'amélioration de leur capacité à travailler un nombre d'heures suffisant.

Maintenant que la mesure temporaire des heures à temps plein pendant les périodes scolaires a expiré, il est essentiel non seulement de réévaluer ses effets, mais aussi de plaider en faveur de sa prolongation et de son amélioration sur la base de preuves empiriques et des résultats positifs observés. La Communauté de Chambre de Quinte West, qui représente à la fois les intérêts commerciaux et civiques de notre communauté, reconnaît le double avantage de cette politique pour notre économie locale et le bien-être des étudiants internationaux et propose donc une approche stratégique pour rendre ces changements permanents, assurant ainsi la prospérité et l'inclusivité continues de notre communauté.

En assurant une surveillance supplémentaire pour les protéger lorsqu'ils entrent sur le marché du travail canadien pendant leurs études, en les orientant stratégiquement vers des carrières en demande et en leur permettant de travailler le nombre d'heures nécessaire pour faire face au coût élevé de la vie au Canada, il y a plus de chances qu'ils réussissent à entrer sur le marché du travail canadien après l'obtention de leur diplôme.

C'est pourquoi la chambre de commerce de Quinte West propose une série de mesures stratégiques destinées à renforcer et à élargir le cadre politique actuel. Il s'agit notamment de rendre permanente l'augmentation du nombre d'heures de travail à temps plein autorisées, d'améliorer la surveillance réglementaire pour protéger les étudiants sur le lieu de travail et de fournir des services de soutien ciblés qui répondent aux besoins immédiats et à long terme des étudiants étrangers.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Mette en œuvre une politique permettant aux étudiants internationaux de travailler à temps plein pendant les périodes universitaires.
2. Soutienne les programmes d'éducation financière adaptés aux étudiants étrangers pour les aider à gérer efficacement leurs finances, y compris les systèmes bancaires, d'épargne, de prévention de la fraude et de fiscalité du Canada.

Présentée par :

Chambre de commerce de Quinte West et Chambre de commerce de Peterborough et des Kawarthas

Coparrainée par :

Chambre de commerce de Belleville

Chambre de commerce de Brockville et de son district

Chambre de commerce du Grand Kingston

Chambre de commerce de Port Hope et de son district

Chambre de commerce de Thunder Bay

Appuyée par :

Le Comité national des stratégies pour la main-d'œuvre ne soutient pas cette proposition.

Le comité est convaincu que les étudiants étrangers devraient se concentrer sur leurs études et non sur le travail à temps plein. Les implications du travail à temps plein et de la possibilité de rester au Canada sont différentes pour les étudiants étrangers et pour les étudiants canadiens. Les permis accordés aux étudiants étrangers sont affectés lorsqu'ils abandonnent des cours, contrairement aux étudiants nationaux. De plus, ils estiment que le fait de travailler à temps plein est susceptible d'avoir un impact négatif sur la réussite des étudiants, ce qui amène à considérer les programmes pour étudiants étrangers comme une porte dérobée vers le monde du travail, ce qui est loin d'être l'objectif initial de ces programmes.

Le comité d'examen du Réseau des chambres a convenu que cette résolution répondait à ses critères d'admissibilité.

13. Augmentation de l'allocation canadienne pour les travailleurs

Thème de la résolution

Avenir du travail

Description

Le Canada connaît des pénuries de main-d'œuvre dans différents secteurs d'activité, ce qui a un impact négatif sur les entreprises et l'économie en général en limitant les activités et la croissance. Le gouvernement fédéral devrait augmenter l'allocation pour les travailleurs canadiens.

Contexte

Le Canada connaît des pénuries de main-d'œuvre dans différents secteurs industriels. Les personnes qui ne font pas partie de la population active pourraient être davantage encouragées par une augmentation de l'allocation canadienne pour les travailleurs.

Le gouvernement canadien explique que « l'allocation canadienne pour les travailleurs est un crédit d'impôt remboursable pour aider les personnes et les familles qui travaillent et gagnent un faible revenu. Il s'agit d'un remboursement d'impôt important pour les travailleurs ». ¹ Cependant, le crédit d'impôt maximal accordé aux personnes gagnant entre 32 244 \$ (Canadiens célibataires sans enfants) est de 1 400 \$ et 56 197 \$ (familles à deux revenus) est de 2 400 \$. Ces montants devraient être augmentés pour refléter la hausse des coûts à laquelle les particuliers sont confrontés. De nombreux Canadiens ont du mal à gérer leurs dépenses courantes et bénéficieraient d'une incitation à rester sur le marché du travail. À l'heure actuelle, 3,2 millions de Canadiens ², soit un peu moins de 10 % de la population, ont droit à l'allocation pour travailleurs canadiens.

Selon le gouvernement du Canada, « la plupart des Canadiens consacrent 35 à 50 % de leur revenu au logement et aux services publics ». ³ Selon la Banque du Canada, ⁴ le coût de la vie a augmenté d'un peu plus de 14 % depuis la dernière augmentation des prestations en juin 2021. Le coût de la vie a augmenté de manière significative et il est important d'encourager les individus à participer au marché du travail plutôt que de chercher d'autres formes de soutien. Le crédit d'impôt pour les travailleurs canadiens devrait être augmenté afin d'encourager efficacement les travailleurs.

Bien que le gouvernement du Canada offre un certain nombre de programmes d'incitation ciblés pour promouvoir le travail dans différentes industries et différents secteurs, l'allocation canadienne pour travailleurs est un programme d'incitation basé sur le revenu qui aide toute personne, autre que les étudiants à temps plein, les personnes incarcérées et les personnes qui ne paient pas d'impôt au Canada en raison de leur service dans un autre pays, à chercher et à obtenir un emploi. Il est simple à évaluer, a une large couverture et, plus important encore, encourage les personnes à trouver un emploi pour soutenir les entreprises qui sont le moteur économique du pays.

¹ Gouvernement du Canada. 2021. [Le gouvernement élargit l'Allocation canadienne pour les travailleurs afin d'apporter un soutien à un million de Canadiens de plus](#)
Vice-première ministre du Canada

² Ibid.

³ Gouvernement du Canada, 2024. Se préparer à la vie au Canada. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/nouveaux-immigrants/preparer-vie-canada/preparer-financierement.html>

⁴ Banque du Canada, [Feuille de calcul de l'inflation — Banque du Canada](#)

Près de 1,4 million de Canadiens étaient au chômage en juillet 2024.⁵ Lorsque les citoyens travaillent plutôt que de dépendre des programmes sociaux, les gouvernements réalisent plusieurs avantages clés, notamment :

- Augmentation des recettes fiscales
- Réduction des dépenses pour les programmes sociaux
- Croissance économique
- Diminution de la dépendance
- Amélioration des résultats sociaux
- Amélioration de la productivité
- Réduction de l'économie informelle
- Augmentation de la participation au marché du travail

Favoriser l'emploi contribue à créer un environnement économique plus stable et plus prospère, ce qui profite à la fois au gouvernement et à la société dans son ensemble.

La prestation du travailleur canadien est gérée par Emploi et Développement social Canada, le même ministère dont la troisième dépense la plus importante (après les prestations du Régime de pensions du Canada et la Sécurité de la vieillesse) est le programme d'assurance-chômage. Pour élaborer un exemple de financement d'une augmentation de la Prestation canadienne pour le travailleur, cette politique a été rédigée en utilisant les données de l'année fiscale 2019 et de l'exercice 2019/20 afin d'atténuer l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les dépenses liées au travail. Les détails sont les suivants :

- Au cours de l'exercice 2019, l'Agence du revenu du Canada rapporte que 2,14 millions de Canadiens⁶ ont reçu 2,072 milliards de dollars⁷ en prestations, soit une moyenne de 969 \$ par demandeur.
- Au cours de l'exercice 2019-2020, Emploi et Développement social Canada rapporte que 1,65 million de Canadiens⁸ ont reçu 21,34 milliards de dollars de prestations⁹ (y compris les prestations liées à la COVID en mars 2020), soit une moyenne de 13 200 dollars par demandeur.

Chaque demandeur de prestations d'assurance-emploi cette année-là a coûté au gouvernement du Canada environ 13 fois plus qu'un demandeur de prestations de travailleur canadien. Par conséquent, cette politique devrait être autofinancée par Emploi et Développement social Canada.

La Chambre de commerce de Red Deer et de son district recommande au gouvernement du Canada :

⁵ Gouvernement du Canada, 2024. [Caractéristiques de la population active, données mensuelles désaisonnalisées et la tendance-cycle, 5 derniers mois \(statcan.gc.ca\)](#)

⁶ Gouvernement du Canada, 2021 [Number of CWB Recipients and the Amount Credited by Province/Territory](#)

⁷ Ibid.

⁸ Statistique Canada, 2024. [Caractéristiques de la population active, données mensuelles désaisonnalisées et la tendance-cycle, 5 derniers mois \(statcan.gc.ca\)](#)

⁹ Gouvernement du Canada, 2024. [Rapport sur les résultats ministériels pour l'exercice 2019 à 2020 — Canada.ca](#)

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

Élimine les obstacles auxquels se heurtent les personnes qui entrent sur le marché du travail afin d'atténuer la crise actuelle de la pénurie de main-d'œuvre en augmentant la limite actuelle d'exemption des gains annuels pour faire face à l'augmentation du coût de la vie au Canada.

Présentée par :

Chambre de commerce de Red Deer et de son district

Appuyée par :

Le Comité national des stratégies de la main-d'œuvre appuie cette proposition.

Résolutions proposées

14. Définir un modèle de financement pour le programme d'immigration rurale

Thème de la résolution

Avenir du travail

Description

L'immigration fait partie intégrante de la croissance économique continue du Canada. En raison du vieillissement de la population et du manque de naissances, l'économie canadienne manquera cruellement de main-d'œuvre dans les décennies à venir. L'immigration jouera un rôle essentiel pour combler cette pénurie de main-d'œuvre, et nous devons financer les programmes qui permettent d'accueillir les nouveaux arrivants. Le ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté doit fournir un financement durable, communiquer clairement et assurer la stabilité afin que ces programmes puissent être planifiés de manière appropriée.

Contexte

Le gouvernement fédéral a annoncé qu'un nouveau programme d'immigration permanente, le Programme d'immigration rurale (PIR), remplacera le projet pilote d'immigration dans les régions rurales et nordiques, qui est arrivé à échéance et qui a connu un grand succès auprès des 11 communautés qui y ont participé à travers le Canada. Il existe également deux programmes pilotes intérimaires, le pour les nouveaux programmes pilotes dans les communautés rurales et francophones.¹ Le PNIRN a aidé 4 595 nouveaux arrivants à recevoir la résidence permanente par le biais du projet pilote au début de 2024, et un autre millier ou plus est attendu d'ici la conclusion du programme cette année.² Ces programmes offrent une augmentation garantie et stable de la population aux villes canadiennes qui ne sont généralement pas une destination privilégiée par les nouveaux arrivants. Ces villes sont Brandon, Claresholm, Moose Jaw, North Bay, Sault Ste Marie, Sudbury, Timmins, Thunder Bay, Trail, Vernon et West Kootenay.³ Ces villes ont toutes bénéficié unanimement du programme, comme en témoigne le fait que chacune d'entre elles a soutenu les efforts de promotion visant à faire du PNIRN un programme permanent, ce qui a conduit à l'annonce du PIR cette année.

Les avantages de ces programmes sont incontestables, mais leurs modèles de financement ne le sont pas. Chaque ville gère également sa partie du programme différemment, car il n'existe pas de plan uniforme concernant l'administration du programme et le fonctionnement du modèle de financement. Les villes gèrent les programmes dans certains cas, une chambre de commerce dans d'autres, et des responsables du développement économique dans d'autres. Le financement provient de diverses sources, notamment des municipalités, des programmes fédéraux de développement économique et des programmes régionaux de développement économique.

1 <https://www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/news/2024/03/canada-announces-new-immigration-pilots-to-support-rural-and-francophone-minority-communities-will-create-a-permanent-program.html>

2 <https://www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/news/2024/03/canada-announces-new-immigration-pilots-to-support-rural-and-francophone-minority-communities-will-create-a-permanent-program.html>

3 <https://www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/corporate/publications-manuals/operational-bulletins-manuals/permanent-residence/economic-classes/rural-northern-immigration/community-boundaries-applications-sept-2022.html>

Le gouvernement fédéral doit mettre en place un financement durable et à long terme pour que ces programmes fonctionnent efficacement et continuent à fournir ces services cruciaux en matière d'immigration. De nombreuses collectivités nous ont dit que l'incertitude actuelle en matière de financement avait entraîné des problèmes de personnel et l'incapacité de maintenir des niveaux de service élevés dans le cadre des programmes. Ces services ont besoin d'un financement sûr et de la possibilité de s'appuyer sur l'excellent travail réalisé par les programmes pilotes.

Le financement de ces initiatives proviendra d'une réaffectation des dépenses au sein d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. S'engage à faire financer par le biais d'IRCC des postes de personnel pour les programmes qui amènent les nouveaux arrivants au Canada, y compris les programmes pilotes comme le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et le Programme pilote d'immigration dans les communautés francophones.
2. Annonce un programme de financement stable et pluriannuel pour les postes par l'intermédiaire d'IRCC pour le futur programme permanent d'immigration rurale, qui succède au projet pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord.

Présentée par :

Chambre de commerce du Grand Sudbury

Coparrainée par :

Chambre de commerce de North Bay et de son district

Chambre de commerce de Thunder Bay

Appuyée par :

Le Comité national des stratégies de la main-d'œuvre appuie cette proposition.

15. Protéger le programme des travailleurs étrangers temporaires pour assurer la viabilité de l'industrie agroalimentaire nationale

*Cette résolution approuvée en 2021 en est à sa dernière année.

Thème de la résolution

Avenir du travail

Description

L'industrie agroalimentaire est un moteur économique pour le Canada, car elle participe au PIB national tout en assurant la pérennité de la chaîne d'approvisionnement et l'alimentation de nos concitoyens.

Toutefois, le secteur souffre d'une pénurie de main-d'œuvre. Ces pénuries pourraient être partiellement résolues en utilisant le programme existant des travailleurs étrangers temporaires, mais le programme des TET a été critiqué ces dernières années, ce qui a provoqué un malaise au sein de l'industrie.

Contexte

L'agriculture est un secteur qui revêt une importance considérable pour l'économie nationale. L'industrie agroalimentaire a généré plus de 143,8 milliards de dollars du PIB national en 2022, tout en employant 2,3 millions de personnes, soit un emploi sur neuf au Canada.¹

Bien que la production alimentaire au Canada soit bien positionnée pour poursuivre son essor en raison de la demande croissante d'une population mondiale toujours plus nombreuse, il existe certains facteurs limitatifs qui pourraient entraver ce potentiel.

Le plus important d'entre eux est la pénurie persistante de main-d'œuvre dans le secteur agroalimentaire. Les employeurs ne parviennent pas à trouver les travailleurs dont ils ont besoin et ont du mal à attirer des employés dans le secteur en raison de difficultés comme la localisation rurale, le type de travail et les salaires.²

En 2023, 87 770 emplois sont restés vacants dans le secteur agricole canadien, soit une augmentation de 432 % en seulement cinq ans.³ Le taux national de postes vacants dans l'industrie agroalimentaire a toujours été supérieur à celui de l'ensemble des industries.⁴

Ces pénuries de main-d'œuvre ont toujours été résolues, du moins en partie, par le programme des travailleurs étrangers temporaires. Le programme de TET contribue à pallier les pénuries chroniques de main-d'œuvre dans l'agriculture canadienne. Plus de 60 000 travailleurs étrangers sont accueillis chaque année dans les entreprises agricoles canadiennes.⁵

1 Gouvernement du Canada. Aperçu du secteur agricole et agroalimentaire canadien « <https://agriculture.canada.ca/fr/secteur/aperçu> »

2 Gouvernement du Canada. Rapport « Ce que nous avons entendu » — Stratégie sur la main-d'œuvre agricole

(<https://agriculture.canada.ca/fr/ministere/transparence/recherche-opinion-publique-consultations/rapport-ce-que-nous-avons-entendu-strategie-main-doeuvre-agricole#s1>)

3 Human Resources Director. Canada could have 100,000 vacant agriculture jobs by 2030 (<https://www.hcamag.com/ca/specialization/recruitment/canada-could-have-100000-vacant-agriculture-jobs-by-2030/478528>)

4 Gouvernement du Canada. Situation de la main-d'œuvre dans le secteur agricole et agroalimentaire (<https://agriculture.canada.ca/fr/secteur/donnees-rapports/situation-main-doeuvre-secteur-agricole-agroalimentaire>)

5 Fédération canadienne de l'agriculture. Le Programme des travailleurs étrangers temporaires et l'agriculture canadienne (<https://www.cfa-fca.ca/fr/enjeux/le-programme-des-travailleurs-et-rangers-temporaires-et-l-agriculture-canadienne/>)

De nombreuses améliorations ont été apportées au programme des TET au cours des dernières années, notamment l'introduction du projet pilote d'employeur reconnu, la réduction des délais et l'amélioration de la transparence du processus d'évaluation de l'impact sur le marché du travail, ainsi que la prolongation de la validité des résultats de l'inspection des logements, qui passe de 8 à 12 mois. Ces changements ont été bien accueillis et ont fait la différence pour l'industrie.

Toutefois, le programme des TET a également été la cible de critiques. En septembre 2023, le rapporteur spécial des Nations unies sur les formes contemporaines d'esclavage a qualifié le programme des TET du Canada de terreau pour les formes contemporaines d'esclavage.⁶ Peu de temps après, le sénateur Stan Kutcher a déclaré que le programme des TET devait être repensé en profondeur.⁷

Il est essentiel de veiller à ce que toutes les entreprises qui utilisent le programme des TET respectent les règles et les lignes directrices associées à ce programme, afin de donner la priorité aux droits des travailleurs et de les protéger. Parallèlement, toute modification ou restriction importante du programme des TET entraînerait des conséquences désastreuses pour l'industrie agroalimentaire.

L'accès à ce programme représente une source essentielle de main-d'œuvre pour les producteurs agricoles, ce qui contribue à soutenir la viabilité de l'agriculture et des industries agroalimentaires, ainsi que les communautés qui dépendent de ces secteurs dans tout le pays.

6 Nations unies. Canada : Canada : Ancrer la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage dans les droits de l'homme, demande un expert ONU (<https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2023/09/canada-anchor-fight-against-contemporary-forms-slavery-human-rights-un>)

7 CTV News. 'In need of a critical rethink': Senate committee studying Canada's temporary foreign worker program (<https://www.ctvnews.ca/canada/in-need-of-a-critical-rethink-senate-committee-studying-canada-s-temporary-foreign-worker-program-1.6581658>)

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. S'engage à maintenir la viabilité du programme des travailleurs étrangers temporaires au Canada sans alourdir les formalités administratives.
2. Intègre dans la politique que toutes les demandes d'évaluation de l'impact sur le marché du travail pour des postes de travailleurs étrangers temporaires dans l'agriculture et l'agroalimentaire doivent être traitées dans un délai de 6 à 8 semaines, et s'engage à fournir des vérifications d'inspection en temps opportun.
3. Poursuive le processus de suivi transparent afin de confirmer que ces délais sont respectés, y compris les rapports trimestriels minimums qui sont facilement accessibles sans frais.
4. Conserve la validité des résultats d'inspection des logements pendant une période minimale de 12 mois.
5. Montre au monde entier que nous protégeons les droits des travailleurs étrangers par des entretiens et des contrôles ponctuels afin de s'assurer que les personnes mal intentionnées sont démasquées.
6. Rende permanent le projet pilote d'employeur reconnu et explore les moyens de réduire davantage les formalités administratives dans le cadre de ce programme.

Présentée par :

Chambre de commerce de Lethbridge

Appuyée par :

Le Comité national des stratégies de la main-d'œuvre appuie cette proposition.

16. L'apprentissage par l'expérience comme moyen de formation et de soutien au coût de la vie pour les étudiants étrangers

Thème de la résolution

Avenir du travail

Description

Le ministre de l'Immigration Marc Miller a annoncé que les étudiants internationaux pourront travailler hors campus jusqu'à 24 heures par semaine à partir de septembre 2024. Le gouvernement fédéral avait temporairement renoncé à la précédente limite de 20 heures de travail pour les étudiants internationaux pendant la pandémie de COVID-19 afin de remédier aux pénuries de main-d'œuvre. Cette dérogation est arrivée à échéance le mardi 24 mai 2024.

Citations : Les règles du Canada doivent être harmonisées ou nous constaterons que nos programmes attirent de plus en plus de candidats dont l'intention première est de travailler et non d'étudier, — Ministre Miller.¹

Contexte

Le 22 janvier, le ministre de l'Immigration, Marc Miller, a annoncé que le Canada réduirait de 35 % le nombre de nouveaux permis d'études internationaux cette année, dans le cadre d'un plafond temporaire de deux ans sur les inscriptions à l'étranger.² En 2014, le nombre de permis internationaux était de 330 000. En 2022, cependant, ce nombre était passé à 805 000. Cette augmentation rapide a été citée comme démontrant une situation où nous avons peut-être commencé avec l'idée que le Canada pouvait offrir une éducation de haute qualité à un prix compétitif au niveau mondial dans un pays sûr qui valorise les étudiants internationaux, mais de nombreux exemples existent dans lesquels les services nécessaires et attendus, comme un logement adéquat, des installations éducatives et des débouchés pertinents pour les diplômés, n'ont pas été à la hauteur de cette hypothèse de base.³

Une enquête menée en 2023 auprès des étudiants rapporte que la plupart des étudiants interrogés avaient quelques inquiétudes quant à leur capacité à payer le logement et les frais connexes. C'était particulièrement le cas parmi les étudiants étrangers, qui étaient beaucoup plus susceptibles que leurs homologues nationaux de dire qu'ils étaient extrêmement préoccupés 25 % contre 8 % par leur capacité à payer pour le logement, les services publics et autres coûts connexes.⁴

1 Nojoud Al Mallese, "International students will be allowed to work 24 hours a week starting in September," The Canadian Press, (April 29, 2024) <https://www.cbc.ca/news/politics/international-students-work-hours-1.7188337>

2 Alexandra Mae Jones, « Canada to reduce the number of international study permits by 35 per cent: Miller, » CTV News,

31 janvier 2024, <https://www.ctvnews.ca/politics/canada-to-cap-the-number-of-international-students-in-canada-miller-1.6736298>

3 Moira Macdonald, « L'heure de réviser la stratégie d'éducation internationale du Canada a sonné » Affaires universitaires,

10 janvier 2024, <https://www.universityaffairs.ca/features/feature-article/time-to-rethink-canadas-international-education-strategy/>

4 Joe Danis, Katie Herlick, and Rachel Janzen, "Priced out: How students felt about housing costs in 2023," academic forum, (Jan. 11, 2024), <https://forum.academica.ca/forum/priced-out-student-housing>

Nous savons que depuis des décennies, les universités canadiennes préconisent un éventail de modèles d'apprentissage hors de la salle de classe, allant des postes d'assistants de recherche à l'apprentissage dans la fonction publique en passant par les stages d'éducation coopérative.⁵ L'apprentissage par l'expérience est un terme générique utilisé pour décrire une série d'approches de l'éducation basée sur la pratique, impliquant généralement des stages d'étudiants sur un lieu de travail ou dans une organisation dans leur domaine d'étude.⁶

L'incorporation de l'apprentissage par l'expérience appliqué en plus des 24 heures de travail d'un étudiant international peut répondre aux besoins d'éducation primaire, tout en fournissant simultanément des heures rémunérées pour subvenir à leurs besoins et poursuivre le développement de leur carrière.

Nous attendons de nos établissements qui ont une longue tradition d'excellence éducative qu'ils continuent à développer l'apprentissage par l'expérience en tant que possibilités d'études indépendantes pour les étudiants nationaux et internationaux. En incluant le corps enseignant et le personnel, une planification adéquate peut garantir l'alignement des exigences éducatives nécessaires, y compris l'évaluation du programme, la présentation du cours, l'analyse de la littérature spécifique à l'industrie de l'emploi ou les critères d'auto-évaluation.

Si le gouvernement fédéral offrait la possibilité de réglementer, cette forme de placement professionnel pour les étudiants étrangers nécessiterait toujours des permis spéciaux de la part des gouvernements provinciaux et territoriaux, en plus des permis d'études habituels.⁷

La communauté des affaires bénéficie de la formation de la main-d'œuvre de demain, de la création de liens et de l'identification des futurs talents, ainsi que de l'initiation de leurs employés à des perspectives et à des visions du monde différentes.

5 Ginny R. Ratsoy, "The Role of Faculty in Connecting Canadian Undergraduate Arts and Humanities Students to Scholarly Inquiries into Teaching: A Case for Purposeful Experiential Learning," *The Canadian Journal for the Scholarship of Teaching and Learning*, Volume 7, Issue 1, (6-11-2016),

6 Rebecca Tiessen, Kate Grantham and John Cameron, "The Relationship Between Experiential Learning and Career Outcomes for Alumni of International Development Studies Programs in Canada," *Canadian Journal of Higher Education*, Volume 48, No.3, (2018), 25.

7 Macdonald, « L'heure de réviser la stratégie d'éducation internationale du Canada a sonné ».

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Crée une dérogation à la disposition des étudiants avant et après leur admission dans laquelle un emploi rémunéré d'une durée maximale de 16 heures par semaine pour les étudiants internationaux (hors campus pendant la période scolaire) au-delà des restrictions de 24 heures peut être pris en compte pour le programme éducatif en tant que crédit d'étude indépendant : apprentissage par l'expérience.
2. Travaille en collaboration avec les provinces et les territoires afin d'obtenir les permis nécessaires avant et après l'entrée sur le territoire pour que les étudiants étrangers puissent participer à cette forme d'emploi rémunéré dans le cadre de l'apprentissage par l'expérience.
3. Présente cette possibilité d'exemption de restriction aux universités et aux collèges (établissements d'enseignement) pour les préparer à développer et à offrir un apprentissage par l'expérience jusqu'à 16 heures par semaine dans le cadre d'un crédit d'étude indépendant ou d'un projet de cours.

Présentée par :

Chambre de commerce de Fredericton

Appuyée par :

Le Comité national des stratégies de la main-d'œuvre appuie cette proposition.

17. Le juste coût de l'assurance-emploi pour les travailleurs étrangers temporaires et les travailleurs agricoles saisonniers

Thème de la résolution

Avenir du travail

Description

Les agriculteurs nourrissent le Canada. Avec près de 190 000 exploitations agricoles réparties sur l'ensemble du territoire, les travailleurs agricoles saisonniers originaires d'autres pays constituent une ressource essentielle pour la production de fruits et légumes et de denrées alimentaires. Bien que les cotisations d'assurance-emploi soient perçues au nom des travailleurs étrangers temporaires titulaires d'un permis de travail fermé, ces travailleurs n'ont généralement pas le droit de percevoir des prestations. Cette situation fait peser injustement sur les employeurs et les travailleurs des cotisations pour une assurance qui est pratiquement impossible à percevoir.

Contexte

Les travailleurs étrangers temporaires (TET) contribuent à la croissance et au développement économiques du Canada en comblant les pénuries de main-d'œuvre et en apportant les compétences nécessaires dans divers secteurs tels que l'agriculture, l'hôtellerie et la construction. Jouant un rôle essentiel dans le secteur agricole, les TET contribuent de manière significative à la chaîne d'approvisionnement alimentaire locale, en soutenant les emplois saisonniers essentiels dans la production alimentaire nationale. En 2022, le secteur agricole employait à lui seul 64 440 TET¹, soit près d'un quart de tous les travailleurs agricoles. Les Canadiens comptent beaucoup sur la main-d'œuvre fournie par les TET, qu'il s'agisse de la nourriture qu'ils achètent à l'épicerie ou de leur participation à des activités sportives et touristiques. Dans le secteur agricole, les employeurs peuvent embaucher les travailleurs dont ils ont besoin par le biais du Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) pour des permis de 8 mois, lorsque les travailleurs sont recrutés dans des pays spécifiques.

En règle générale, les TET sont admis dans le pays sur la base d'un contrat de travail fermé. Cela signifie qu'un employeur a réalisé une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) onéreuse et coûteuse pour le poste et que le travailleur reçoit un permis de travail spécifique à l'employeur. Il n'a pas le droit de travailler pour un autre employeur.

Les TET et leurs employeurs cotisent à l'assurance-emploi (AE) au nom des travailleurs, comme ils le feraient pour n'importe quel employé. À partir de 2024, cette cotisation s'élèvera à 1,66 \$ par tranche de 100 \$ de rémunération assurable pour les travailleurs, et à 2,32 \$ pour la part de l'employeur. Au Québec, ces taux sont respectivement de 1,32 \$ et de 1,85 \$. Toutefois, contrairement à la plupart des travailleurs au Canada, les TET ne peuvent pas accéder aux prestations d'assurance-emploi qu'ils ont payé.

¹ <https://www.statcan.gc.ca/o1/fr/plus/6075-coup-doeil-sur-les-personnes-qui-travaillent-en-agriculture>

Si les activités d'une exploitation agricole sont affectées par des conditions météorologiques extrêmes, une mauvaise récolte ou une maladie, il se peut qu'elle doive inopinément licencier des travailleurs. Alors que les travailleurs canadiens et les titulaires de permis ouverts ont généralement droit aux prestations régulières de l'assurance-emploi, les TET titulaires d'un permis de travail fermé ne sont plus admissibles au travail. Par conséquent, ils ne satisfont pas à l'exigence de l'assurance-emploi selon laquelle ils doivent être prêts, disposés et capables de travailler chaque jour. Afin d'être à nouveau considéré comme admissible à un emploi au Canada, il doit obtenir un nouveau permis de travail auprès d'un autre employeur. Dans ce cas, ils n'ont plus besoin des prestations. Il s'agit d'un cercle vicieux qui affecte certains des travailleurs les plus marginalisés de notre pays.

Dans une affaire déposée devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario en décembre 2023 (Palmer et Peters c. Procureur général du Canada), on estime que 472 millions de dollars de primes ont été perçus au nom de ces travailleurs au cours des 15 dernières années.² Cet argent aurait pu être réinvesti dans les exploitations agricoles et rester dans les poches des TET qui sont souvent confrontés à d'autres difficultés économiques. En effet, le contribuable canadien paie aujourd'hui pour défendre un recours collectif onéreux provoqué par l'inégalité fondamentale des cotisations et de la couverture de l'assurance-emploi pour les TET.

Nous pensons qu'il est profondément injuste d'imposer des cotisations aux employeurs et aux travailleurs pour une assurance qu'il est pratiquement impossible de percevoir. Des réformes proactives doivent être entreprises pour aligner les primes payées afin de refléter la capacité réduite d'un TET à percevoir des prestations, ou pour permettre une plus grande flexibilité du programme des TET, en ouvrant davantage de permis de travail régionaux ou spécifiques à un secteur, et en partageant les demandes d'AITM, sans être lié à un seul employeur.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Reconnaisse l'absence de couverture régulière de l'assurance-emploi (AE) pour les travailleurs étrangers temporaires titulaires d'un permis de travail fermé, en particulier dans le secteur agricole, et élimine ou réduise les cotisations à l'AE pour les travailleurs et les employeurs, OU
2. Permette aux travailleurs d'être admissibles aux prestations régulières d'assurance-emploi s'ils perdent leur emploi en raison de circonstances indépendantes de leur volonté et s'ils satisfont par ailleurs aux exigences.

Présentée par :

Chambre de commerce de Richmond

Appuyée par :

Le Comité national des stratégies de la main-d'œuvre appuie cette proposition.

² <https://goldblattpartners.com/wp-content/uploads/Palmer-v-AG-SOC.pdf>

TRANSPORT ET INFRASTRUCTURE

Résolutions proposées

18. Une stratégie nationale pour lutter contre les navires abandonnés, délaissés et dangereux au Canada

Thème de la résolution

Transport et infrastructure

Description

Les navires abandonnés et les épaves peuvent représenter un danger pour l'environnement, le transport maritime, la santé et la sécurité du public et les économies locales.

Contexte

Dans le cadre du Plan de protection des océans, le programme de bateaux abandonnés a été lancé en 2017, fournissant des fonds pour l'évaluation et le retrait des bateaux dangereux. En 2019, la loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux a rendu illégal l'abandon de navires dans les eaux canadiennes. Ensemble, ces mesures combinées au financement du gouvernement fédéral permettent aux communautés locales, à l'environnement et au transport maritime d'être plus sûrs grâce à l'enlèvement des bateaux dangereux, abandonnés et à l'état d'épave.¹

À l'heure actuelle, on dénombre au moins 1 000 navires abandonnés ou épaves dans les eaux canadiennes. Afin de répondre à ce problème de plus en plus préoccupant, le gouvernement du Canada doit élaborer et mettre en œuvre une stratégie globale pour les navires préoccupants afin d'aborder, d'enlever et de prévenir les navires dangereux qui menacent les communautés locales, les milieux marins, les industries de la pêche et du tourisme, les droits de chasse et de pêche des Autochtones et la sécurité alimentaire.²

¹ <https://tc.canada.ca/fr/campagnes/protegeons-nos-cotes-plan-protection-occeans/ecosystemes-cotiers-mieux-proteges/prevention-elimination-navires-posant-probleme>

² <https://www.parl.ca/documentviewer/fr/44-1/projet-loi/C-344/premiere-lecture>

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Collabore avec les provinces et les territoires, les communautés locales et autochtones, les acteurs de l'industrie maritime et les entreprises privées pour élaborer une stratégie nationale qui s'attaque à la problématique de l'abandon des navires dans les eaux canadiennes et qui comprend :
 - a) Le développement d'un système permettant d'identifier rapidement et efficacement les propriétaires de navires;
 - b) L'évaluation de l'adéquation des droits relatifs au coût de l'élimination des navires;
 - c) L'élaboration d'un programme de retour des navires qui comprend la désignation de zones d'élimination des navires;
 - d) Le développement d'initiatives innovantes de recyclage pour les navires délaissés et abandonnés et leurs composants, ainsi que des normes applicables pour réduire les impacts environnementaux et sociaux;
 - e) L'élaboration de plans d'amarrage pour les navires abandonnés et les épaves qui attendent l'approbation du gouvernement et le financement de leur élimination;
 - f) Le financement des entreprises locales et des communautés autochtones offrant des services de soutien à la récupération;
 - g) L'amélioration du processus d'élimination des épaves et des navires abandonnés.

Présentée par :

Chambre de commerce du Grand Nanaimo

Appuyée par :

Le Comité des transports et de l'infrastructure appuie cette proposition.

19. Le projet de train à grande fréquence (TGF) par VIA HFR-VIA TGF Inc.

*Cette résolution approuvée en 2021 en est à sa dernière année.

Thème de la résolution

Transport et infrastructure

Description

Le corridor Windsor-Québec fait face à une forte congestion ferroviaire, tant pour le fret que pour le trafic de passagers.

Pour remédier à cette situation, le gouvernement a créé une nouvelle société d'État, VIA HFR-VIA TGF Inc. pour mettre en place un réseau ferroviaire à haute fréquence entre la ville de Québec et Toronto.

Le réseau proposé comprend près de 1 000 km de voies électrifiées dédiées.

À compter de 2024-2025, le gouvernement investira 371,8 millions de dollars sur 6 ans pour faire avancer la conception et le développement du projet.

Grâce à des trains de voyageurs plus fréquents, plus rapides et plus ponctuels, ce projet contribuera à la reprise économique, au développement régional, au tourisme et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Contexte

La reprise du transport ferroviaire de voyageurs est bel et bien enclenchée depuis la fin de la pandémie. Plus de quatre millions de passagers ont emprunté les trains de VIA Rail en 2023, ce qui représente une augmentation de 24,7 % par rapport à 2022.

Entre 2021 et 2022 seulement, l'achalandage cumulatif a augmenté de 116,2 % dans le corridor Québec-Windsor. Cet enthousiasme pour les voyages interurbains à bord des trains de VIA Rail est toutefois entravé par le fait que VIA Rail ne possède que 3 % de l'infrastructure sur laquelle ses trains circulent.

Comme 60 % de la population canadienne réside le long du corridor, le projet de TGF devient un enjeu stratégique pour le Canada à plusieurs égards :

- Création d'emplois : le projet de VIA TGF Inc. devrait créer des milliers d'emplois pendant sa durée de vie.
- Développement économique : Dans le cadre du projet VIA TGF, la société d'État agrandira son réseau existant de plus de 1 000 km de voies et s'attend à une forte augmentation de la fréquentation dans le corridor, grâce à la réduction des temps de déplacement, à l'amélioration de la ponctualité et à l'augmentation du nombre de départs dans certaines parties du corridor. En reliant davantage de communautés avec des départs plus nombreux et plus ponctuels, des horaires mieux adaptés aux besoins des entreprises et des trajets plus rapides, le projet de TGF contribuera à tisser des liens commerciaux en simplifiant les voyages d'affaires et en facilitant le travail et le repos à bord des trains. Le projet de TGF permettra également aux employeurs du corridor d'élargir leur bassin de main-d'œuvre en combinant le transport et le travail.
- Tourisme : en 2022, le tourisme représentait 2,02 % du PIB canadien et 1 emploi sur 10, selon Statistique Canada. Entre 2024 et 2030, l'économie canadienne devrait croître de 4,1 % par an, tandis que le secteur du tourisme connaîtra une croissance plus rapide, de 5,8 % sur la même base.
- Néanmoins, la croissance du secteur touristique est inférieure à la moyenne mondiale. La mobilité entre les grands centres urbains jouera donc un rôle clé dans les années à venir. Le projet de TGF permettra de rendre les connexions intermodales plus fluides en augmentant le nombre de transferts entre les différents moyens de transport, dans le but d'attirer davantage de touristes dans l'arrière-pays canadien. À ce titre, en 2024, les dépenses en voyages d'affaires et d'agrément au Canada dépasseront celles de 2019.
- Optimiser les infrastructures : Comme l'ont identifié plusieurs chambres de commerce, la création d'un corridor ferroviaire distinct pour le transport de passagers entre Québec et Toronto profitera au secteur du fret, qui pourra également optimiser ses propres infrastructures et favoriser l'activité économique. Il suffit de penser, par exemple, aux avantages qu'il y aurait à optimiser davantage les lignes ferroviaires pour transporter encore plus efficacement les produits des Prairies ou les biens de consommation qui parcourent la distance d'un océan à l'autre par chemin de fer entre la Colombie-Britannique et le Québec. Le projet de TGF permettra également de libérer une partie du trafic routier sur les autoroutes du corridor, qui représente un problème majeur de congestion entre les villes.
- Réduction des émissions de GES : Grâce à l'augmentation du nombre de fréquences, à la ponctualité des trains sur des voies dédiées et à l'augmentation de la vitesse des trajets, le train devient une alternative à la voiture. Dans son rapport de 2017 intitulé « Stuck in Traffic for 10,000 Years », la Chambre de commerce du Canada a déclaré qu'un TGF réduirait la congestion dans une proportion de 2,4 millions de voitures le long du corridor, en plus de réduire les coûts d'entretien des autoroutes. Le projet de TGF comprend l'électrification des voies, de sorte que des locomotives plus récentes seront prêtes à y circuler. L'introduction d'un TGF contribuera aux efforts déployés par le Canada pour atteindre son nouvel objectif de réduction des émissions de GES.
- Il convient de mentionner que plusieurs municipalités ont publiquement exprimé leur souhait de voir le projet de VIA TGF se concrétiser, afin que le service commence le plus tôt possible, notamment dans des lettres ouvertes signées par les maires de Toronto, Peterborough, Ottawa, Montréal, Trois-Rivières et Québec. Plus de la moitié des trajets effectués ne se font pas entre deux grandes villes sur l'itinéraire actuel.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Demande expressément à VIA TGF d'aller de l'avant le plus rapidement possible avec l'ensemble du projet de TGF.
2. Accorde la priorité au projet de TGF et à d'autres types de services de transport ferroviaire de passagers sur des voies réservées, car ce sont des éléments clés de l'atteinte de nos objectifs en matière de climat.
3. Élabore une stratégie pour étendre le service de TGF au-delà du projet actuel Toronto-Québec.

Présentée par :

Chambre de commerce de Gatineau

Appuyée par :

Le Comité des transports et de l'infrastructure appuie cette proposition.

Résolutions proposées

20. Des solutions de gestion de la demande de transport pour les zones industrielles et les parcs commerciaux du Canada

Thème de la résolution

Transport et infrastructure

Description

Partout au Canada et en Amérique du Nord, les planificateurs urbains façonnent notre avenir en adoptant des objectifs, des politiques et des modes de désignation de l'utilisation des sols qui favorisent l'établissement de communautés complètes. Bien qu'elle présente de nombreuses caractéristiques positives, cette approche ne tient pas compte de la planification de la gestion de la demande de transport pour les zones industrielles et les parcs commerciaux. Cette résolution demande au gouvernement d'élaborer un plan global de services de transport en commun pour les zones industrielles et les parcs commerciaux et d'identifier les possibilités de mettre à l'essai des programmes pilotes de transport en commun à la demande dans ces zones.

Contexte

Les districts régionaux et les juridictions qui les composent à travers le Canada poursuivent le processus de mise à jour de leurs stratégies de croissance régionale. Les concepts d'urbanisme qui consistent à définir des objectifs, des affectations du sol et des politiques en faveur de « communautés complètes » (définies comme « des communautés, ou des zones au sein d'une communauté, qui offrent une diversité de logements pour répondre aux besoins identifiés de la communauté et accueillir des personnes à tous les stades de la vie, et qui offrent un plus large éventail de possibilités d'emploi, de commodités et de services à 15-20 minutes de marche ») sont utilisés à la fois dans la création de ces stratégies de croissance régionale et, par la suite, dans la planification des transports, ici au Canada et dans toute l'Amérique du Nord. Les plans d'aménagement du territoire sont utilisés à la fois dans la création de ces stratégies de croissance régionale et, par la suite, comme base pour la planification des transports, ici au Canada et dans toute l'Amérique du Nord.

Dans les processus de planification des transports, les transports en commun ne sont pas prévus pour fournir des niveaux de service adéquats aux zones industrielles ou aux parcs commerciaux, car ces zones sont considérées comme des zones à plus faible densité et sont, étant donné leur conception et les exigences de zonage, situées plus loin des quartiers résidentiels, ce qui entraîne des trajets plus longs avec moins d'arrêts et donc une utilisation plus faible. Il en résulte des trajets plus longs, moins d'arrêts et donc moins de fréquentation, ce qui en fait des options moins viables financièrement pour un service de bus régulier. En conséquence, les travailleurs et les entreprises qui opèrent sur les terrains industriels n'ont pas un accès équitable à des transports publics fiables et rapides, comme les travailleurs et les entreprises qui opèrent dans des secteurs situés dans les centres urbains. Ces pratiques montrent que la définition d'une « communauté complète » est en fait incomplète. Elle exclut les entreprises et les travailleurs des zones industrielles dont les contributions économiques à une région sont essentielles à sa santé et à sa vitalité.

Alors que les gouvernements développent des stratégies visant à encourager l'utilisation des transports en commun et des transports actifs au détriment des déplacements traditionnels en voiture individuelle, les travailleurs qualifiés, les techniciens et les entreprises situés dans les zones industrielles et les parcs commerciaux ont besoin de bénéficier des mêmes opportunités que ceux qui travaillent et opèrent dans les centres commerciaux. En raison du manque de densité de la clientèle dans les zones industrielles et les parcs commerciaux, les services de transport public traditionnels ou les options d'investissement dans l'infrastructure peuvent ne pas être financièrement ou logistiquement réalisables, et sont donc souvent exclus de la planification axée sur les transports en commun.

Les solutions de gestion de la demande de transport, élaborées en partenariat avec tous les niveaux de gouvernement et l'industrie, peuvent atténuer les besoins en services des entreprises et des travailleurs dans les zones industrielles et les parcs commerciaux, tout en soutenant les programmes et les activités visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à améliorer l'efficacité des systèmes de transport régionaux d'une manière responsable sur le plan fiscal.

Les zones industrielles et les parcs commerciaux sont zonés pour répondre spécifiquement aux besoins des entreprises de fabrication, de transformation, d'entreposage, de distribution, de réparation et de manutention de marchandises de différentes intensités. En raison de la nature de leur travail, ces utilisations commerciales sont zonées dans des zones éloignées des zones résidentielles, avec des zones « tampons » d'entreprises commerciales, des tronçons d'autoroute et/ou des terres agricoles situées dans les zones entre ces zones et les habitations résidentielles d'une communauté.

Dans le même temps, les régions et les municipalités planifient une croissance avec une plus grande densité de logements et de services pour entourer les « centres urbains ». « Ces zones sont encouragées à accueillir des commerces et des services de proximité, des espaces publics enrichis, des immeubles de bureaux et de commerce à plus forte densité, des établissements d'enseignement et des institutions publiques telles que des universités et des musées, ainsi que tous les autres équipements qui, dans l'idéal, permettent d'effectuer la plupart des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun ».

Ces concepts d'aménagement constituent une excellente valeur pour les résidents qui vivent dans d'autres centres urbains et y font la navette, où des services de transport en commun fréquents sont prévus et où des investissements dans les infrastructures de transport en commun sont réalisés. Cependant, les entreprises et les travailleurs des zones industrielles et des parcs commerciaux — intentionnellement situés plus loin des possibilités de logement — placent les travailleurs à des distances importantes de leur employeur. Les options de transport en commun, telles que les services de bus réguliers, ne sont pas fournies avec la même fréquence ou les mêmes heures de service pour ces travailleurs qualifiés et techniques qui sont donc obligés d'utiliser leur propre véhicule à passager unique pour se rendre au travail et en revenir.

Conscients de l'importance du secteur industriel pour l'économie canadienne, certains districts régionaux, comme Metro Vancouver, commencent à élaborer des politiques et des stratégies spécifiques pour protéger leurs terrains industriels et désigner des utilisations plus spécifiques pour les parcs commerciaux. Bien que la stratégie relative aux terrains industriels de Metro Vancouver traite de l'importance de la protection des terrains eux-mêmes et mentionne la nécessité de « fournir des transports en commun aux travailleurs industriels », elle ne précise pas les changements à apporter aux services ou les investissements à réaliser par les pouvoirs publics pour garantir la disponibilité de ces options de transport.

De plus, les gouvernements provinciaux et fédéral ont considérablement accru leurs efforts et leur financement pour encourager « l'inclusion des groupes sous-représentés, y compris les femmes et les membres des communautés racialisées », qui peuvent être confrontés à des obstacles supplémentaires pour participer aux carrières dans les métiers spécialisés les plus demandés. Comme les membres des populations sous-représentées peuvent être confrontés à des obstacles intersectionnels supplémentaires à la participation, y compris le fait de ne pouvoir accéder aux apprentissages et aux emplois qu'au moyen de véhicules privés dans les entreprises zonées industrielles, cela crée un problème pour un recrutement et une rétention efficaces, car les groupes méritants peuvent être attirés par ces domaines et être en mesure d'accéder aux instituts de formation, mais pas aux sites d'employeurs potentiels.

La gestion de la demande en transport (« GDT ») est une stratégie qui permet de combler ces lacunes. La GDT est une méthodologie qui comprend « l'élaboration et la mise en œuvre d'une combinaison de programmes, de politiques et d'investissements visant à redistribuer la demande de déplacements vers des modes de transport différents et plus durables, ainsi qu'à différents moments de la journée, afin d'encourager une utilisation plus durable des ressources limitées en matière de transport » et de réduire la congestion routière. Les pratiques de GDT comprennent une variété d'options potentielles, comme les stratégies de gestion du stationnement, les investissements dans les itinéraires pédestres et cyclables, les programmes de covoiturage et d'autopartage, les transports en commun et le télétravail/travail à distance.

Par exemple, si deux entrepôts situés dans un parc commercial souhaitent ajouter un troisième quart de travail pour augmenter leur capacité, ils peuvent contacter le prestataire de transport de leur région ou l'équipe de gestion de la demande de mobilité de leur municipalité pour qu'ils les aident à coordonner un programme de navettes, de covoiturage ou de partage de voitures afin de soutenir leurs efforts pour attirer et fidéliser leur main-d'œuvre.

Toutefois, comme le transport actif ou les services de transport en commun traditionnels peuvent ne pas être réalisables d'un point de vue logistique ou financier dans les zones suburbaines ou rurales, compte tenu des distances, de l'état des routes et de l'absence de transport en commun pour le premier et le dernier kilomètre des trajets domicile-travail dans ces zones, les collectivités situées à l'extérieur des grands centres urbains, ou à l'intérieur des zones urbaines, peuvent avoir besoin d'un programme de transport en commun. Les communautés situées en dehors des grands centres urbains, ou celles dont l'économie comporte une plus grande proportion de zones industrielles ou de parcs commerciaux, continueront à voir des taux plus élevés de déplacements en véhicule à occupant unique et des niveaux réduits d'utilisation des modes de transport en commun alternatifs, en raison des préoccupations des travailleurs concernant le caractère raisonnable de la durée du trajet, ou la sécurité lorsqu'ils marchent ou font du vélo à côté de la circulation ou en cas de mauvais temps.

L'une des principales stratégies visant à compléter les services de transport public traditionnels pour les personnes vivant dans des zones mal desservies est le transport à la demande (TAD), qui « aide les résidents à se rendre dans des zones moins densément peuplées et les connecte également à des services de transport rapide » dans le FLM de leur trajet domicile-travail. Le TAD est actuellement intégré dans les pratiques de gestion de la demande de transport de diverses communautés en Amérique du Nord et en Europe, et dans des projets pilotes récents en Colombie-Britannique à Bowen Island (avec TransLink) et à Kelowna (avec BC Transit). Il comprend souvent l'utilisation d'applications mobiles ou de sites Web par lesquels les usagers peuvent demander à être transportés vers/depuis des lieux non desservis par les itinéraires de transport en commun existants. Les usagers réservent leur voyage via l'appli ou le site Web, de manière comparable aux programmes de covoiturage comme Uber ou Lyft, et les véhicules du service sont « acheminés de manière dynamique en fonction de l'emplacement du passager. » Contrairement aux programmes de covoiturage, le nombre de passagers et la taille du véhicule utilisé peuvent varier en fonction de la demande et sont généralement ou idéalement partagés. Les services TAD peuvent être utilisés en complément, ou en remplacement, des services de bus et de navette traditionnels et peuvent être exploités par le fournisseur de services de transport régional ou dans le cadre de partenariats public-privé. Dans la mesure où les services de TAD atténuent les pressions typiques des déplacements domicile-travail, ils peuvent augmenter la fréquentation et offrir une alternative réellement viable aux déplacements en véhicule à occupant unique, en reliant les résidents aux emplois et en créant ainsi une communauté véritablement « complète ».

Pour comprendre quelles sont les possibilités offertes aux travailleurs pour se rendre au travail en toute sécurité et de manière efficace, il faut investir du temps et de l'argent, ainsi que s'engager avec l'industrie et les résidents, pour évaluer la viabilité des options de gestion de la demande de mobilité dans des communautés spécifiques. Ces investissements ne profitent pas seulement aux entreprises et aux travailleurs de ces terrains industriels et parcs commerciaux. Ils profitent à tous les usagers de la route, en réduisant le trafic pendulaire et en augmentant la sécurité des déplacements et ils profitent à notre effort collectif pour réduire les émissions de gaz à effet de serre d'une manière fiscalement prudente. En 2021, le gouvernement fédéral a lancé la Stratégie nationale de transport actif (2021-2026) afin de « coordonner les investissements dans les transports actifs qui reflètent les meilleures pratiques en matière de planification, de conception, de réglementation et de normes entre les différents niveaux de gouvernement, les communautés autochtones, les organisations à but non lucratif et le secteur privé. » En incluant les terrains industriels et les parcs commerciaux dans les processus de planification des infrastructures à tous les niveaux de gouvernement, le Canada veillera à ce que tous les travailleurs aient un accès équitable à la participation aux programmes et aux activités qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

S'engage avec les provinces, les territoires, les municipalités, les communautés autochtones, les organisations à but non lucratif, les chambres de commerce et les entreprises à inclure des plans de desserte des terrains industriels et des parcs d'affaires dans la Stratégie nationale de transport actif et dans tout investissement futur dans les infrastructures de transport en commun.

Présentée par :

Chambre de commerce du Delta

Coparrainée par :

Chambre de commerce du district de Cloverdale

Chambre de commerce de Kelowna

Appuyée par :

Le Comité des transports et de l'infrastructure appuie cette proposition.

Résolutions proposées

21. Augmenter l'offre de logements au Canada en soutenant l'armée canadienne par le biais de le logement sur les bases militaires

Thème de la résolution

Transport et infrastructure

Description

La disponibilité de logements sûrs et abordables pour les membres des Forces armées canadiennes (FAC) est indispensable à leur bien-être, à leur maintien en poste et au recrutement.¹ Le manque général d'offre de logements dans de nombreuses régions du Canada pose des problèmes aux économies régionales, car il est plus difficile pour les employeurs d'attirer et de retenir les employés.² Cette situation affecte les individus et les familles à tous les niveaux de revenus.

En créant de nouveaux logements sur les terrains disponibles du ministère de la Défense nationale, les membres des FAC seront moins dépendants du marché du logement dans les communautés où se trouvent les bases militaires du Canada.³ Cela permettra d'offrir davantage de logements du marché aux résidents qui travaillent en dehors de l'armée.

Contexte

L'offre de logements fait cruellement défaut au Canada, et dans de nombreuses villes, le nombre de logements disponibles à la location ou à l'achat est faible.⁴ Cette situation a fait grimper le coût du logement pour les propriétaires et les locataires, de sorte que les individus et les familles doivent consacrer plus de 30 % de leurs revenus au logement. Ce seuil est généralement accepté comme critère de définition d'un logement abordable.⁵ Payer plus cher pour un logement rend une région moins attrayante et décourage donc les employés de s'y engager pour y construire une carrière ou y fonder une famille. Ce phénomène touche tous les niveaux de revenus et tous les secteurs d'activité. Les FAC ont été particulièrement touchées par le manque de logements abordables à proximité des grandes bases militaires telles que la BFC Esquimalt, la BFC Halifax, la BFC Comox et d'autres. Une forte présence de militaires dans une communauté profite à l'économie d'une région en fournissant une population de consommateurs aux salaires stables.

Parallèlement, l'armée canadienne est un important propriétaire foncier qui dispose d'espace pour créer des logements sur les bases.⁶ En permettant le développement sur ces terrains disponibles, le gouvernement fédéral peut aider les FAC à conserver leur personnel tout en libérant des logements dans les communautés adjacentes pour les résidents qui travaillent dans d'autres secteurs.

1 La stratégie de fidélisation des forces armées canadiennes explique en détail comment les logements inabordables limitent la capacité d'attirer de nouveaux employés.

2 Espace gaspillé : Ottawa veut des logements abordables sur « chaque parcelle possible » du territoire fédéral. Combien y en a-t-il? Une analyse du Globe a révélé qu'il y en avait assez pour loger 750 000 personnes

3 Notre Nord, fort et libre : Une vision renouvelée pour la défense du Canada

4 La Société canadienne d'hypothèques et de logement fait le point sur les pénuries de logements au Canada.

5 Statistique Canada : le centre canadien de la qualité de vie utilise 30 % du revenu comme mesure de l'abordabilité du logement.

6 Le Rapport sur les résultats ministériels des Forces armées canadiennes de 2022-2023 fournit des informations sur les propriétés foncières.

L'ALFC exploite et entretient 11 665 unités de logement pour les familles de militaires au Canada, ce qui représente un manque d'environ 10 000 unités nécessaires pour aider les FAC à combler leur pénurie de membres.⁷

Cette résolution politique est fondée sur la reconnaissance du fait que des logements sûrs et abordables pour les membres des Forces armées canadiennes sont essentiels non seulement pour la préparation militaire et le recrutement⁸, mais aussi pour la prospérité économique régionale et le bien-être de la société. En plaidant pour un soutien gouvernemental au renforcement de l'infrastructure de logement militaire, la Chambre de commerce du Canada vise à contribuer à une économie plus résiliente et plus dynamique pour tous les Canadiens.

⁷ La pénurie de personnel militaire va s'aggraver avant de s'améliorer, selon un militaire de haut rang | CBC News

⁸ No Vacancy: The Critical State of Military Housing Options in Canada provides evidence about the role housing plays in recruitment, which in turn impacts Canada's military readiness.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Augmente le parc de logements sur les bases et installations militaires du Canada ou à proximité de celles-ci de 2 000 unités par année de 2025 à 2030, pour un total de 10 000 unités, en allouant 470 millions de dollars du Plan du Canada sur le logement⁹ annoncé dans le budget 2024 à l'Agence de logement des Forces canadiennes, en mettant l'accent sur la construction de nouvelles unités de logement et la rénovation des unités existantes sur les bases militaires partout au Canada.
2. Mette au point diverses formules de logement pour répondre aux besoins variés des militaires à différentes étapes de leur carrière, et explore des mécanismes de financement novateurs, des partenariats avec des promoteurs privés et des incitations réglementaires pour faciliter la construction d'unités de logement abordables sur les bases militaires ou à proximité, en veillant à ce que les familles de militaires aient accès à des logements de qualité sans fardeau financier excessif.
3. Crée un poste au sein de l'Agence du logement des Forces canadiennes qui sera chargé de travailler avec les ministères concernés et les parties prenantes du secteur pour rationaliser la planification, le développement et la gestion des projets de logements militaires, afin d'assurer une utilisation efficace des ressources et la fourniture en temps voulu de solutions de logement. Ce poste de l'ALFC sera également chargé d'établir des partenariats avec les gouvernements provinciaux et municipaux, les organismes de logement et les organisations communautaires afin de tirer parti de l'expertise, des ressources et des meilleures pratiques en matière de développement du logement et de planification urbaine, en mettant l'accent sur la satisfaction des besoins particuliers du personnel militaire et de leurs familles. La création d'un poste serait rentable dans la mesure où elle permettrait de responsabiliser une personne chargée de gérer cette demande spécifique de logement.

Présentée par :

Chambre de commerce du Grand Victoria

Coparrainée par :

Chambre de commerce régionale de Cold Lake

Chambre de commerce de Comox Valley

Chambre de commerce de Halifax

Chambre de commerce de Quinte West

Chambre de commerce du Grand Barrie

Appuyée par :

Le Comité des transports et de l'infrastructure appuie cette proposition.

⁹ Résoudre la crise du logement : Le Plan du Canada sur le logement est une stratégie fédérale visant à financer de nouveaux logements afin de remédier à la pénurie nationale de logements.

22. Accès aux postes frontaliers commerciaux

Thème de la résolution

Transport et infrastructure

Description

Le pays dépend fortement de l'accessibilité des corridors de transport et des services frontaliers pour faciliter la croissance de l'économie, en particulier l'expansion des investissements dans les ressources naturelles, le développement de la chaîne d'approvisionnement, la fabrication et les secteurs de services applicables. Bien que l'Alberta continue d'entretenir des relations commerciales très prospères avec ses voisins américains, elle ne dispose toujours que d'un seul bureau commercial désigné (BCD), ce qui crée une disparité dans les relations commerciales et l'accès à des installations frontalières adéquates pour faciliter l'efficacité des échanges entre le Canada et les États-Unis.

Contexte

Le Canada et les États-Unis entretiennent l'une des relations les plus prospères au monde, avec près de 3,6 milliards de dollars de marchandises et de services qui franchiront la frontière chaque jour en 2023¹⁰, et environ 400 000 personnes qui franchiront chaque jour nos frontières communes. En particulier, le Montana et le Canada continuent d'entretenir des relations commerciales fructueuses, avec des flux commerciaux bilatéraux totalisant 6,8 milliards de dollars américains en 2022.¹¹ Par ailleurs, le Canada reste le principal client du Montana, les exportations totales du Montana vers le Canada s'élevant à 1 milliard USD en 2022, tandis que les importations totales du Montana en provenance du Canada s'élèvent à 6,8 milliards USD. Les exportations concernent principalement l'agriculture, les produits chimiques, l'énergie, les minéraux et les métaux. Alors que 74 % des exportations de l'Alberta vers les États-Unis étaient liées à l'énergie. Avec le plus petit nombre de passages frontaliers routiers et terrestres au Canada, l'Alberta est également la seule province limitrophe des États-Unis à disposer d'un bureau commercial désigné (BCD), situé à Coutts, en Alberta.¹²

	BCD ¹³	Population (2024) ¹⁴
Colombie-Britannique	3	5 609 870
Alberta	1	4 800 768
Saskatchewan	1	1 225 493
Manitoba	1	1 474 439
Ontario	10	15 911 285
Québec	5	8 984 918
Nouveau-Brunswick	2	846 190

10 Gouvernement du Canada : [https://www.international.gc.ca/country-pays/us-eu/relations.aspx?lang=fra](https://www.international.gc.ca/country-pays/us-eu/rerelations.aspx?lang=fra) Relations Canada-États-Unis

11 Consulat général Connect2Canada : <https://connect2canada.com/wp-content/fact-sheets/mt.pdf>

12 <https://open.alberta.ca/dataset/9269de23-6d7a-448e-867e-293b4b0568e1/resource/0476dbec-695c-41ac-8ef7-b76d52b6f65a/download/montana-ab.pdf>

13 Agence des services frontaliers du Canada — Bureau commercial désigné <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/do-rb/services/dco-bcd-fra.html>

14 Statistique Canada : Estimations de la population : https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1710000901&request_locale=fr

Il est essentiel que nous encourageons le gouvernement à supprimer toute barrière ou tout obstacle aux importations et aux exportations de nos secteurs clés entre le Canada et les États-Unis et que nous nous efforcions d'améliorer le commerce international en supprimant la pression et l'encombrement des bureaux commerciaux désignés. Pour atteindre ces objectifs, il est important que les gouvernements canadien et américain travaillent ensemble pour refléter les efforts d'expansion de part et d'autre de la frontière.

De plus, l'inadéquation des installations frontalières et le manque de technologie constituent un obstacle à la circulation efficace des marchandises. En veillant à ce que les normes des installations correspondent à celles des installations portuaires adjacentes aux États-Unis et à ce que les installations portuaires disposent de systèmes d'échange de données informatisées (EDI) pour faciliter la transmission électronique et l'échange de marchandises, on garantirait un processus plus efficace dans la circulation des marchandises.

L'accès aux transports est le carburant du développement économique. Les régions dotées de réseaux de transport souples et efficaces peuvent accéder aux marchés de produits, aux fournisseurs, aux vendeurs, aux travailleurs et aux clients de manière plus efficace et plus rentable que celles qui n'en disposent pas. Nous devons encourager le développement du commerce nord-sud et supprimer les retards, les restrictions et les limitations concernant les temps de passage et l'accès. L'investissement mène au commerce, car les activités des sociétés s'intègrent de plus en plus dans la chaîne de valeur mondiale, ce qui nécessite non seulement des règles d'investissement claires et ouvertes, mais aussi de veiller à ce que les biens et les services produits aient facilement accès aux marchés dans les deux pays et à l'échelle internationale.

L'amélioration de l'accès aux frontières renforcerait le développement économique, l'investissement et la sécurité et répondrait aux préoccupations croissantes en matière de sécurité. Il faciliterait également le trafic routier en offrant un itinéraire alternatif, en réduisant les files d'attente et les retards, et il améliorerait le tourisme en permettant d'augmenter les services de transport entre le Canada et les États-Unis.

Il est dans l'intérêt du Canada de développer ses relations commerciales avec les États-Unis par le biais de passages et de corridors de transport qui relient le Canada aux États-Unis afin de faciliter l'expansion du marché commercial. Un effort continu est nécessaire pour éliminer les obstacles qui continuent d'empêcher l'expansion des bureaux commerciaux désignés et promouvoir nos corridors commerciaux nord-sud.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Accélère le dialogue avec ses homologues américains pour s'assurer que les heures d'ouverture et les services des postes frontaliers canadiens correspondent aux heures d'ouverture des postes frontaliers américains, tant pour les services aux voyageurs que pour les services commerciaux, et que les normes relatives aux installations sont équivalentes des deux côtés de la frontière.
2. S'efforce de mettre en place des installations de points d'entrée partagés lorsque l'occasion se présente.
3. Veille à ce que les régions où le volume des échanges bilatéraux et du trafic des corridors est élevé aient un accès équitable à un nombre suffisant de bureaux commerciaux désignés équipés d'un système d'échange de données électroniques pour la transmission et l'échange des données relatives au fret, à la mainlevée et à la comptabilité.
4. Améliore les structures, les équipements et la technologie des installations portuaires afin de mieux répondre aux besoins actuels et futurs.

Présentée par :

Chambre de commerce de Lloydminster

Coparrainée par :

Chambre de commerce du sud-est de l'Alberta

Appuyée par :

Le Comité des transports et de l'infrastructure appuie cette proposition.

23. Améliorer la fluidité ferroviaire pour une chaîne d'approvisionnement plus efficace

*Cette résolution approuvée en 2021 en est à sa dernière année.

Thème de la résolution

Transport et infrastructure

Description

L'efficacité de la chaîne d'approvisionnement du Canada est essentielle à la compétitivité de ses exportations. Le transport ferroviaire joue un rôle central dans la chaîne d'approvisionnement, puisque près de 70 % du fret interurbain de surface et la moitié des exportations du Canada sont transportés par le rail [1], mais le transport ferroviaire pose des problèmes, car la disponibilité du transport ferroviaire ne répond pas toujours à la demande des expéditeurs. Pour remédier à ces contraintes, il faut une planification stratégique et des investissements afin que la capacité ferroviaire réponde à la demande future.

Contexte

L'amélioration et l'expansion de l'infrastructure ferroviaire canadienne sont essentielles au maintien et au renforcement de la compétitivité économique du pays. Un réseau ferroviaire robuste favorise l'efficacité des chaînes d'approvisionnement, réduit les coûts de transport et atténue l'encombrement des routes. En outre, l'investissement dans une infrastructure ferroviaire durable est conforme à l'engagement du Canada de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de promouvoir des solutions de transport écologiques.

Bien que stratégiquement importante pour la prospérité et la réussite du Canada, l'amélioration de la capacité ferroviaire n'est pas une mince affaire, car les chemins de fer fondent leurs investissements en capacité sur les rendements escomptés. Des coûts élevés sur des terrains difficiles, en particulier en Colombie-Britannique, peuvent rendre les extensions économiquement irréalisables si les recettes du trafic ne sont pas suffisantes pour justifier l'investissement. De plus, les extensions peuvent se heurter à une opposition sociale et réglementaire, en particulier à proximité des zones urbaines. Des améliorations plus modestes de l'infrastructure des chemins de fer, telles que de nouvelles voies d'évitement, l'infrastructure des terminaux et l'expansion du parc, qui peuvent améliorer la fluidité globale du système, sont des options d'amélioration plus réalistes, mais elles sont souvent retardées par les examens réglementaires, la disponibilité des capitaux et les processus d'acquisition foncière.

La question de l'amélioration de la fluidité du transport ferroviaire a pris de l'importance ces dernières années, parallèlement au débat national sur la stabilité de la chaîne d'approvisionnement. Compte tenu du rôle important du transport ferroviaire dans la chaîne d'approvisionnement, le gouvernement du Canada devrait accélérer les examens réglementaires des projets d'infrastructure ferroviaire afin de réduire les retards dans la mise en œuvre d'expansions critiques. Le meilleur moyen d'y parvenir est de travailler en étroite collaboration avec les acteurs de l'industrie ferroviaire, qui sont les mieux placés pour comprendre les défis logistiques complexes posés par les nouveaux projets.

Le transport ferroviaire peut également être confronté à des difficultés liées aux « écarts dans le premier et le dernier kilomètre ». La possibilité d'expédier des marchandises depuis les principales gares de triage jusqu'aux destinations d'expédition finales est un élément important d'une chaîne d'approvisionnement solide et nécessite la mise en place d'une infrastructure et de plans adéquats pour combler les lacunes [2]. Les chemins de fer d'intérêt local, définis comme ceux dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 250 millions de dollars, jouent un rôle essentiel dans le réseau de transport canadien en fournissant des services critiques de premier et de dernier kilomètre qui relient les communautés et les entreprises rurales aux chemins de fer de classe 1 et aux marchés mondiaux, améliorant ainsi la fluidité du système de transport. Aux États-Unis, les chemins de fer d'intérêt local bénéficient de nombreux programmes de financement au niveau fédéral et au niveau des États, notamment des subventions, des crédits d'impôt et des prêts à faible taux d'intérêt. L'amélioration de l'infrastructure des chemins de fer d'intérêt local permettrait d'augmenter le trafic vers le réseau ferroviaire, d'améliorer la sécurité, de réduire les émissions et de diminuer la pression sur l'infrastructure publique.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Priorise l'accélération des examens réglementaires pour les projets d'infrastructure ferroviaire.
2. Soutienne les investissements dans les infrastructures ferroviaires d'intérêt local afin d'améliorer les besoins du premier et du dernier kilomètre

Présentée par :

Chambre de commerce de la Saskatchewan

Coparrainée par :

Chambre de commerce de Yorkton

Appuyée par :

Le Comité des transports et de l'infrastructure appuie cette proposition.

24. Un Canada interconnecté : Améliorer les liaisons aériennes pour les aéroports de taille moyenne

Thème de la résolution

Transport et infrastructure

Description

L'industrie aéronautique canadienne est primordiale pour rapprocher les communautés, faciliter les échanges commerciaux et stimuler la croissance économique. Cependant, des défis persistent, en particulier pour les aéroports de petite et moyenne taille. Cependant, une confluence de facteurs s'est combinée pour créer de nouveaux obstacles pour le secteur de l'aviation qui exigent l'attention du gouvernement. Les aéroports de petite et moyenne taille sont confrontés à des obstacles financiers importants qui les empêchent de financer les investissements nécessaires en matière de sécurité, de sûreté et d'environnement. En outre, le paysage des transporteurs aériens a changé radicalement avec la pénurie de pilotes, le changement d'appareils et le retrait de la flotte. En conclusion, cela a considérablement réduit l'option et l'abordabilité des services aériens dans les aéroports de petite et moyenne taille à travers le pays.

Contexte

Les aéroports de petite et moyenne taille sont l'élément vital de la connectivité régionale, car ils constituent des points de connexion essentiels pour les voyages nationaux et internationaux. Cependant, malgré leur importance, ces aéroports sont confrontés à des défis uniques pour rivaliser avec leurs homologues plus importants et attirer des offres de services diversifiées. Deuxième plus grand pays du monde en termes de superficie, le Canada est au cœur de son réseau de transport depuis les débuts du courrier aérien. Aujourd'hui, quelque 150 millions de passagers transitent chaque année par les aéroports du Canada, dans le cadre d'un service commercial régulier qui relie le pays d'un océan à l'autre.¹ Les aéroports régionaux de petite et moyenne taille ont toujours été des moteurs économiques essentiels pour leurs régions adjacentes, en facilitant la connectivité des passagers avec les aéroports et les marchés commerciaux plus importants.²

¹Conseil des aéroports du Canada (2016). Canada's Regional Airports : Getting the Funding Balance Right. Consulté depuis : http://cyqm.ca/wp-content/uploads/2016/10/CAC-Canadas_Regional_Airports_FINAL_EN.pdf

² Airport World. (2021). Punching Beyond their Reach. Consulté depuis : <https://airport-world.com/punching-beyond-their-reach/>

Au Canada, les autorités aéroportuaires sont tenues de payer un loyer au gouvernement fédéral en vertu d'accords de location à long terme. Ces accords obligent les autorités aéroportuaires à investir dans les infrastructures et à payer un loyer foncier, qui représente une partie de leurs recettes brutes. Contrairement à de nombreux autres pays qui ont privatisé leurs aéroports, le Canada a opté pour un modèle de gouvernance dans lequel les aéroports sont gérés par des autorités indépendantes, en grande partie non réglementées, qui opèrent en tant qu'entités à but non lucratif. Ces autorités n'ont pas d'actionnaires et ne sont pas propriétaires des terrains ou des infrastructures aéroportuaires, qui doivent être restitués au gouvernement à la fin du bail, sans dette et en parfait état. Le problème fondamental de cet arrangement est que, bien que le gouvernement fédéral perçoive des loyers importants de ces aéroports, il ne réinvestit pas ces fonds dans le système aéroportuaire. Cela met en évidence une dichotomie : reconnaître le transport aérien comme un catalyseur de la croissance économique et traiter les aéroports comme une source de revenus généraux. Depuis que le gouvernement fédéral a cédé les aéroports du réseau national des aéroports (RNA) du Canada, ces derniers ont investi plus de 30 milliards de dollars dans les infrastructures, tout en versant au gouvernement fédéral plus de 7 milliards de dollars en loyers aéroportuaires.

Les contraintes financières imposées par le paiement des loyers et le manque de réinvestissement dans les infrastructures aéroportuaires ont un impact disproportionné sur les aéroports de petite et moyenne taille. Ces aéroports sont confrontés à des charges financières importantes et ont souvent du mal à générer des revenus suffisants pour investir dans des projets essentiels de modernisation et d'expansion des infrastructures. Les aéroports du pays investissent dans le transport numérique, les projets verts, les infrastructures intelligentes et les technologies innovantes. Les investissements directs dans les infrastructures aéroportuaires permettent de réduire les coûts pour les voyageurs. Les loyers exigés par le gouvernement fédéral exacerbent ces tensions financières, détournant les fonds des investissements essentiels dans les installations et les services aéroportuaires. Cela entrave encore plus leur capacité à être compétitifs et à se développer, limitant leur potentiel à servir de catalyseurs efficaces pour le développement économique régional.

Un autre obstacle à la compétitivité des aéroports de petite et moyenne taille est lié aux restrictions en matière de propriété étrangère des compagnies aériennes. Actuellement, pour obtenir une licence nationale, une compagnie aérienne doit être détenue et contrôlée par des Canadiens, avec au moins 51 % des droits de vote détenus par des Canadiens. Bien que ces restrictions aient été assouplies en 2018 pour permettre une propriété internationale de 49 %, contre 25 % auparavant, d'autres réductions de cette exigence permettraient d'accroître la concurrence avec l'arrivée de nouveaux entrants sur le marché.³

En s'attaquant à ces obstacles réglementaires et en favorisant un environnement compétitif, le Canada peut renforcer son secteur aérien, soutenir les aéroports de petite et moyenne taille en tant que plaques tournantes régionales essentielles, et améliorer les options de voyage et la qualité des services pour tous les Canadiens. L'évolution constante des politiques et des cadres réglementaires sera cruciale pour garantir que l'industrie aéronautique canadienne reste robuste, résiliente et capable de répondre aux exigences d'une économie en croissance et d'une base de passagers diversifiée.

L'assouplissement des restrictions en matière de propriété étrangère pourrait atténuer ces tendances en augmentant le nombre de concurrents sur le marché. En outre, la révision du modèle des créneaux horaires pour les compagnies aériennes, qui régit l'attribution des heures de décollage et d'atterrissage dans les aéroports encombrés, pourrait également remédier aux tendances monopolistiques. La garantie d'une attribution équitable et concurrentielle des créneaux horaires peut empêcher les compagnies aériennes dominantes de monopoliser des routes et des horaires clés, favorisant ainsi un environnement plus concurrentiel.

³ Ibid.

Le nombre actuellement limité de compagnies aériennes canadiennes soulève des problèmes de monopole, qui se traduisent par des prix moins compétitifs et une qualité de service moindre pour les consommateurs. Il convient de noter que l'étude récemment annoncée sur la concurrence des compagnies aériennes au Canada, menée par le Bureau de la concurrence du Canada, examinera l'état de la concurrence dans l'industrie du transport aérien et la manière dont les gouvernements à travers le Canada peuvent améliorer la concurrence au profit des passagers aériens nationaux ainsi que des travailleurs et des entrepreneurs qui assurent ces services.⁴ Il s'agit d'une bonne nouvelle pour les aéroports de taille moyenne et leurs clients dans tout le Canada.

La promotion d'un marché de l'aviation compétitif et dynamique au Canada est cruciale pour la croissance et la durabilité des aéroports de taille moyenne, qui sont des plaques tournantes essentielles pour la connectivité régionale. L'assouplissement des restrictions en matière de propriété étrangère pour les compagnies aériennes renforcera la concurrence, améliorera la résilience financière et garantira aux passagers un éventail plus large d'offres aériennes. De plus, il est essentiel de s'attaquer aux charges financières imposées par le paiement des loyers aux autorités aéroportuaires pour permettre les investissements nécessaires en matière d'infrastructures et d'expansion. En adoptant ces réformes et en soutenant un environnement réglementaire équilibré, le Canada peut renforcer son secteur aérien, promouvoir le développement économique dans les régions desservies par des aéroports de taille moyenne et améliorer les options de voyage et la qualité des services pour tous les Canadiens.

⁴ Dachis, B. (2014). Full throttle: Reforming Canada's aviation policy. SSRN Electronic Journal. <https://doi.org/10.2139/ssrn.2384704>

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Réoriente les loyers perçus annuellement par les aéroports canadiens pour les réinvestir dans les infrastructures aéroportuaires et s'assurer que tous les aéroports du Canada sont modernes, efficaces et propres.
2. Élabore des politiques et des programmes visant à garantir que les aéroports de petite et moyenne taille disposent de services aériens compétitifs, fréquents et abordables afin de maintenir des liaisons aériennes essentielles pour les voyages, le commerce, le tourisme et les chaînes d'approvisionnement.
3. Travaille en étroite collaboration avec le Bureau de la concurrence dans le cadre de l'élaboration du rapport sur la concurrence entre les compagnies aériennes et de la mise en œuvre des recommandations qui amélioreront le choix et les options de connectivité pour les voyageurs canadiens.
4. Assouplisse davantage les restrictions en matière de propriété étrangère au Canada, jusqu'à ce que 40 % des actions soient détenues par des Canadiens.

Présentée par :

Chambre de commerce du Grand Saskatoon

Coparrainée par :

Chambre de commerce du Grand Moncton

Appuyée par :

Le Comité des transports et de l'infrastructure s'abstient d'approuver cette proposition.

La chambre commanditaire a répondu positivement à la demande du Comité en apportant des changements qui ont amélioré la résolution proposée, mais les membres du Comité ne sont pas parvenus à un consensus. Certains membres soutiennent la résolution révisée, tandis que d'autres expriment une forte opposition à certaines des recommandations.

Le comité d'examen du Réseau des chambres a convenu que cette résolution répondait à ses critères d'admissibilité.

25. Mise en œuvre du plan d'infrastructure commerciale du Canada (PICC)

Thème de la résolution

Transport et infrastructure

Description

Les difficultés persistantes de livraison des produits vers les marchés, dues à l'inadéquation de l'infrastructure commerciale nationale, constituent une préoccupation croissante pour les entreprises de tous les secteurs d'activité au Canada.

Contexte

Le commerce est essentiel à la prospérité nationale. Selon les données de la Banque mondiale pour 2022, cette activité génère 67 % du PIB canadien. Le secteur du commerce soutient plus de trois millions d'emplois et fournit des revenus qui financent nos programmes sociaux et les priorités nationales connexes.

L'expansion et la croissance de l'économie nationale dépendent de notre capacité à livrer des produits sur les marchés mondiaux. Le Canada est passé du 10^e rang en 2008 au 32^e rang dans le classement mondial 2019 du Forum économique mondial sur la qualité des infrastructures de transport. Parmi nos concurrents, seul le Canada ne dispose pas d'une planification cohérente et à long terme des infrastructures commerciales.

Depuis plus d'une décennie, la confiance dans la fiabilité et la compétitivité de l'infrastructure commerciale du Canada est en déclin, tant au pays qu'à l'étranger. Cette tendance s'est produite en dépit des investissements importants réalisés par le secteur privé et des niveaux actuels de dépenses des gouvernements en matière d'infrastructures commerciales.

Dans un mémoire prébudgétaire adressé à la vice-première ministre et ministre des Finances Chrystia Freeland le 8 février 2024, la Chambre de commerce du Canada recommande un investissement à long terme par le biais d'une proposition de Plan d'infrastructure commerciale du Canada (PICC). Il y est noté que des infrastructures doivent être construites pour assurer un transport fiable et efficace des produits vers et depuis les marchés. Les corridors commerciaux nationaux et internationaux devraient renforcer les chaînes d'approvisionnement afin de faire du Canada un partenaire commercial fiable.

Le 12 juillet 2023, six premiers ministres et une coalition d'organisations commerciales, dont la Chambre de commerce du Canada, ont appelé à des investissements soutenus et à une planification accrue par le biais d'un plan d'infrastructure commerciale du Canada. Il a été noté que des investissements dans les infrastructures ferroviaires, routières, aériennes, portuaires et maritimes sont nécessaires pour que le Canada reste compétitif sur les marchés commerciaux mondiaux. Nous avons besoin de toute urgence de moderniser notre chaîne d'approvisionnement et notre capacité à accroître le commerce et à générer des revenus pour les services publics.

Le président et chef de la direction de la Chambre de commerce du Canada, Perrin Beatty, a indiqué qu'une proposition de PTCI fera croître l'économie à travers le Canada dans toutes les juridictions, en veillant à ce que tous les corridors commerciaux vers des destinations nationales, continentales et mondiales aient la capacité d'acheminer les biens et les services canadiens à mesure que les marchés se développent.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

Mette en œuvre, en collaboration avec le secteur national des affaires et les provinces et territoires, un plan d'infrastructure commerciale du Canada afin d'orienter les activités futures de planification et de construction.

Présentée par :

Chambre de commerce du Grand Kitchener-Waterloo

Coparrainée par :

Chambre de commerce de Cambridge

Appuyée par :

Le Comité des transports et de l'infrastructure appuie cette proposition.

Résolutions proposées

26. Une démarche pour résoudre la crise du logement abordable au Canada

Thème de la résolution

Transport et infrastructure

Description

Le logement fait partie intégrante de la croissance économique. Les liens entre l'investissement dans le logement abordable et la croissance économique ont été bien reconnus dans la littérature.^{1 2 3}

Pourtant, les investissements dans le logement abordable ont été insuffisants pour répondre à la demande. Pour assurer la viabilité à long terme des communautés, les plans de développement économique et de croissance locaux et régionaux doivent prendre en compte le rôle du logement abordable dans l'économie en croissance.

Contexte

L'abordabilité du logement et le défi de l'offre de logements sont au centre des préoccupations d'un bout à l'autre du pays. Un logement est considéré comme abordable lorsqu'un ménage ne consacre pas plus de 30 % de son revenu brut au logement.⁴

La crise du logement et le problème de l'itinérance au Canada sont sérieux et généralisés. Ils touchent toutes les provinces et tous les territoires, de la classe moyenne aux résidents les plus vulnérables. En Alberta, en 2021, environ 57 000 ménages occupaient un logement subventionné par le gouvernement, et plus de 24 000 ménages attendaient un logement subventionné convenable. Afin de répondre à la demande croissante, l'Alberta devra utiliser une variété d'outils pour soutenir 25 000 ménages supplémentaires.⁵

Beaucoup s'accordent à dire que le logement se situe sur un spectre, généralement appelé « continuum du logement », avec les sans-abris et les refuges d'urgence à une extrémité, et la location et l'accession à la propriété sur le marché à l'autre extrémité.

Un grand nombre de ménages canadiens n'ont pas les moyens de payer les loyers du marché, et l'on entend régulièrement des histoires de personnes obligées de choisir entre le logement, les services publics ou la nourriture. L'évolution du marché du logement ne correspond pas à celle des revenus des ménages ou de la démographie, les prix du logement et les loyers étant souvent à la traîne par rapport à l'évolution de l'économie et aux conditions locales particulières.⁶

Les régions qui connaissent une croissance de l'emploi voient souvent leur population augmenter : les adultes restent dans la région, les immigrants viennent s'y installer et les travailleurs fondent des familles et ont des enfants. Les travailleurs ont besoin d'un endroit pour vivre et la demande de logements augmente, ce qui stimule la production ou accroît la valeur marchande des logements.

1 Skaburskis, A. « Decomposing Canada's Growing Housing Affordability Problem: Do City Differences Matter? » *Journal of Urban Studies*. Vol 41. Issue 1. 2004.

2 Mao, F. « The Innovation Economy and the Housing Crisis. » *Master of Arts in Planning*. 2017.

3 Pinki, D. « Housing Affordability in Toronto: Low-Income Earners and Recent Immigrants. » *Master of Arts in Political Science*. University of Windsor. 2017.

4 Rapport final de l'Alberta Affordable Housing Review Panel — Gouvernement de l'Alberta (<https://open.alberta.ca/dataset/26b06d34-4b03-488d-bed8-da5316b8b95c/resource/0fd7ae4e-568b-43d5-8480-c8d765b1e514/download/sh-final-report-of-alberta-affordable-housing-review-panel-2020-10-05.pdf>)

5 Stronger Foundations Alberta's 10-year strategy to improve and expand affordable housing — Government of Alberta (<https://open.alberta.ca/dataset/d17f3af6-fa5a-4cb0-b36e-248823cddff1/resource/d11b4795-763a-4221-b6f9-2f5769df50a5/download/sh-stronger-foundations-albertas-10-year-strategy-affordable-housing-2021.pdf>)

6 Ibid.

La population du Canada ne cesse de croître. La population du Canada ne cesse de croître. Au cours des 12 mois allant du premier trimestre 2023 au premier trimestre 2024, la population du pays a augmenté d'environ 1 271 872 personnes, soit 3,2 %.⁷ Durant la même période, le Canada a enregistré environ 293 126 nouvelles mises en chantier. À titre de comparaison, pour les 12 mois précédents, le Canada a connu 308 700 mises en chantier⁸, avec une augmentation de la population de seulement 930 442 personnes.⁹

Le nouveau parc de logements disponibles n'a pas suivi le rythme de l'augmentation de la population et a exclu de nombreux travailleurs du marché de la location ou de l'accession à la propriété.

Selon les estimations, la construction d'une unité résidentielle génère entre deux et deux emplois et demi.¹⁰ Autrement dit, chaque million de dollars investi dans la construction de logements résidentiels génère entre 10 et 12 emplois. Ces emplois sont en grande majorité locaux, la plupart se trouvant dans la région où le logement est construit.

En plus des effets directs de l'investissement dans le logement sur la création d'emplois, l'accès à un logement abordable signifie que les Albertains seront en meilleure santé, plus productifs et capables de dépenser de l'argent dans leurs économies locales. Il a été démontré à de maintes reprises qu'un logement abordable de qualité entraîne également une amélioration des résultats sociaux et économiques pour les ménages à revenus faibles ou modérés.¹¹ Il va de soi qu'un logement abordable de bonne qualité a des effets positifs sur la santé et l'éducation en réduisant le stress des ménages, en permettant l'achat d'aliments nutritifs et en favorisant la stabilité des familles.

Steve Douglas, directeur général de la Housing Corporation, a déclaré « Le logement est souvent considéré comme un baromètre de l'état de l'économie... Le type et la qualité de l'offre de logement peuvent avoir un impact significatif sur la santé et la richesse des localités. Leur capacité à attirer et à retenir les gens et à fournir un soutien à ceux qui en ont besoin repose sur un bon logement et des quartiers attrayants et inclusifs.¹²

Une main-d'œuvre en bonne santé et bien formée peut attirer les employeurs et les investissements liés à l'emploi dans les communautés.

Les investissements ne sont plus évalués uniquement sur la base des rendements financiers potentiels. De plus en plus, les investisseurs cherchent à travailler avec des sociétés et des juridictions qui démontrent un engagement authentique et réalisable en faveur de politiques ESG responsables. Les investisseurs qui considèrent l'Alberta comme une opportunité d'affaires recherchent des preuves que la gestion des risques ESG et l'identification de solutions sont intégrées dans la stratégie et les opérations globales de la province.¹³

Les grands investisseurs commerciaux nationaux et étrangers veulent investir dans des territoires où leurs employés peuvent se permettre de vivre et d'élever une famille.

Bien que les sociétés fondent rarement leurs décisions de sélection de sites uniquement sur des indicateurs de qualité de vie, comme le logement, les écoles, les soins de santé, les équipements et la criminalité, ces facteurs jouent un rôle de plus en plus important dans le processus de décision, en particulier pour les entreprises qui dépendent des talents d'une main-d'œuvre hautement qualifiée.¹⁴

7 Statistique Canada. Tableau 17-10-0009-01 Estimations de la population, trimestrielles

8 Ibid.

9 Statistique Canada. Tableau 17-10-0009-01 Estimations de la population, trimestrielles

10 Zon, N, Molson, M and Oschinski, M. Building Blocks: The Case for Federal Investment in Social and Affordable Housing in Ontario. Mowat Centre. La voix de l'Ontario en matière de politiques publiques. 2014.

11 Mueller, E and Tighe, R. "Making the Case for Affordable Housing: Connecting Housing with Health and Education Outcomes. Journal of Planning and Literature. Vol: 24. Issue 4. 2007.

12 Housing and economic development: Moving forward together – Centre for Cities (<https://www.centreforcities.org/wp-content/uploads/2014/09/08-11-06-Housing-and-economic-development.pdf>)

13 Rapport annuel 2022-2023 d'Invest Alberta (<https://investalberta.ca/2022-annual-report/dist/files/investalberta2022-23-annualreport.pdf>)

14 Area Development. Quality of Life Factors into Business Location Decision (<https://www.areadevelopment.com/siteselection/dec08/quality-of-life-business-location017.shtml>)

Pour les enfants vivant dans des logements inadéquats ou inabordables, un foyer sûr améliore leurs chances de réussite scolaire et d'achèvement de l'enseignement postsecondaire. Les diplômés de l'enseignement supérieur gagnent près de 5 000 dollars de plus par an que les titulaires d'un diplôme d'études secondaires, un chiffre qui devrait augmenter au fur et à mesure que les travailleurs avancent dans leur carrière. Cette augmentation des revenus potentiels se traduit par une plus grande contribution à la croissance économique.

Un dernier lien entre l'abordabilité du logement, l'investissement et la création d'emplois est l'effet économique qui résulte de l'augmentation du revenu des locataires. Lorsque les ménages locataires passent d'un logement inabordable à un logement abordable, le pourcentage de leur revenu qu'ils consacrent au logement diminue. Il en résulte une augmentation des dépenses en biens et services et, comme les ménages à faibles revenus ont tendance à dépenser leur revenu discrétionnaire principalement au sein de leur communauté, ils peuvent contribuer à stimuler l'économie locale et à favoriser la création d'emplois.

La réduction des obstacles à l'accès à l'emprunt pour les acheteurs, en particulier les premiers acheteurs, et l'aide au financement des promoteurs pourraient contribuer à réduire l'écart d'abordabilité des logements. Cela pourrait se faire en améliorant l'accès au financement pour les ménages à faible revenu en réduisant le coût du financement hypothécaire et le risque de prêt, ainsi qu'en tirant parti de l'épargne collective. Les gouvernements pourraient contribuer à réduire les coûts pour les promoteurs en rendant les projets de logements abordables moins risqués et en garantissant des acheteurs ou des locataires pour les unités achevées. De plus, des ajustements à la « simulation de crise hypothécaire », en particulier pour les acheteurs d'un premier logement, feraient de l'accession à la propriété une réalité pour un plus grand nombre de Canadiens, et les élimineraient de la concurrence au sein d'un marché locatif hypertrophié.

En matière de logement, il y a peu d'harmonisation entre les trois niveaux de gouvernement. Les autorités municipales, provinciales et fédérales doivent mieux s'écouter les unes les autres et trouver des moyens de collaborer.

Il est évident que chaque niveau de gouvernement a son propre point de vue sur la question et fait ce qu'il croit être le mieux pour relever les défis. Il ne semble pas y avoir de volonté de conversation et d'action intergouvernementale pour relever ce défi, des solutions de fortune étant mises en œuvre projet par projet sans grande considération ni stratégie globale qui s'aligne sur tous les niveaux de gouvernement.

Le gouvernement fédéral est le plus grand propriétaire foncier du Canada. Le budget 2024 prévoit des investissements pour l'utilisation de terrains publics appartenant au gouvernement du Canada pour la construction de logements.¹⁵ En plus des terrains actuellement envisagés, tels que les bureaux de poste désaffectés et les bâtiments des détachements de la GRC dans les cas où ces terrains et bâtiments appartiennent entièrement au gouvernement fédéral.

La Chambre de commerce de Lethbridge est en faveur de solutions innovantes pour résoudre la crise de l'offre de logements et de l'abordabilité. Les pratiques prometteuses des juridictions au Canada et à l'étranger doivent être équilibrées, identifiées et prises en compte. Toute politique de logement identifiée dans le cadre de cet exercice doit tenir compte des besoins des communautés, tout en garantissant la sécurité publique.

Le sentiment de « pas dans ma cour » contribue souvent à l'opposition locale aux nouveaux développements, ce qui peut entraîner des retards dans les délais d'approbation et ralentir la construction de nouveaux bâtiments. Le gouvernement fédéral a un rôle à jouer pour aider les gouvernements provinciaux et municipaux à obtenir l'abordabilité des nouveaux projets de logements abordables. L'éducation du public peut changer cette culture et soutenir les nouveaux projets.

¹⁵ Gouvernement du Canada. Des logements plus abordables (<https://budget.canada.ca/2024/report-rapport/chap1-en.html>)

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Sensibilise les Canadiens et promeuve une campagne « oui dans ma cour » concernant le développement de logements abordables.
2. Recherche et partage des pratiques porteuses d'avenir pour mieux utiliser les maisons, les bâtiments et les quartiers existants afin d'augmenter l'offre de logements.
3. Convoque les gouvernements provinciaux et les municipalités afin d'élaborer une stratégie cohérente de lutte contre l'abordabilité du logement, en définissant clairement les rôles et les responsabilités, ainsi que la manière dont chacun travaillera en tandem avec les autres;
4. Réduise les coûts pour les promoteurs au moyen de subventions ou d'incitations fiscales afin de rendre les projets de logements abordables plus rentables.
5. Évalue la viabilité des terrains appartenant à l'État qui pourraient être considérés comme utiles pour des projets de logements abordables et élabore une stratégie pour attirer les promoteurs.
6. Réduise les obstacles auxquels se heurtent les acquéreurs d'un logement destiné à devenir leur résidence principale.
7. Réduise la simulation de crise hypothécaire et les autres obstacles qui rendent difficile l'achat d'une première résidence.
8. Soutienne l'augmentation de la productivité, y compris la construction modulaire et en usine.

Présentée par :

Chambre de commerce de Lethbridge

Appuyée par :

Le Comité des transports et de l'infrastructure appuie cette proposition.

27. Renforcer la sécurité et l'efficacité des ports

Thème de la résolution

Transport et infrastructure

Description

Les groupes du crime organisé (GCO) se servent des ports maritimes pour commettre des crimes lucratifs comme le trafic de drogue, la contrefaçon et le vol de cargaisons, ainsi que pour mener des activités de soutien tactique. Bien que les lois visent à freiner la criminalité portuaire, l'évolution des méthodes exige l'adoption de mesures supplémentaires. Le gouvernement du Canada peut accroître la sécurité des ports et des chaînes d'approvisionnement en permettant un meilleur partage de l'information et en finançant les services de police compétents pour renforcer leurs capacités et leur formation.

Contexte

Les ports sont d'importantes plaques tournantes pour le commerce et le transport, et ils peuvent être exposés à divers types de délits, notamment la contrebande, le trafic de stupéfiants, la traite de personnes, le vol et bien d'autres choses encore. Pour répondre à ces préoccupations, les autorités canadiennes, notamment les services répressifs, les services de sécurité aux frontières et les agents des douanes, s'efforcent de surveiller et de protéger les ports du pays. Elles ont mis en place diverses mesures et protocoles de sécurité afin de prévenir les activités criminelles et d'y répondre.

Au Canada, plusieurs lois et règlements fédéraux sont compétents en matière d'activités criminelles dans les ports canadiens. Ces lois et règlements constituent le cadre juridique de la gestion et de la lutte contre les activités criminelles dans les ports du pays et aux alentours. Voici quelques-unes des lois et des règlements fédéraux les plus importants :

1. Le Code pénal du Canada : Le Code pénal est une loi fédérale qui comprend des définitions de la plupart des infractions pénales adoptées par le Parlement du Canada.
2. Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada : Cette loi régit divers aspects de la navigation et du transport maritime au Canada. Elle comprend des dispositions relatives à la sécurité et à la protection de l'environnement dans les eaux et les ports canadiens.
3. Loi sur les douanes : La Loi sur les douanes fournit le cadre juridique permettant à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) d'appliquer les lois sur les douanes et l'immigration aux points d'entrée, y compris les ports maritimes. Elle confère aux agents de l'ASFC le pouvoir d'inspecter les marchandises, les navires et les personnes et de saisir les articles interdits ou illégaux.
4. Loi réglementant certaines drogues et autres substances : Cette loi porte sur la réglementation des substances contrôlées, y compris les drogues illégales. Elle a compétence sur les activités criminelles liées à la drogue qui peuvent se produire dans les ports canadiens ou à proximité.
5. Loi maritime du Canada : Cette loi fournit le cadre juridique pour la gouvernance et la réglementation des ports et des autorités portuaires du Canada. Elle aborde divers aspects des opérations et de la gestion portuaires, mais ne fait pas référence à la sûreté.
6. Règlement sur la sûreté des transports maritimes : Le Règlement sur la sûreté des transports maritimes (RSTM) est entré en vigueur le 1er juillet 2004 et fournit un cadre pour détecter les menaces à la sûreté et prendre des mesures pour prévenir les incidents de sûreté qui pourraient affecter les navires et leurs installations.¹

À partir de 2005, l'activité du crime organisé dans les principaux ports maritimes commerciaux a connu une augmentation du transport de produits chimiques destinés à la fabrication de drogues de synthèse à l'intérieur du pays, l'exportation de drogues de synthèse produites dans le pays vers des ports étrangers, et une augmentation significative de l'importation de biens de consommation contrefaits, en particulier de cigarettes.²

Les GCO utilisent diverses méthodes pour opérer, notamment des méthodes de contrebande et des techniques de dissimulation, telles que l'utilisation de conteneurs d'expédition, la dissimulation de marchandises de contrebande parmi des marchandises importées légitimes en utilisant des documents d'expédition frauduleux, l'utilisation de pays de transit et la coopération entre différents groupes criminels; la corruption et les conspirations internes faisant appel à des travailleurs corrompus, occupant souvent des postes influents essentiels au déchargement, au déplacement et au stockage des conteneurs maritimes, ainsi qu'à ceux qui préparent les documents nécessaires au déchargement et à l'expédition intermodale dans les terminaux portuaires maritimes; l'intimidation des débardeurs et du personnel chargé de l'application de la loi en vue d'assurer la libre circulation des conteneurs remplis de marchandises de contrebande.³

1 <https://tc.canada.ca/fr/transport-maritime/surete-maritime/reglement-surete-transport-maritime>

2 <https://securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/rgnzd-crm-brf-25/index-fr.aspx>

3 <https://securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/rgnzd-crm-brf-25/index-fr.aspx>

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Permette une plus grande coordination et un meilleur partage de l'information entre les organismes d'application de la loi existants, la police municipale de compétence et les autorités portuaires.
2. Fournisse un financement supplémentaire dédié à la police compétente afin de renforcer les capacités et la formation à l'appui de la sûreté des ports et de la chaîne d'approvisionnement.

Présentée par :

Chambre de commerce de Surrey

Appuyée par :

Le Comité des transports et de l'infrastructure appuie cette proposition.

Résolutions proposées

28. Maintien des opérations dans les Infrastructures stratégiques du Canada et résilience des chaînes d'approvisionnement internationale

Thème de la résolution

Transport et infrastructure

Description

Les infrastructures stratégiques du Canada sont essentielles à notre chaîne d'approvisionnement, car elles servent de portes d'entrée pour acheminer les produits vers le marché : elles sont donc essentielles à l'économie canadienne et à la compétitivité des entreprises canadiennes. Cette infrastructure est essentielle pour soutenir les partenariats internationaux en assurant l'arrivée et le mouvement des marchandises destinées au commerce mondial, dont la valeur à l'exportation représente à elle seule plus de 768,2 milliards de dollars canadiens (Statistique Canada, Commerce international de marchandises au Canada, mai 2024).

Contexte

Les perturbations engendrées par un blocus ferroviaire et des conflits de travail au port de Montréal (2020 et 2021) ont démontré, tout comme les grèves au port de Vancouver (2019 et 2023), que le Canada doit maintenir la fluidité des biens et des marchandises qui entrent, sortent ou circulent sur son territoire. Les biens et marchandises transitant par les infrastructures stratégiques sont essentiels non seulement à la prospérité économique du pays, mais aussi à la santé et à la sécurité des Canadiens, qui ne peuvent souffrir de pénuries, notamment de produits pharmaceutiques ou bioalimentaires. Comme l'ont souligné plusieurs associations industrielles, de la sylviculture à la production agricole, de la construction automobile au commerce de détail, les activités liées à la manutention des conteneurs ne peuvent s'arrêter complètement sans conséquences graves pour les fabricants, les producteurs de denrées alimentaires et les services de santé présents dans toutes les provinces.

La compétitivité des entreprises canadiennes, et du Canada dans son ensemble, sur les marchés internationaux dépend de la disponibilité d'une infrastructure de transport qui permet de transporter ou d'acquérir les marchandises nécessaires à un coût raisonnable et dans des délais compétitifs. Les effets induits d'un arrêt de travail sont très dommageables pour l'économie et menacent des emplois de qualité dans des secteurs stratégiques du Canada. En outre, chaque moment d'incertitude concernant la fiabilité du service d'une infrastructure stratégique canadienne favorise en fin de compte un concurrent américain qui reçoit le trafic initialement destiné aux diverses infrastructures canadiennes dont le service est incertain ou compromis. Une telle dynamique affaiblit la compétitivité du Canada.

Le droit de négocier un accord collectif ne signifie pas qu'un conflit de travail peut légitimement générer des conséquences disproportionnées ou des catastrophes économiques, comme l'impact négatif de 600 millions de dollars causé par une première grève visant les conteneurs au port de Montréal, ou qu'il peut provoquer l'équivalent de la fermeture d'une partie de nos frontières. Cette situation a été reconnue par le Parlement du Canada avec l'adoption d'une loi permettant la reprise et le maintien des activités au Port de Montréal, après que les acteurs économiques de tout le pays ont eu dénoncé une situation les obligeant à assumer des coûts et des délais contraires à l'intérêt collectif des Canadiens. Quant au port de Vancouver, Transports Canada a déclaré que la grève de 2023 a réduit le produit intérieur brut du Canada de 720 980 millions de dollars, et a également affecté les

expéditions de marchandises d'une valeur de 10 milliards de dollars (Rapport du Comité permanent du commerce international, La grève dans les ports de la Colombie-Britannique en 2023 : répercussions économiques et mesures fédérales, 2024, p. 5). Pour le fret ferroviaire, les conflits de travail auraient un impact dévastateur, selon le Conseil canadien des affaires.

La dynamique du commerce international, dont une grande partie se fait exclusivement par conteneur, et la nature des activités logistiques rendent difficile le maintien du seul transport des marchandises critiques, comme les produits biomédicaux et pharmaceutiques, qui sont protégés par des lois provinciales leur conférant un statut essentiel.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Collabore avec ses partenaires, les associations d'employeurs et les syndicats, pour modifier le Code canadien du travail afin qu'il puisse éviter les catastrophes économiques en tenant compte de la nature essentielle des chaînes d'approvisionnement et qu'il établisse un niveau essentiel d'opérations pour garantir qu'aucun arrêt de travail important ne mettra en péril la santé, la sécurité et la compétitivité du Canada.
2. Identifie et adopte des mécanismes de résolution des conflits du travail adaptés aux opérations d'infrastructures stratégiques canadiennes.

Présentée par :

Chambre de commerce du Montréal Métropolitain

Appuyée par :

Le Comité des transports et de l'infrastructure s'abstient d'approuver cette proposition.

Le Comité a demandé à la chambre qui l'a présentée de modifier le texte des recommandations. La chambre qui parraine la proposition n'a pas répondu à la demande du Comité. Désigner les travailleurs comme essentiels n'est pas dans les habitudes de la Chambre de commerce. Si le gouvernement du Canada élargissait le champ d'application de la loi, il continuerait à autoriser les mesures d'adaptation du travail à la règle.

Le comité d'examen du Réseau des chambres a convenu que cette résolution répondait à ses critères d'admissibilité.

ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Résolutions proposées

29. Harmoniser les règles de protection des données et de cybersécurité en Amérique du Nord

*Cette résolution approuvée en 2021 en est à sa dernière année.

Thème de la résolution

Économie numérique

Description

La Chambre de commerce du Canada s'est déjà exprimée à plusieurs reprises sur la question de la cybersécurité. D'abord en 2019, avec l'adoption d'une résolution appelant les instances gouvernementales canadiennes à redoubler d'efforts pour lutter contre la cybercriminalité, et à mieux informer le public sur les dangers de la cybercriminalité. Puis, en 2021, en adoptant une résolution en faveur de l'harmonisation des règles de protection des données et de cybersécurité en Amérique du Nord. Depuis lors, cette question a pris de plus en plus d'importance et doit rester une priorité.

Contexte

De multiples actes de piratages ont été médiatisés et ont fait réaliser à de nombreux entrepreneurs qu'il s'agit d'une menace importante et immédiate. La diversité de cibles ayant subi ces attaques a fait forte impression sur les entrepreneurs : des ministères et organismes gouvernementaux de nombreux États, incluant le gouvernement fédéral et ceux des provinces, de grandes sociétés multinationales et institutions financières, mais aussi de modestes entreprises manufacturières et commerces de détail de différentes régions du pays. Le message que cela envoie aux entrepreneurs peut ainsi être décourageant : personne n'est à l'abri, même les organisations et entreprises les mieux nanties ou, au contraire, les plus discrètes. La possibilité que de telles attaques soient perpétrées par l'entremise de personnes ayant un accès direct aux réseaux informatiques de l'entreprise, que ce soient des consultants ou des employés, ajoute une autre dimension préoccupante à cette situation.

Dans ce contexte, au-delà de la lutte contre la cybercriminalité, les différents gouvernements cherchent à rassurer les citoyens qui craignent pour la sécurité de leurs données personnelles. Le gouvernement fédéral a présenté le projet de loi C-11 en 2020, suivi du projet de loi C-27 en 2022, mais aucun des deux n'a été adopté à ce jour. Entre-temps, au Québec, le Projet de loi no 64, Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, a été adopté en 2021 et est entré en vigueur en 2022, tandis que d'autres provinces pourraient être tentées d'agir pour répondre aux préoccupations de leurs citoyens, compte tenu de l'absence de progrès dans la législation fédérale.

Bien que les changements proposés par le projet de loi C-27 et ses équivalents provinciaux (adoptés ou à venir), comme ceux de la California Consumer Privacy Act, entrée en vigueur en 2020, s'inspirent en partie du Règlement général sur la protection des données (RGPD) adopté par l'Union européenne (UE), ces projets de loi soulèvent un enjeu de compétitivité pour nos entreprises. Aucune législation équivalente n'est en vigueur au niveau fédéral américain. Des projets de loi ont été introduits lors des précédentes séances du Congrès, mais n'ont pas abouti, et d'autres propositions circulent, notamment la proposition de loi américaine sur les droits à la protection des renseignements personnels (American Privacy Rights Act (APRA)).

Compte tenu du volume et de la valeur des flux de données transfrontaliers entre le Canada et les États-Unis, qui n'ont fait que continuer à croître depuis que l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) a commencé à être appliqué en 2020, il serait souhaitable que les États nord-américains conjuguent leurs efforts pour coordonner autant que possible les attentes et les obligations en matière de cybersécurité et de protection des informations à caractère personnel. Étant donné que chaque partie impliquée dans l'ACEUM, y compris les États fédérés, peut légiférer en matière de protection des données personnelles, certains problèmes peuvent se poser, notamment en cas de conflits d'interprétation impliquant plusieurs pays, États ou provinces. Il est important pour le Canada de ne pas s'isoler de son principal partenaire commercial, afin de ne pas nuire à son propre développement économique.

Un déséquilibre dans les systèmes de réglementation des informations personnelles pourrait constituer une menace importante pour de nombreux secteurs économiques en plein essor au Canada, notamment l'intelligence artificielle et les sciences de la vie. L'analyse, le transfert et l'utilisation des données sont au cœur des activités de ces sociétés, qui développent de nouvelles technologies améliorant la vie des Canadiens. Les gouvernements qui prétendent soutenir le développement de ces industries ne devraient pas saper leurs propres efforts en adoptant des lois et des réglementations qui entraveraient leur compétitivité à l'échelle nord-américaine.

Le Canada serait bien avisé d'adopter une position de leader et d'engager des discussions avec ses homologues américains afin de promouvoir le développement d'un régime de protection des données équivalent pour toutes les activités nord-américaines de nos sociétés. Après l'échec du programme américain Privacy Shield, invalidé par la Cour de justice de l'Union européenne le 16 juillet 2020, il y a lieu de croire que notre plus grand partenaire économique cherche une nouvelle façon d'aligner sa politique sur le GDPR européen.

Il en va de même pour la cybersécurité, car les deux questions sont intimement liées : même avec les lois les plus strictes au monde en matière de protection de la vie privée imposées aux entreprises, ces informations restent vulnérables aux cyberattaques. Les deux questions doivent être considérées comme interdépendantes.

Une politique nord-américaine commune en matière de cybersécurité, qui énoncerait clairement l'importance de la cybersécurité en tant que priorité, augmenterait la sévérité des sanctions pour les cybercriminels et garantirait le partage d'informations entre les autorités chargées de l'application de la loi et les autorités réglementaires dans ce domaine, pourrait être intégrée à un régime nord-américain de protection des données.

En œuvrant en faveur d'un espace économique numérique nord-américain sûr et flexible, nous pouvons promouvoir le développement économique des entreprises canadiennes tout en protégeant adéquatement les données des Canadiens.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Propose aux autorités fédérales américaines l'élaboration d'un cadre commun de protection des données et de cybersécurité qui favorisera le développement économique des entreprises nord-américaines tout en protégeant adéquatement les données sur les citoyens et les entreprises contre les utilisations inappropriées et les cyberattaques, par exemple en veillant à ce que les dispositions du projet de loi C-27 et d'une éventuelle « Loi protection des renseignements personnels » (LPRP) soient alignées.
2. Évite l'imposition hâtive d'obstacles à l'utilisation et au transfert des données qui désavantageraient les sociétés faisant des affaires au Canada par rapport à leurs concurrents américains jusqu'à ce qu'un cadre nord-américain ait été mis en place.

Présentée par :

Fédération des chambres de commerce du Québec

Appuyée par :

Le Comité de l'économie numérique n'appuie pas cette proposition.

Le Comité a demandé à la chambre qui parraine la résolution de modifier le texte des recommandations afin d'aborder les impacts potentiels des barrières interprovinciales créées en l'absence d'une réglementation nationale en matière de protection de la vie privée au Canada.

Le comité d'examen du Réseau des chambres a convenu que cette résolution répondait à ses critères d'admissibilité.

30. Formation et harmonisation des mesures de soutien aux services de police locaux dans le cadre des enquêtes sur la cybercriminalité

Thème de la résolution

Économie numérique

Description

Les services de police doivent s'acquitter de nombreuses tâches dans le cadre de leur mission auprès des communautés locales. L'innovation des criminels, y compris les formes de fraude contre le public et en particulier contre les entreprises, a intensifié les demandes adressées aux services de police locaux. Les services de police de grande, moyenne et petite taille ont identifié un certain nombre d'équipes spécialisées nécessaires au sein de leur organisation.¹

La cybercriminalité est une forme de criminalité réelle et en croissance rapide qui affecte nos communautés et dans laquelle les gouvernements, les entreprises et les citoyens individuels sont ciblés à travers le Canada.

Les services de police municipaux et ruraux sont de plus en plus sollicités pour faire face à cette forme croissante de criminalité et de menace pour le public et les entreprises, tant en termes de prévention que d'enquête.

Contexte

La cybercriminalité est une forme de criminalité grave qui se développe rapidement et qui est perpétrée à un rythme alarmant dans les communautés de notre pays. Ses victimes sont les habitants de nos communautés, les entreprises locales, les organisations et les gouvernements, et tous « subissent souvent des conséquences désastreuses ». Les délinquants peuvent être internationaux ou extrêmement locaux, et « ils ont souvent des liens avec le crime organisé ou d'autres formes de criminalité ». Il existe toutefois des mesures à prendre à tous les niveaux de l'action policière, notamment des appels de plus en plus nombreux en faveur d'une « approche collaborative » et d'une forme normalisée de « coordination » qui s'est avérée efficace. Des avancées positives dans la protection de nos communautés contre la cybercriminalité et la fraude sont possibles « lorsque la police dispose des connaissances et des compétences nécessaires ».²

¹ Sécurité publique Canada, « Sommaire de recherche, Responsabilités contemporaines des services policiers, » (2017), (consulté le 3 juin 2024) <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2017-s006/2017-s006-fr.pdf>

² Association canadienne des chefs de police, Programme d'études internationales pour cadres supérieurs de l'ACCP 2015, « Cybercrime : Rôles et responsabilités de la police dans un cadre de collaboration » (Consulté le 3 juin 2024), https://www.cacp.ca/_Library/_documents/202309181749521710492792_tudesinternationalesaccp2015rapportsommairecybercriminalit.pdf

Les services de police sont confrontés à la nécessité d'allouer le temps et les ressources de leur personnel déjà très sollicité pour répondre au mieux à cette menace croissante pour la communauté. Une fois les mesures à prendre identifiées, les services de police éprouvent des difficultés à « embaucher, former et retenir des employés capables de traiter les enquêtes sur la cybercriminalité ». Même lorsqu'un service, quelle que soit sa taille, identifie le besoin d'une telle affectation ou spécialisation, « il faut trouver des programmes de formation et des formateurs qualifiés. »³

L'organisme coordonnateur actuel est le Centre antifraude du Canada, un « dépôt central d'informations et de renseignements sur la fraude au Canada, qui est exploité conjointement par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), la Police provinciale de l'Ontario (PPO) et le Bureau de la concurrence du Canada ».⁴ Grâce à son centre d'appels et à son système de signalement en ligne, le CAFC a amassé près de 91 000 rapports de fraude conventionnelle et de cyberfraude en 2022, « totalisant des pertes de 530,4 millions de dollars. » Ce chiffre représente une augmentation constante, mais rapide par rapport au total de 383 millions de dollars en 2021. Une méthode de plus en plus choisie par les cybercriminels nationaux et internationaux est le ciblage des entreprises, des organisations gouvernementales et publiques par le biais d'une tactique connue sous le nom de spear phishing (hameçonnage ciblé). Ces attaques « continuent de produire des pertes plus importantes, les fraudeurs ciblant les entreprises et les organisations avec des courriels nuancés et des escroqueries d'usurpation d'identité. »⁵

La difficulté des enquêtes dans ce domaine est d'autant plus grande que « les enquêtes sur les fraudes s'étendent souvent sur plusieurs juridictions et frontières, et les opérations de fraude individuelles peuvent cibler des Canadiens dans chaque province et territoire ». Actuellement, le CAFC « fournit un soutien opérationnel pour appuyer les efforts d'enquête en collaboration avec les services de police locaux et d'autres partenaires dans 811 cas ». Le CAFC gère également le Groupe d'échange de renseignements sur la criminalité financière (GERCF), qui « soutient le partage d'informations entre les services de police et sert de point de contact central pour coordonner les enquêtes policières. » En 2022, le CAFC a diffusé 370 articles de renseignement aux membres du GERCF. Rien qu'en 2022, le CAFC a contribué à 40 cas de gel et de recouvrement de fonds, ce qui a permis de récupérer 2,9 millions de dollars pour les victimes de fraude.⁶

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Fournisse des ressources pour élargir l'expertise, l'expérience locale et les pratiques de partage de données des structures nationales/régionales de lutte contre la cybercriminalité.
2. Offre des possibilités de développement professionnel, y compris une formation en cours d'emploi spécialisée/avancée, spécifiquement pour la police municipale.
3. Précise les rôles et les responsabilités des services de police locaux, provinciaux et fédéraux dans la lutte contre la cybercriminalité transjuridictionnelle.

³ Police Executive Research Forum, "Critical Issues in Policing Series, The Role of Local Law Enforcement Agencies in Preventing and Investigating Cybercrime," (2014) (accessed, June 3, 2024),

https://www.policeforum.org/assets/docs/Critical_Issues_Series_2/the%20role%20of%20local%20law%20enforcement%20agencies%20in%20preventing%20and%20investigating%20cybercrime%202014.pdf, 27.

⁴ Centre antifraude du Canada « Rapport annuel 2022 », (2023) (consulté le 3 juin 2024),

https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/grc-rcmp/PS61-46-2022-eng.pdf 5

⁵ « Rapport annuel 2022 », 14.

⁶ « Rapport annuel 2022 », 13.

Présentée par :

Chambre de commerce de Sussex et de son district

Coparrainée par :

Chambre de commerce de Fredericton

Appuyée par :

Le Comité de l'économie numérique appuie cette proposition.

Résolutions proposées

31. Améliorer les services cellulaires dans les zones rurales, éloignées et du dernier kilomètre

Thème de la résolution

Économie numérique

Description

L'expansion de l'infrastructure cellulaire dans les régions rurales et éloignées du Canada, en particulier au sein des communautés de la Première Nation, se heurte à des défis importants tels que les conditions météorologiques difficiles, le terrain accidenté et l'augmentation du coût des matériaux. Ces obstacles limitent la couverture et nécessitent des investissements substantiels, ce qui a un impact sur les opérations de la chaîne d'approvisionnement et la capacité de réaction en cas d'urgence. En investissant dans les réseaux cellulaires, le Canada peut stimuler le progrès économique dans les régions rurales et des Premières Nations, améliorer la résilience de la chaîne d'approvisionnement nationale et stimuler la croissance de l'industrie.

Contexte

La communication sans fil au Canada a considérablement évolué depuis le début des années 1900, lorsqu'un signal envoyé depuis une station de Cornwall, en Angleterre, a été reçu à Signal Hill, à St. Johns, à Terre-Neuve. Aujourd'hui, 93,9 % des ménages canadiens possèdent au moins un appareil mobile.⁷ L'industrie des télécommunications est un moteur économique essentiel, dont la contribution au PIB du Canada est estimée à 80,8 milliards de dollars et qui soutiendra 782 000 emplois dans tous les secteurs en 2023.⁸ Malgré ces investissements importants, le secteur est confronté à des défis allant de la demande croissante des consommateurs pour plus de données à moindre coût à l'escalade des dépenses, ce qui a un impact sur les progrès des communautés rurales, éloignées et des Premières Nations mal desservies, car les sociétés doivent maintenant évaluer les investissements en capital prévus et les besoins en main-d'œuvre par rapport aux dépenses.

Les pylônes cellulaires font partie intégrante de l'infrastructure de communication du Canada, reliant les téléphones cellulaires et la technologie mobile aux services sans fil par le biais de signaux radio. Le CRTC prévoit que la couverture du réseau LTE atteindra 100 % de la population d'ici 2026, tandis que le déploiement de la 5G et de la 5G+ se poursuit, nécessitant des investissements importants pour couvrir les zones rurales, éloignées et le dernier kilomètre.⁹

Une couverture cellulaire fiable est essentielle pour la continuité de la chaîne d'approvisionnement, permettant la communication et l'échange de données en temps réel entre les étapes de la production, de la distribution et de la vente au détail. Les zones mortes sur les grands axes de transport ont un impact important sur les opérations, entraînant des retards potentiels et des risques pour la sécurité. Il est essentiel de s'attaquer à ces zones mortes pour maintenir une chaîne d'approvisionnement sans faille et garantir la résilience et la compétitivité des entreprises canadiennes sur le marché mondial.

7 https://www.statcan.gc.ca/fr/sujets-debut/economie_et_societe_numeriques/telecommunications

8 <https://canadatelecoms.ca/wp-content/uploads/2024/06/Driving-Canadas-Productivity.pdf>

9 <https://crtc.gc.ca/fra/publications/reports/policymonitoring/mob.htm>

L'exploitation de la 5G pour les mises à niveau de l'IdO profite à divers secteurs, notamment l'agriculture, les soins de santé, la technologie, l'exploitation minière et les services aux consommateurs, en comblant le fossé numérique entre les régions rurales et urbaines. Les télécommunications modernes jouent un rôle essentiel dans le développement économique, la compétitivité, le progrès social et l'engagement démocratique du Canada. Depuis 2016, le CRTC rapporte que le trafic annuel moyen de téléchargement/téléversement par abonné aux données mobiles par mois a augmenté de 4,6 Go, largement soutenu par la disponibilité de plans de données moins chers et élevés à illimités, et continuera d'augmenter à mesure que la dépendance de la technologie IdO et des applications intensives en données se développe.

Le secteur des télécommunications a investi plus de 147 milliards de dollars dans l'infrastructure entre 2010 et 2022, malgré des défis permanents tels que le vieillissement de l'infrastructure, l'augmentation des coûts, le manque de talents qualifiés et les coûts élevés du spectre. Ces investissements sont essentiels pour répondre aux demandes de services et continueront d'augmenter à mesure que l'économie numérique se développera. Pour que le Canada reste un leader dans le domaine des télécommunications, il est impératif de soutenir l'industrie des télécommunications en réduisant les coûts d'investissement, en encourageant les investissements dans l'infrastructure et en développant des initiatives en matière de main-d'œuvre qui permettent de constituer un vivier de talents qualifiés.

Investir dans le réseau cellulaire national du Canada et dans l'industrie des télécommunications est essentiel pour accroître la compétitivité économique du pays, maintenir la sécurité publique et réduire la fracture numérique.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Réinvestisse une partie des recettes provenant de la vente aux enchères du spectre dans des subventions et des incitations destinées à soutenir des réseaux innovants et robustes, tels que les réseaux de téléphonie cellulaire par satellites. Ce réinvestissement devrait être axé sur les zones rurales et éloignées, les voies de transport essentielles et les programmes de main-d'œuvre qui visent à remédier à la pénurie de talents qualifiés dans le secteur.
2. Encourage la collaboration entre le gouvernement, l'industrie et les communautés pour la réussite des projets, l'allocation efficace des ressources, la prise en compte des défis régionaux uniques et l'amélioration de l'accessibilité des programmes. Évalue régulièrement l'impact économique et communautaire de l'extension de la couverture cellulaire afin de soutenir les futures activités de télécommunications.
3. Fasse la promotion de la réconciliation économique et consulter les dirigeants autochtones et les communautés des Premières Nations en tant que partenaires dans la politique et le développement. Incorpore les connaissances traditionnelles à la technologie moderne, en favorisant la confiance et en créant des solutions innovantes durables pour un avenir plus inclusif et plus prospère sur le plan économique.

Présentée par :

Chambre de commerce de Timmins

Coparrainée par :

Chambre de commerce du Grand Sudbury

Chambre de commerce de Thunder Bay

Appuyée par :

Le Comité de l'économie numérique appuie cette proposition.

32. Des améliorations à la loi sur l'intelligence artificielle et les données

Thème de la résolution

Économie numérique

Description

La Loi sur l'intelligence artificielle et les données (LIAD) récemment introduite dans le cadre du projet de loi C-27 vise à soutenir le secteur de l'IA par le biais de financement et d'encadrement.¹ Cependant, telle qu'elle est formulée actuellement, elle présente d'importantes lacunes, tant au niveau de ses spécificités que de son exécution. Malgré l'allocation louable de 2,4 milliards de dollars pour l'IA², les réglementations de grande envergure risquent d'entraver la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale. De plus, l'absence de consultations publiques d'envergure durant la phase de rédaction de la loi laisse de nombreuses préoccupations sans réponse. S'il est impératif de réglementer cette industrie en plein essor, il faut le faire de manière judicieuse pour que les entreprises canadiennes conservent leur avantage concurrentiel.

Contexte

L'IA est une technologie émergente qui se développe plus rapidement que toute autre technologie au cours de la dernière décennie.³ Bien qu'il soit indispensable que le Canada mette en place des réglementations afin de garantir la sécurité et l'efficacité de cette technologie, nous devons également veiller à ce que ces réglementations permettent au secteur technologique canadien d'être compétitif par rapport à l'industrie technologique internationale. Les réglementations actuelles proposées par la LIAD présentent des risques pour cette compétitivité et sont susceptibles de freiner l'innovation canadienne. La définition des « systèmes à usage général » proposée par la LIAD est beaucoup plus large que celle d'autres lois comparables sur l'IA et dépasse la portée de ce qui doit être réglementé par cette loi. Cela signifierait que cette réglementation inclurait les moteurs de recherche et les médias sociaux ou d'autres technologies où certains biais pourraient conduire à des résultats plus inquiétants. Le Canada risque ainsi de passer à côté de technologies émergentes si celles-ci ne peuvent pas être raisonnablement adaptées à nos réglementations.⁴ Un autre enjeu majeur énoncé dans cette loi est la façon dont les règlements seront créés et gérés. Le commissaire à l'IA et aux données proposé, qui superviserait ces règlements, ne serait pas vraiment indépendant du ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique⁵, ce qui signifie que le pouvoir prévu par cette loi serait presque entièrement détenu par le ministre de l'Innovation. Cela diffère du Commissaire fédéral à la protection de la vie privée, qui est un fonctionnaire indépendant du Parlement. Afin de superviser cette loi de manière responsable, le commissaire à l'intelligence artificielle et aux données doit également être un fonctionnaire indépendant du Parlement. Enfin, la création de cette loi et de ses règlements ne s'accompagne pas de principes directeurs tels que ceux que l'on retrouve dans des lois similaires élaborées par nos partenaires internationaux.⁶ Sans principes directeurs sur la manière dont ces règlements devraient être élaborés, les interprétations de ce qui peut et ne peut pas être réglementé deviennent trop larges et laissent trop de pouvoir entre les mains du ministre avec peu ou pas de contrôle de la part du Parlement.

1 <https://ised-isde.canada.ca/site/innover-milleur-canada/fr/loi-lintelligence-artificielle-donnees-liad-document-complementaire>

2 <https://www.harrisonpensa.com/flawed-aida-may-hamper-ai-funding-plan/>

3 <https://www.statista.com/outlook/tmo/artificial-intelligence/canada>

4 <https://www.itworldcanada.com/article/search-engines-social-media-platforms-to-come-under-canadas-ai-law-says-government/548437>

5 <https://barrysookman.com/2023/12/20/analyzing-aida-2-0-the-problems-with-the-proposed-amendments-to-aida/>

6 <https://www.itworldcanada.com/article/proposed-canadian-ai-law-fundamentally-flawed-parliament-told/554225>

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Évalue la nécessité d'une plus grande consultation publique lors de la mise en œuvre de la législation.
2. Veille à ce que les réglementations imposées à l'industrie lui permettent de rester compétitive par rapport à d'autres pays, y compris nos principaux partenaires commerciaux.
3. Dissocie la LIAD du projet de loi C-27 afin qu'elle reçoive l'attention qu'elle mérite et qu'elle ne soit pas freinée par d'autres textes législatifs controversés.
4. Précise ce qui fait qu'un système d'IA a une « incidence élevée » afin de mieux appliquer les réglementations.
5. S'assure que le poste de commissaire à l'IA et aux données est distinct de celui du ministre de l'Innovation et qu'il s'agit d'un fonctionnaire indépendant du Parlement, à l'instar du commissaire fédéral à la protection de la vie privée.

Présentée par :

Chambre de commerce de London

Coparrainée par :

Chambre de commerce de l'Atlantique

Chambre de commerce de Burlington

Chambre de commerce de Cambridge

Chambre de commerce de Chatham-Kent

Chambre de commerce de Sarnia Lambton

Chambre de commerce de Sault Ste. Marie

Chambre de commerce de St. Thomas et son district

Chambre de commerce de Thunder Bay

Appuyée par :

Le Comité de l'économie numérique appuie cette proposition.

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE ET CHAÎNES DE VALEUR

Résolutions proposées

33. La revitalisation de l'industrie manufacturière canadienne

Thème de la résolution

Industrie manufacturière et des chaînes de valeur

Description

Le gouvernement fédéral a un rôle essentiel à jouer dans la résolution des problèmes de compétitivité qui ont un impact réel sur le secteur manufacturier canadien. Il s'agit notamment de retenir les travailleurs qualifiés, de mettre en place des incitations compétitives pour investir dans la technologie et d'aider les fabricants basés au Canada à devenir plus compétitifs et à réduire leurs coûts d'exploitation.

Contexte

Le secteur manufacturier est une pierre angulaire de l'économie canadienne, jouant un rôle crucial dans la création d'emplois, la promotion de l'innovation et la stimulation de la croissance économique. Les 90 000 fabricants du pays génèrent directement 9,5 % du produit intérieur brut (PIB) réel du Canada, représentent un quart des dépenses de recherche et développement des entreprises et 60 % des marchandises exportées par le pays. Au total, les effets directs, indirects et induits du secteur représentent 27 % de l'activité économique totale du Canada. Par ailleurs, en employant 1,79 million de Canadiens et en soutenant 3,58 millions d'autres emplois par le biais de la chaîne d'approvisionnement et des dépenses des employés, l'industrie manufacturière apporte indubitablement des contributions substantielles aux communautés à travers le Canada.¹

Cependant, la productivité du Canada est en baisse depuis plus de deux ans et elle a diminué au cours de 10 des 11 derniers trimestres. Cela est dû à plusieurs facteurs tels que l'adoption limitée de l'innovation, les lacunes en matière de compétences, les processus réglementaires inefficaces et la faiblesse des investissements des entreprises dans les machines, l'équipement et la technologie.

Comme l'indique l'Institut C.D. Howe, le nouveau capital par travailleur au Canada était inférieur à 15 000 dollars en 2022, contre 20 000 dollars dans les autres pays de l'OCDE et près de 28 000 dollars aux États-Unis.

La productivité du Canada n'est pas seulement retombée à ses niveaux d'avant la pandémie, mais elle a chuté à un point tel qu'elle n'a jamais été aussi faible depuis 2017. Pendant ce temps, la productivité américaine a fait un bond de 4,7 % au troisième trimestre 2023.²

De plus, selon le Laboratoire de données sur les entreprises de la Chambre de commerce du Canada, nous sommes à la traîne par rapport à d'autres pays développés en raison des faibles taux de dépenses intérieures en recherche et développement des entreprises (DIRDE).

Les données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) montrent régulièrement que le Canada se situe bien en dessous de la moyenne des autres pays en matière d'intensité de l'investissement en recherche et développement (R&D) (c'est-à-dire l'investissement en R&D en pourcentage du PIB).

¹ <https://cme-mec.ca/initiatives/manufacturing-canadas-future/#~:text=Manufacturing%20is%20a%20cornerstone%20of%20Canada's%20economy&text=The%20nation's%2090%2C000%20manufacturers%20directly,of%20the%20country's%20outbound%20goods.>

² <https://www.cdhowe.org/expert-op-eds/feeble-business-investment-shows-morneau-right-about-economic-stagnation-financial>

Par rapport à nos pairs internationaux, l'Allemagne prévoit d'augmenter les investissements dans la recherche à 3,5 % du PIB d'ici 2025 et la Finlande à 4 % du PIB d'ici 2030, alors que le Canada ne se situe actuellement qu'à environ 1,6 %.³

Afin d'encourager l'innovation, l'investissement et la technologie au sein de l'industrie et la commercialisation de produits dans le secteur manufacturier, le gouvernement fédéral devrait mettre en œuvre un régime complémentaire de boîte à brevets qui accorde un traitement fiscal préférentiel pour les revenus tirés d'inventions brevetées. De plus, la mise en œuvre d'un système de boîte à brevets encouragerait la commercialisation de produits et l'adoption de nouvelles technologies au Canada. Ce système a été adopté avec succès dans d'autres juridictions internationales et provinces canadiennes. Un tel système soutiendrait l'augmentation initiale de la production en réduisant l'impôt sur les sociétés payé sur les revenus des nouveaux produits.

Enfin, l'accès à une main-d'œuvre qualifiée reste un défi pour les fabricants. À cette fin, le gouvernement devrait continuer à promouvoir les métiers spécialisés et les programmes d'apprentissage par le biais d'un crédit d'impôt pour l'investissement dans la formation en cours d'emploi. Il existe de nombreuses mesures de soutien pour les achats de technologie et les programmes d'apprentissage, mais ce qui empêche souvent les employeurs de tirer pleinement parti de ces aides, c'est le manque de ressources pour perfectionner les employés par le biais de programmes de formation axés sur le travail. Il peut s'agir d'une formation à l'utilisation de nouvelles machines ou de l'achèvement de la mise en œuvre d'une nouvelle plateforme numérique.

En offrant une formation liée à l'amélioration des technologies dans un environnement de travail, nous pouvons fournir aux travailleurs les outils nécessaires pour réussir, non pas dans une salle de classe, mais dans le monde réel, où les connaissances acquises peuvent immédiatement accroître leurs compétences et leurs revenus. Rendre les entreprises plus productives. Plusieurs juridictions nord-américaines ont mis en place des formations similaires, par exemple la Géorgie, le Kentucky et le Québec.

Enfin, de nombreux grands fabricants d'équipements d'origine (OEM - marché de l'automobile) ont manifesté une tendance à délocaliser ou à rapatrier la fabrication en Amérique du Nord (États-Unis, Canada et Mexique) afin de raccourcir les chaînes d'approvisionnement et de réduire le risque de perturbations connexes.

Les tensions géopolitiques et les considérations commerciales internes aux États-Unis ont encore encouragé et soutenu les activités de délocalisation, en particulier en Chine. Par ailleurs, les récents accords syndicaux de l'UAW et de l'UNIFOR ont incité l'Amérique du Nord à concentrer ses nouveaux investissements sur la délocalisation de la production des États-Unis et du Canada vers le Mexique.

Le Canada a besoin d'une stratégie claire visant à tirer parti du mouvement de délocalisation et à présenter le Canada comme une meilleure alternative au Mexique ou aux États-Unis.

³ <https://bdl-ide.ca/terminal/>

Cette stratégie doit tenir compte de l'évolution des réalités de la mondialisation. Depuis plus de 30 ans, le Canada, les États-Unis et toutes les économies occidentales se sont désindustrialisés sous l'effet de la mondialisation croissante des chaînes d'approvisionnement. Les industries manufacturières ont été transférées, en partie ou en totalité, vers des sites délocalisés à moindre coût, et en particulier vers la Chine. La montée en puissance de la Chine et ses implications géopolitiques constituent désormais une préoccupation majeure en matière de sécurité pour les États-Unis et leurs partenaires occidentaux, dont le Canada. La capacité industrielle et le savoir-faire technologique sont de plus en plus considérés comme faisant partie intégrante de la sécurité nationale. Cela a conduit à un revirement des politiques de mondialisation, notamment à la suite de la pandémie de COVID, dont l'impact a agi comme un accélérateur. Les États-Unis, le Canada et la plupart des économies avancées s'engagent maintenant dans une ère de réindustrialisation et les changements qui en résulteront pour nos économies seront profonds. L'Amérique du Nord offre une occasion unique d'atteindre cet objectif. Il s'agit essentiellement d'une île, bien protégée géographiquement, riche en ressources minérales et agricoles et dotée d'un profil démographique plus fort que la plupart des autres économies avancées.

Les États-Unis mettent progressivement en œuvre cette stratégie. Le Mexique en a déjà profité grâce à ses faibles coûts et à sa main-d'œuvre disponible. Le Canada risque d'être laissé pour compte. Le Canada doit peser de tout son poids pour que cette initiative devienne un partenaire à part entière. Cette stratégie va bien au-delà de l'ACEUM et s'appuie sur une approche de l'ensemble de la société qui imprègne tous les niveaux de la politique et de la réglementation pour atteindre ses objectifs.

En plus d'une stratégie, nous devons nous concentrer sur l'adoption d'actions très concrètes, immédiatement, pour soutenir et encourager l'investissement et la confiance des entreprises au Canada.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Mette en place une stratégie industrielle et manufacturière globale qui comprendra les éléments suivants :
 - a. Consolider la stratégie de la chaîne d'approvisionnement continentale
 - b. Poursuivre le développement d'une main-d'œuvre qualifiée, grâce à des politiques d'immigration ciblées et à des programmes de développement des compétences.
 - c. Soutenir l'investissement dans la technologie grâce à des crédits d'impôt pour les investissements dans les machines et la formation des employés.
 - d. Réformer la réglementation, encourager l'investissement et accélérer l'accès au marché.

Présentée par :

Chambre de commerce d'Oakville

Coparrainée par :

Chambre de commerce de Brampton

Chambre de commerce de Mississauga

Appuyée par :

Le Comité de l'industrie manufacturière et des chaînes de valeur appuie cette proposition.

34. Accroître la capacité de l'industrie manufacturière canadienne

Thème de la résolution

Industrie manufacturière et des chaînes de valeur

Description

Un soutien stratégique et efficace des pouvoirs publics est nécessaire pour accroître les investissements et l'innovation dans l'ensemble du secteur manufacturier canadien.

Contexte

Le rapport prébudgétaire fédéral 2024 des Manufacturiers et Exportateurs du Canada (MEC) note que, bien que le secteur national soit important, la production et les exportations augmentent à un rythme beaucoup plus lent que dans les juridictions concurrentes. Plusieurs facteurs ont limité les investissements dans l'industrie, notamment les pénuries de compétences, une charge fiscale relativement élevée, un environnement réglementaire restrictif et l'absence d'une stratégie nationale de fabrication avancée.

L'érosion de la compétitivité industrielle a créé des vulnérabilités économiques qui ont été particulièrement évidentes lors de la pandémie de COVID-19, lorsque les gouvernements ont été contraints de se procurer rapidement des masques, des ventilateurs et des vaccins. La pandémie a été, selon les MEC, un signal d'alarme pour le Canada et la nécessité vitale de reconstruire la capacité industrielle nationale. Une politique industrielle de grande envergure s'impose d'urgence dans le contexte actuel de faiblesse des investissements des entreprises et de faible croissance de la productivité. Si les tendances actuelles ne sont pas inversées, le PIB par habitant du Canada continuera à stagner et à menacer notre niveau de vie et notre prospérité future.

Les MEC ont recommandé au gouvernement fédéral d'introduire un crédit d'impôt remboursable de 10 % pour les investissements manufacturiers dans les nouveaux bâtiments, les machines, l'équipement et les logiciels. Cette mesure pourrait être mise en œuvre en étendant le crédit d'impôt à l'investissement dans la région de l'Atlantique à l'ensemble du Canada. Un crédit d'impôt manufacturier à l'échelle nationale constituerait un mécanisme important pour stimuler l'investissement et l'adoption de technologies.

Produits alimentaires, de santé et de consommation Canada (PASC) a noté dans sa présentation prébudgétaire fédérale 2024 que les pénuries chroniques de main-d'œuvre obligent les fabricants à envisager des options à moindre intensité de main-d'œuvre dans l'ensemble de leurs activités. Les investissements continus dans l'automatisation augmentent la productivité nationale.

Le gouvernement fédéral doit agir rapidement pour maintenir et attirer les investissements. La politique industrielle américaine est efficace pour la construction de nouvelles installations, aidée par de généreuses incitations, notamment la loi sur la réduction de l'inflation. La construction manufacturière privée américaine a plus que doublé au cours de la dernière année, tandis que l'activité canadienne est moins impressionnante, avec un taux de 37 % par rapport à l'année précédente.

PASC a soutenu la recommandation des MEC d'introduire un crédit d'impôt à l'investissement de 10 % pour les nouveaux bâtiments, les machines et l'équipement, qui serait égalé par toutes les provinces.

Il est urgent de procéder à une mise en œuvre rapide avant que d'autres investissements ne soient perdus au profit des États-Unis.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

Mette en place un crédit d'impôt remboursable de 10 % pour l'investissement dans le secteur manufacturier pour toutes les activités au Canada.

Présentée par :

Chambre de commerce du Grand Kitchener-Waterloo

Coparrainée par :

Chambre de commerce de Cambridge

Appuyée par :

Le Comité de l'industrie manufacturière et des chaînes de valeur appuie cette proposition.

Résolutions proposées

35. Une approche équilibrée de la réglementation pour la prospérité économique

Thème de la résolution

Industrie manufacturière et des chaînes de valeur

Description

En 2006, le rapport de la Banque mondiale sur la facilité de faire des affaires classait le Canada à une impressionnante quatrième place mondiale. En l'espace de 14 ans, notre pays est tombé au 23^e rang, en grande partie à cause d'un environnement réglementaire difficile. Depuis la pandémie de COVID-19, les rapports se multiplient sur le retard de la productivité nationale. Le Canada est devenu un endroit peu propice à l'investissement dans les infrastructures en raison de la longueur et de l'imprévisibilité des processus réglementaires. Il est essentiel pour la prospérité des Canadiens que les cadres réglementaires du Canada soient réformés afin de trouver un meilleur équilibre entre une réglementation stricte et la compétitivité économique.

Contexte

Un régime réglementaire solide protégera l'intérêt public, en conciliant la santé et le bien-être, la durabilité environnementale, une approche juste et honnête, et les besoins de l'économie. Des réformes de bon sens de notre régime réglementaire complexe sont nécessaires pour encourager l'investissement et conduire à une croissance de la productivité.

En 2023, la Bourse de Toronto (TSX) a enregistré la plus grande sortie de capitaux étrangers jamais enregistrée, une vente nette stupéfiante de 48,7 milliards de dollars d'actions canadiennes.¹ Pour les économistes, il s'agit là d'un signal d'alarme : les investisseurs ont perdu confiance dans la croissance canadienne. La fuite des investissements des marchés boursiers canadiens n'est qu'un élément d'une tendance plus large. À la fin de l'année 2023, alors que l'investissement canadien à l'étranger avait atteint 2171,3 milliards de dollars, l'investissement direct étranger au Canada n'avait pas suivi le rythme, s'établissant à 1360,3 milliards de dollars, ce qui laissait une position nette d'investissement direct de 811 milliards de dollars² » soit près d'un ordre de grandeur supérieur à ce qu'elle était dix ans auparavant.

La diminution des investissements au Canada s'accompagne d'une baisse du PIB par habitant. Le PIB réel a augmenté de 1,1 % en 2023, soit le taux le plus bas depuis 2016, en raison de la chute des prix du pétrole. Si les dépenses des ménages et les exportations ont progressé, la baisse des investissements des entreprises et le recul de la construction résidentielle ont tempéré cette croissance. Un rapport de Statistique Canada d'avril 2024 intitulé Produit intérieur brut du Canada par habitant : Perspectives de retour à la tendance, note que si le rythme de l'activité économique s'est ralenti, la population canadienne a continué de croître rapidement. En 2023, la population du Canada a augmenté de 3,2 %, soit plus de 1 271 000 personnes, ce qui équivaut à peu près à la taille de Calgary. La croissance de la population étant supérieure à celle de la production, le PIB par habitant a eu tendance à diminuer et se situe aujourd'hui à 2,5 % en dessous des niveaux d'avant la pandémie.³ Au Canada, cela équivaut à une baisse d'environ 4 200 dollars par personne par rapport à la ligne de tendance.

1 <https://nesbittburns.bmo.com/delegate/services/file/555324/content>

2 <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240429/cg-a001-fra.htm>

3 <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2024004/article/00001-fra.htm>

Malheureusement, reconnaître le problème n'apportera pas de solutions et nous ne pouvons pas nous contenter de vœux pieux pour améliorer la productivité. Pour stimuler la productivité, il faut que les dépenses d'investissement du secteur privé soient soutenues. Au cours des 30 dernières années, l'investissement en capital fixe par travailleur a été le principal moteur de la croissance de la productivité du travail. Après une période faste entre les années 1990 et 2006, l'investissement par travailleur a diminué, aggravé par l'effondrement des prix des matières premières en 2014-2015. En 2021, l'investissement par travailleur dans les secteurs d'activité était inférieur d'environ 15 % à celui de 2006. L'affaiblissement de la concurrence entre les entreprises et la diminution des taux d'entrée depuis le milieu des années 2000 ont encore freiné l'investissement, ce qui explique 30 % de la baisse. Il est évident que le Canada a du travail à faire pour créer un environnement propice à l'investissement et à la productivité.

Cela dit, le Canada offre encore de grandes possibilités en matière de grands projets, d'industries émergentes et d'investissements soutenus. Si l'on prend l'exemple du secteur de l'énergie propre, selon l'Institut climatique du Canada, pour parvenir à une situation de carboneutralité au Canada, il faudra répondre à une demande d'électricité 1,6 à 2,1 fois supérieure⁴ à celle d'aujourd'hui. Comme le note l'Institut, cela nécessitera une croissance significative des installations de production, des infrastructures de transmission et des réseaux de distribution. Ces nouvelles infrastructures électriques doivent franchir avec succès des processus complexes d'implantation et d'approbation, dont le succès dépend largement de la mesure dans laquelle les communautés locales et le grand public soutiennent leur développement. En effet, ils estiment que pour chaque année d'ici à 2050, le Canada devra construire plus de 10 gigawatts (10 000 mégawatts) de nouvelles installations de production d'électricité sans émissions. Selon les propres estimations du gouvernement fédéral, le déficit d'investissement climatique du Canada s'élève actuellement à 115 milliards de dollars par an.⁵

Malheureusement, le Canada n'a pas la réputation de permettre ces investissements nécessaires, alors que d'autres juridictions semblent réussir à les attirer. Par exemple, en 2023, la Parkland Corporation, basée à Calgary, a mis fin à son projet de construction d'un complexe de diesel renouvelable autonome de 600 millions de dollars à Burnaby, en Colombie-Britannique. Alors que le plan aurait permis de créer 1 000 emplois et environ 6 500 barils de diesel renouvelable par jour (avec un huitième de l'intensité carbone des carburants conventionnels), la société a invoqué la hausse des coûts du projet, le manque de certitude du marché autour des carburants renouvelables émergents et la loi américaine de 2022 sur la réduction de l'inflation, qui avantage les producteurs américains, pour justifier sa décision de ne pas aller de l'avant.

En ce qui concerne le secteur des ressources, nous savons que les minéraux critiques sont essentiels à la transition vers les énergies vertes. Alors que les délais traditionnels pourraient historiquement s'étirer jusqu'à 15 ans, en partie en raison du processus d'examen et d'autorisation souvent chevauchant et onéreux, l'engagement de la stratégie des minéraux critiques de 2022 en faveur d'un projet, d'une évaluation⁶ est encourageant, et le gouvernement pourrait envisager de le mettre en œuvre pour tous les grands projets.

4 <https://climateinstitute.ca/wp-content/uploads/2022/05/Electric-Federalism-May-4-2022.pdf>

5 <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/politique-secteur-financier/finance-durable/conseil-daction-en-matiere-de-finance-durable/rapport-feuille-route-taxonomie.html>

6 <https://www.canada.ca/fr/campagne/mineraux-critiques-au-canada/strategie-canadienne-sur-les-mineraux-critiques.html>

Le rapport 2024 Compass du Western Transportation Advisory Council a recueilli les réflexions, les plans et les attentes des chefs d'entreprise du secteur des transports au Canada. Plus de la moitié (52 %) des répondants perçoivent une détérioration du climat d'investissement des entreprises au cours des 12 derniers mois. Ils attribuent cette situation en grande partie aux obstacles réglementaires, aux coûts élevés et aux politiques gouvernementales. Une majorité de ces dirigeants (57 %) estime que l'environnement réglementaire est médiocre, les préoccupations étant centrées sur les réglementations restrictives et les longues procédures d'approbation. L'une des personnes interrogées, représentant un opérateur ferroviaire, a déclaré : « Il est difficile d'investir dans une région où les règles sont imprévisibles. À tout moment, les choses peuvent changer, et il ne semble jamais qu'elles changent pour aider les entreprises.⁷

D'autres pays ont fourni des exemples éloquentes de gouvernements utilisant des outils réglementaires novateurs pour mobiliser le secteur privé dans le financement de la construction massive d'installations d'énergie propre. L'Allemagne, en particulier, a montré comment les tarifs de rachat peuvent contribuer à accélérer la construction d'installations éoliennes et solaires pour contribuer à la mise en place de grands systèmes énergétiques.⁸

L'environnement réglementaire actuel du Canada pose d'importants défis à la prospérité économique et à notre réputation mondiale en matière d'investissement. Toutefois, en adoptant une approche plus équilibrée de la réglementation dans tous les secteurs, une approche qui protège les intérêts publics tout en favorisant la compétitivité économique, le Canada peut inverser ses tendances à la baisse en matière de productivité et d'investissement.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Élargisse la politique sur l'analyse coûts-avantages afin de mettre en œuvre un mandat de compétitivité économique pour tous les organismes de réglementation fédéraux;
2. Tire parti de la technologie pour la conception et l'examen des réglementations, en mettant l'accent sur une mise en œuvre efficace et en identifiant les domaines de chevauchement et de duplication des réglementations;
3. S'engage en faveur d'un cadre réglementaire prévisible, qui instaure une certitude dans l'approche, depuis la première application jusqu'à l'exploitation des grands projets.

Présentée par :

Chambre de commerce de Richmond

Appuyée par :

Le Comité de l'industrie manufacturière et des chaînes de valeur appuie cette proposition.

⁷ https://www.westac.com/application/files/8817/0727/1688/Compass_Report_2024.pdf

⁸ <https://www.futurepolicy.org/climate-stability/renewable-energies/the-german-feed-in-tariff/>

36. Les barrières commerciales interprovinciales doivent être éliminées plus rapidement pour permettre au PIB du Canada de croître de 200 milliards de dollars au cours de la décennie.

Thème de la résolution

Industrie manufacturière et des chaînes de valeur

Description

Le Canada traverse une crise de productivité. Le commerce interprovincial au Canada continue d'être entravé par un certain nombre de politiques limitant la concurrence pour quelques secteurs bien connectés de nos économies provinciales. Une augmentation du PIB de chaque province et territoire augmenterait le PIB global, améliorerait l'efficacité, les pratiques de travail et la productivité, et nous rendrait moins dépendants du commerce international et de notre économie de l'innovation à la traîne. En 2024, Statistique Canada a calculé que ces entraves ajoutent entre 7,8 % et 14,5 % aux prix des biens et des services au Canada.¹

Contexte

Des études estiment qu'un tarif équivalent à 6,9 % est imposé aux frontières intérieures par les barrières commerciales interprovinciales actuelles.^{2 3} La suppression de cet équivalent de tarif permettrait de remettre immédiatement des fonds dans les poches des Canadiens.

Il existe quatre catégories de barrières commerciales interprovinciales :

Naturelles

Caractéristiques géographiques, comme la distance et la configuration des frontières.

Prohibitives

Lois provinciales/territoriales qui interdisent involontairement (ou parfois intentionnellement) le commerce intérieur, comme les restrictions sur la vente d'alcool.

Techniques

Réglementations sectorielles qui diffèrent d'une province ou d'un territoire à l'autre, comme les normes de poids des véhicules.

Réglementaires et administratives

Permis, licences et autres formalités administratives imposés par les provinces et les territoires aux entreprises qui exercent leurs activités dans plusieurs juridictions, comme les réglementations relatives au registre du commerce.

¹ <https://ppforum.ca/publications/atlantic-canada-trade-barriers-economy/>

² Deloitte. « The Case for Liberalizing Interprovincial Trade in Canada ». Novembre 2021. <https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/ca/Documents/finance/ca-en-the-case-for-liberalizing-interprovincial-trade-in-canada-aoda.pdf>.

³ CBC, 14 juin 2016, Les députés débattent d'une motion conservatrice visant à renvoyer le commerce interprovincial devant la Cour suprême, <https://www.cbc.ca/news/politics/conservative-albas-motion-beer-trade-1.3634759>

Les députés fédéraux ont soutenu de nombreux projets de loi à la Chambre des communes sans que la législation ne change grand-chose.^{4 5 6}

Au cours des 60 premiers jours de 2024, l'Alberta, qui est pourtant la province la plus ouverte à commercer avec les autres provinces et territoires⁷, a déclaré une petite guerre commerciale à la Colombie-Britannique au sujet des livraisons directes de vin aux consommateurs de l'Alberta.

Des études suggèrent que le PIB (produit intérieur brut) du Canada augmenterait de 110 à 200 milliards de dollars si on abolissait les barrières commerciales interprovinciales.⁸ Alors, s'agit-il d'un problème mécanique ou politique?⁹ Les deux.

Malgré des années de négociations et de mise en œuvre de lois visant à supprimer les obstacles : le TILMA¹⁰, le NWPTA¹¹ et les décisions de la Cour suprême, les querelles se poursuivent et les barrières ne tombent que trop lentement, voire pas du tout. Pourtant, des recherches universitaires ont montré que la valeur monétaire du commerce interprovincial est 15 fois supérieure à celle du commerce international au Canada.¹²

Quelle est la situation dans l'ensemble du pays?

C.-B.

L'Accord commercial du Nouveau partenariat pour l'Ouest (NWPTA) est un accord conclu entre les gouvernements de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, qui crée le plus grand marché interprovincial sans barrières du Canada. Il s'appuie sur le TILMA (Trade, Investment & Labour Mobility Agreement entre la Colombie-Britannique et l'Alberta). Il a certainement aidé — en plus de l'ALEC, l'accord de libre-échange canadien conclu en 2017.¹³

Alberta

L'Alberta obtient la meilleure note, comme indiqué, pour ce qui est de favoriser le commerce à l'intérieur du Canada, et ne compte que six exceptions à l'accord (l'ALEC mentionné ci-dessus), contre 25 avant l'entrée en vigueur de l'ALEC. L'Alberta est à la traîne en ce qui concerne la mobilité de la main-d'œuvre, avec le plus grand nombre d'exceptions professionnelles aux règles de mobilité de l'ALEC.¹⁴ Seul le Nunavut n'a aucune restriction empêchant les professionnels formés, par exemple les infirmières, les dentistes, d'exercer après avoir déménagé d'un autre endroit au Canada.

Saskatchewan

La Saskatchewan participe au NWPTA et, avec l'élimination des obstacles, pourrait connaître une augmentation de son PIB similaire à celle de Terre-Neuve-et-Labrador, soit environ 5 %.

Manitoba

Le Manitoba a supprimé 56 % de ses exceptions listées à l'ALEC, en janvier 2023, a pris d'autres mesures pour réduire les obstacles : réduire les restrictions pour les sociétés d'arpentage, modifier les exigences de localisation pour les cabinets d'avocats, et délivrer des licences pour la récolte du riz sauvage. Grâce à ces changements récents, le Manitoba est la province du pays qui compte le moins d'exceptions à l'ALEC.

4 Projet de loi C-260 <https://www.parl.ca/documentviewer/fr/43-2/projet-loi/C-260/premiere-lecture>

5 « No-brainer that Canadians should be able to buy alcohol online from producers » *Globe & Mail*, 23 janvier, 2021

6 Institut économique de Montréal, <https://www.iedm.org/fr/indice-du-leadership-provincial-en-matiere-de-commerce-interieur-edition-2023/>

7 MEI, op. cit.

8 « Les fournisseurs d'autres provinces qui proposent des livraisons directes aux consommateurs contournent à la législation provinciale, contournent les détaillants privés de boissons alcoolisées et les agences des alcools de l'Alberta, et ont un impact sur les sommes versées au General Revenue Fund qui soutient les projets et les services dont dépendent les Albertains », a déclaré l'Alberta Gaming, Liquor and Cannabis, le 30 janvier 2024. *Calgary Herald*, <https://calgaryherald.com/news/local-news/alberta-slams-door-on-b-c-wine-imports-over-direct-to-consumer-sales>

9 Accord sur le commerce, l'industrie et la mobilité de la main-d'œuvre : accord novateur entre les gouvernements de l'Alberta et de la Colombie-Britannique qui crée la deuxième plus grande économie du Canada. <http://tilma.ca>

10 Accord commercial du nouveau partenariat de l'Ouest : création de la plus grande zone de libre-échange interprovinciale du Canada. Il s'agit d'un partenariat économique novateur entre les gouvernements de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan. <http://tilma.ca>

11 <https://doi.org/10.2307/136393> Canadian Provinces in World Trade: Engagement and Detachment; Michael A. Anderson and Stephen L.S. Smith, *The Canadian Journal of Economics*

12 <https://www.cfta-alec.ca/>

13 Indice du leadership provincial en matière de commerce intérieur — Édition 2023. <https://www.iedm.org/fr/indice-du-leadership-provincial-en-matiere-de-commerce-interieur-edition-2023/>

14 MEI, 2023, op. cit.

Ontario

L'Ontario bénéficierait d'un gain moins important que certaines autres provinces (2,9 %), compte tenu de sa part relativement plus importante de l'économie. Néanmoins, elle en tirerait un avantage considérable, avec une augmentation projetée du PIB de 23 millions de dollars.

Québec

Les obstacles imposés par le Québec continuent de nuire à l'économie de la province.¹⁵

Actuellement, le Québec compte 35 exceptions à l'ALEC, soit le nombre le plus élevé de toutes les provinces. Ce nombre n'a pas diminué depuis 2017. Les principales restrictions concernent l'industrie forestière et les réglementations complexes relatives à l'importation de vin en provenance de la Colombie-Britannique, par exemple (par avion, d'accord; mais aucune livraison directe). La mobilité de la main-d'œuvre se situe dans la moyenne du classement des provinces, ce qui continue d'alimenter la pénurie de main-d'œuvre.

Canada Atlantique

En janvier 2024, Open Atlantic¹⁶ a noté que des changements dans l'industrie du camionnage en particulier (ne pas avoir à modifier le poids/longueur des chargements entrants, un problème qui se pose également dans d'autres provinces) seraient judicieux d'un point de vue commercial.

Pourcentage d'augmentation de l'impact et augmentation du PIB en millions de la suppression des barrières commerciales non géographiques par province :¹⁷

Province	Pourcentage	Valeur
Colombie-Britannique	2,8 %	7 610 \$
Alberta	3,2 %	11 107 \$
Saskatchewan	5,1 %	4 417 \$
Manitoba	7,1 %	4 832 \$
Ontario	2,9 %	23 148 \$
Québec	4,6 %	18 749 \$
Nouveau-Brunswick	6,0 %	2 014 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	12,8 %	4 362 \$
Nouvelle-Écosse	4,8 %	1 190 \$
Île-du-Prince-Édouard	16,2 %	1 076 \$
Territoires du Nord-Ouest	7,5 %	576 \$
Yukon	6,9 %	190 \$

¹⁵ How Breaking Down Trade Barriers Could Supercharge Atlantic Canada's Economy <https://ppforum.ca/publications/atlantic-canada-trade-barriers-economy/>

¹⁶ Deloitte. « The Case for Liberalizing Interprovincial Trade in Canada ». Novembre 2021. <https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/ca/Documents/finance/ca-en-the-case-for-liberalizing-interprovincial-trade-in-canada-aoda.pdf>

¹⁷ FCEI, Votre voix — Enquête de septembre 2022, du 8 au 26 septembre 2022.

L'augmentation du PIB de chaque province ou territoire pourrait également contribuer à désamorcer le programme de péréquation du gouvernement du Canada, souvent politisé, qui est le programme de transfert destiné à remédier aux disparités fiscales entre les provinces. La péréquation est financée par le gouvernement du Canada à partir des recettes générales, qui proviennent en grande partie des impôts fédéraux. Les recettes fiscales augmenteraient également : L'Alberta estime que les recettes fiscales augmenteraient de 1,2 milliard de dollars en Alberta, de 4,2 milliards de dollars au Québec, les salaires canadiens augmenteraient de 5,5 %, les revenus des entreprises de 2 %, les recettes du gouvernement fédéral de 6,1 % et celles des provinces et territoires de 4 %.

Il est également noté que la réduction des barrières commerciales interprovinciales serait synonyme de flexibilité et d'efficacité de la chaîne d'approvisionnement. L'Association du camionnage de l'Ontario a publié des données et des recommandations à son rapport au Conseil privé du Canada (octobre 2023) soulignant comment certaines barrières pourraient être démantelées.

Le ministère de la Sécurité publique et du Solliciteur général de la Colombie-Britannique a déclaré, dans un communiqué du 31 janvier 2024, qu'il « s'engageait activement avec le gouvernement de l'Alberta à aborder la question et à répondre aux préoccupations communes liées aux ventes interprovinciales directes de vin aux consommateurs, dans l'intérêt de l'industrie et des consommateurs ».

La récente décision de l'Alberta pourrait faire l'objet d'une révision judiciaire. Selon Albert J. Hudec, Farris LLP Vancouver, s'exprimant au nom des viticulteurs de la Colombie-Britannique, l'Alberta tente d'imposer sa réglementation à une autre province, alors que « les provinces n'ont compétence que sur les personnes et les activités qui s'y déroulent. Toute mesure d'application a toujours été prise à l'encontre des consommateurs individuels, et non des établissements vinicoles.

Ce conflit n'est que la plus récente salve tirée à travers les frontières interprovinciales du Canada.

Et pourquoi, si les régies des alcools contrôlent également le cannabis, n'y a-t-il pas de barrières commerciales interprovinciales sur ce produit? En 2022, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a mené une enquête auprès de propriétaires de petites entreprises qui ont massivement soutenu la suppression des barrières commerciales internes, 88 % des répondants indiquant que les gouvernements du Canada devraient donner la priorité à la suppression du plus grand nombre possible de barrières à la circulation des biens, des services et des travailleurs entre les provinces et les territoires.¹⁸

Des progrès ont été annoncés le 15 avril 2024, lors de la Journée de la Colline de la Chambre de commerce du Canada, avec l'ouverture du Carrefour canadien de données et d'informations sur le commerce intérieur.¹⁹ Les données ouvertes et accessibles du carrefour pancanadien fourniront des informations et aideront à évaluer les possibilités de renforcer le commerce intérieur. Non seulement elles aideront les gouvernements provinciaux à collaborer avec le gouvernement fédéral, mais elles permettront également aux entreprises et aux travailleurs canadiens de faire des choix opportuns quant à l'endroit où investir et où travailler.

¹⁸ Affaires intergouvernementales <https://www.canada.ca/fr/affaires-intergouvernementales/nouvelles/2024/04/le-gouvernement-du-canada-lance-le-carrefour-canadien-de-donnees-et-de-renseignements-sur-le-commerce-interieur.html>

¹⁹ Le Conseil de la Fédération. Communiqué de presse : Les premiers ministres des provinces et territoires discutent du coût de la vie et des défis mondiaux, 12 juillet 2022. <https://www.pmprovincesterritoires.ca/rencontre-estivale-11-et-12-juillet-2022/>

Il s'agit d'un engagement clé du Plan d'action fédéral pour renforcer le commerce intérieur. Le plan comprend les mesures suivantes :

Mesure no 1 : Examen des exceptions à l'ALEC dans le cadre de l'ALEC avec la participation de tous les ministres fédéraux responsables.

Mesure no 2 : Ouvrir le Carrefour de données

Mesure no 3 : Engagement des parties prenantes

Mesure no 4 : Identification des obstacles

Mesure no 5 : Amélioration du secrétariat du commerce intérieur et de la table de conciliation et de coopération en matière de réglementation

Il s'agit là de gains sur la politique actuelle proposée par cette chambre, la Chambre de commerce de la Colombie-Britannique et la Chambre de commerce du Canada au cours des six dernières années. Pour une augmentation potentielle de 200 milliards de dollars.

Le Carrefour s'appuie sur les progrès réalisés lors des récentes réunions du Conseil de la Fédération (juillet 2022 et novembre 2023), où les premiers ministres du Canada ont réitéré leur engagement à supprimer les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre et au commerce intérieur et à pousser le gouvernement fédéral à supprimer les contraintes liées aux marchés publics, en demandant à la Table fédérale de conciliation et de coopération en matière de réglementation d'accélérer les travaux en cours sur l'élaboration d'un modèle potentiel de reconnaissance mutuelle des règlements avec une liste d'options négatives.²⁰

L'heure du changement a sonné.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

Accélère les travaux en cours avec les provinces et les territoires pour éliminer les obstacles, avec pour objectif d'atteindre zéro exception dans l'ALEC d'ici 2028.

Présentée par :

Chambre de commerce de Kelowna

Coparrainée par :

Chambre de commerce d'Abbotsford

Chambre de commerce du Grand Westside

Chambre de commerce de Penticton et de la région viticole

Appuyée par :

Le Comité de l'industrie manufacturière et des chaînes de valeur appuie cette proposition.

RESSOURCES NATURELLES, ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT

Résolutions proposées

37. Respecter l'engagement du Canada de tripler la part de l'énergie nucléaire d'ici à 2050

Thème de la résolution

Ressources naturelles, énergie et environnement

Description

La décision du Canada de devenir signataire de la Déclaration qui vise à tripler la capacité de production d'énergie nucléaire (2023) à la COP28 est une étape pleine de promesses vers la réalisation de son objectif d'atteindre une production énergétique carboneutre d'ici 2050. En augmentant considérablement ses capacités de production d'énergie nucléaire, le Canada profitera de nombreux avantages, notamment d'une sécurité énergétique accrue et d'un renforcement de sa position en tant que leader mondial de l'industrie nucléaire. Pour atteindre les objectifs de cet accord, le gouvernement fédéral devra procéder à une planification stratégique à long terme afin de compléter les efforts déjà déployés au niveau provincial.

Contexte

L'énergie nucléaire suscite un intérêt considérable au Canada et dans le monde entier, à mesure que les pays opèrent la transition vers une production d'énergie à carboneutralité. Elle est plus fiable que toute autre forme de production, y compris les combustibles fossiles, et peut produire plus d'électricité avec une empreinte au sol plus faible que toute autre source d'énergie verte.^{1 2} Cependant, il s'agit également de l'une des industries les plus réglementées au monde et, par conséquent, elle est soumise à des délais prolongés en raison de la nécessité d'une surveillance réglementaire à chaque étape de la construction.³ Il est donc nécessaire que les pays souhaitant développer leur capacité de production nucléaire commencent à planifier la mise en œuvre dès que possible afin de s'assurer que ces délais et les coûts de construction associés ne dépassent pas les seuils estimés et n'imposent pas une charge indue aux contribuables et aux parties prenantes.

La capacité nucléaire actuelle du Canada s'élève à 19 réacteurs répartis entre quatre centrales dans deux provinces, ce qui représente au total 15 % de la production d'énergie du pays. Trois de ces centrales sont situées en Ontario, aux centrales nucléaires de Bruce, Pickering et Darlington, et une seule au Nouveau-Brunswick, à Point Lepreau. Tous ces réacteurs sont de type CANDU (CANada Deuterium Uranium) et utilisent de l'uranium naturel plutôt qu'enrichi. Bien qu'aucun nouveau réacteur ne soit actuellement en construction dans le pays, quatre provinces — l'Alberta, la Saskatchewan, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick — ont signé un protocole d'accord commun indiquant leur intention de collaborer à la construction de petits réacteurs modulaires (SMR).

1 « Nuclear Power Is the Most Reliable Energy Source and It's Not Even Close », Energy.gov, 24 mars 2021, <https://www.energy.gov/ne/articles/nuclear-power-most-reliable-energy-source-and-its-not-even-close>.

2 Emma Derr, « Nuclear Needs Small Amounts of Land to Deliver Big Amounts of Electricity », Nuclear Energy Institute, 29 avril 2022, <https://www.nei.org/news/2022/nuclear-brings-more-electricity-with-less-land>.

3 Association nucléaire canadienne, « Emplois et économie », 11 décembre 2023, <https://cna.ca/fr/les-avantages/jobs-and-the-economy/>.

Lors de la Conférence des Nations unies sur le changement climatique de 2023, plus communément appelée COP28, le Canada a fait partie des 22 pays à s'engager à tripler sa production d'énergie nucléaire d'ici 2050 afin d'atteindre des émissions carboneutralité la même année. Cet engagement, bien qu'encourageant, ne comporte aucune obligation pour le gouvernement canadien d'y donner suite, ni de description détaillée des mesures qu'il prévoit de prendre. Le Canada a pris part à de nombreux accords internationaux similaires concernant l'énergie et la transition verte. Cependant, il a trop souvent omis d'introduire des politiques lui permettant d'atteindre les objectifs fixés par ces accords, laissant les Canadiens dans l'incertitude quant à l'orientation politique de leur gouvernement fédéral. Cela crée un environnement dans lequel il est difficile pour les entreprises de naviguer, en particulier celles du secteur de l'énergie.

Les décisions et les engagements pris au niveau international doivent faire l'objet d'une plus grande responsabilité. Le Canada est bien placé pour devenir un leader mondial de l'énergie nucléaire et doit profiter des ressources disponibles pour saisir cette occasion. Les États-Unis ont déjà pris des mesures pour respecter leur engagement, notamment en créant un groupe de travail national sur la gestion et la réalisation des projets d'énergie nucléaire, en élaborant un plan de déploiement des réacteurs nucléaires sur les sites militaires et en publiant un outil de réduction des coûts d'investissement à l'intention des promoteurs et des parties prenantes. Des actions concrètes similaires profiteraient au Canada en favorisant les investissements dans l'énergie nucléaire.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Travaille avec les leaders de l'industrie, les parties prenantes et les gouvernements provinciaux/territoriaux pour publier un plan stratégique décrivant :
 - a. La façon dont le Canada entend respecter l'engagement qu'il a pris lors de la COP28 de tripler l'énergie nucléaire d'ici 2050;
 - b. Les estimations des coûts des initiatives nécessaires au niveau fédéral; et
 - c. Un calendrier des étapes prévues pour atteindre cet objectif.
2. Continue à promouvoir le développement de l'énergie nucléaire au niveau national et international par le biais d'accords de collaboration.

Présentée par :

Chambre de commerce de la Saskatchewan

Coparrainée par :

Chambre de commerce de Yorkton

Appuyée par :

Le Comité des ressources naturelles et de l'environnement appuie cette résolution.

38. Rationaliser le processus réglementaire pour les grands projets en faveur d'une croissance propre

Thème de la résolution

Ressources naturelles, énergie et environnement

Description

Le processus actuel d'évaluation d'impact (EI) est inflexible et devrait être rationalisé afin de respecter le calendrier de décarbonisation établi par le gouvernement canadien. Le processus d'EI reste long et n'a pas été testé, malgré les améliorations marginales constatées. À ce jour, les lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact publiées pour une EI sont longues et le contenu n'a pas la prévisibilité de la législation précédente.

Contexte

Il est possible d'adapter le processus actuel d'EI pour aider le gouvernement du Canada à atteindre ses propres objectifs déclarés en matière de décarbonisation. Le processus d'EI du Canada est essentiel à la protection des personnes, de l'environnement et des droits des communautés autochtones. Dans le même temps, le processus d'approbation doit être rapide et efficace pour permettre au Canada d'atteindre ses objectifs de croissance propre et de sécurité énergétique.

En particulier, le fait de regrouper tous les projets de sites vierges et de sites industriels sous un même processus ne tient pas compte des différences avec les sites existants, tels que les sites nucléaires, qui sont déjà bien compris, réglementés et examinés en permanence par de multiples agences. Ces sites font l'objet de multiples évaluations environnementales et sont soumis à un échantillonnage important pour vérifier la protection de l'environnement local. Telles qu'elles sont définies actuellement, très peu de ces études seraient prises en compte dans le cadre du processus d'évaluation des incidences sur l'environnement. Si le gouvernement fédéral veut avoir une chance d'atteindre ses objectifs de décarbonisation, les travaux réalisés sur les friches industrielles doivent être reconnus dans le cadre du processus actuel d'évaluation des incidences sur l'environnement, ce qui réduira les coûts pour le gouvernement et l'industrie.

Il est urgent de rationaliser le processus global d'EI afin de garantir que les crédits d'impôt récemment annoncés pour divers types de production d'énergie restent disponibles pour la conception et la construction de nouveaux actifs. Nombre de ces crédits expirent actuellement en 2034.

L'application de la loi sur les études d'impact, telle que définie dans la section 2, est limitée aux effets relevant de la compétence fédérale. En revanche, la politique énergétique relève de la compétence des provinces. Par conséquent, la politique provinciale ne doit pas être prise en considération et la nécessité du projet et les solutions de remplacement ne doivent pas être incluses dans la portée d'une EI pour un projet énergétique.

Pour rationaliser le processus, une fonction clé consisterait à permettre la prise en compte et l'intégration dans les processus actuels des travaux antérieurs d'évaluation environnementale des friches industrielles. Cela permettrait aux pouvoirs publics et aux acteurs privés de réaliser des économies. Actuellement, de nombreuses juridictions internationales (comme la France et le Royaume-Uni) introduisent une nouvelle législation visant à accélérer le processus pour les friches industrielles.

Par conséquent, nous proposons que le gouvernement du Canada demande à l'Agence canadienne d'évaluation des impacts de collaborer avec les promoteurs de projets afin de limiter le champ d'application des lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact aux interactions les plus incertaines et les plus significatives du projet, en mettant l'accent sur les intérêts des peuples autochtones dans le projet et sur les impacts qui ne sont pas évalués dans le cadre d'autres processus fédéraux ou provinciaux.

Les études et les évaluations qui ont été précédemment examinées et acceptées par les organismes de réglementation doivent être prises en compte dans les lignes directrices afin d'éviter les doubles emplois. Ce principe doit également s'appliquer aux projets réalisés sur des sites existants où des évaluations et des études ont déjà été effectuées, y compris dans le domaine nucléaire.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Ordonne à l'Agence canadienne d'évaluation des impacts de collaborer avec les promoteurs de projets afin d'axer le champ d'application des lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact uniquement sur les interactions les plus incertaines et les plus significatives du projet, en mettant particulièrement l'accent sur les intérêts des peuples autochtones dans le projet, et sur les impacts qui ne sont pas évalués par le biais d'autres processus fédéraux, provinciaux, ou municipaux.
2. Exempte de la loi sur les études d'impact les projets d'expansion nucléaire sur des sites déjà autorisés.
3. Permette aux promoteurs de s'appuyer sur des évaluations et des rapports déjà acceptés, y compris les enveloppes limitant les résultats des centrales pour les conceptions de réacteurs nucléaires.
4. Crée une liste de projets prioritaires en matière d'énergie propre afin d'accélérer les projets d'infrastructure énergétique essentiels pour répondre à la croissance de la demande d'énergie et aux objectifs de décarbonisation.
5. Rationalise divers aspects du processus, comme la phase de planification, l'élaboration des lignes directrices et les calendriers des agences.

Présentée par :

Chambre de commerce de l'Ontario

Appuyée par :

Le Comité des ressources naturelles et de l'environnement appuie cette résolution.

39. Révision complète de la gestion des espèces prédatrices pour revitaliser la pêche au Canada

Thème de la résolution

Ressources naturelles, énergie et environnement

Description

Les stratégies actuelles de gestion des stocks de poissons, de crustacés et de fruits de mer ont un impact sur le paysage socio-économique du Canada, affectant de manière significative la stabilité de divers secteurs d'activité directement ou indirectement liés à la pêche. Elles ont entraîné une réduction significative de la main-d'œuvre, allant jusqu'à la fermeture de certaines usines de transformation, maillon essentiel de la chaîne d'approvisionnement pour d'autres pêcheries, jusqu'à l'industrie de la restauration. Le gouvernement du Canada doit revoir la gestion des espèces prédatrices par le ministère des Pêches et des Océans (MPO) afin d'assurer la durabilité économique des pêcheries canadiennes.

Contexte

L'industrie de la pêche au Canada, vitale pour l'économie nationale et les communautés côtières, est confrontée à des défis majeurs en raison de l'augmentation des populations d'espèces prédatrices comme le bar rayé et le phoque gris. Ces prédateurs ont eu un impact considérable sur les stocks de poissons comme le maquereau, le hareng et la crevette, qui sont essentiels aux opérations de pêche commerciale et à la santé écologique des environnements marins.

Ces prédateurs ont eu un impact considérable sur les stocks de poissons comme le maquereau, le hareng et la crevette, qui sont essentiels aux opérations de pêche commerciale et à la santé écologique des environnements marins. Le ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO) a fait état d'un déclin important des stocks de poissons, les populations de maquereaux ayant diminué de plus de 30 % au cours de la dernière décennie (MPO, 2023).¹

Une étude menée par le MPO et le Secrétariat canadien de consultation scientifique a révélé que les prédateurs naturels tels que les fous de Bassan, les petits requins, le thon rouge et les phoques consomment chaque année plus de maquereaux que les pêcheries commerciales, la prédation naturelle représentant 21 000 à 29 000 tonnes par an entre 2012 et 2021, contre environ 11 000 tonnes récoltées par les pêcheurs (Robert, Dominique, et coll., 2023).²

² Robert, Dominique, et coll. « Principaux déterminants de la dynamique des stocks de hareng du Canada atlantique. » Université du Québec à Rimouski, Institut des sciences de la mer, www.ourcommons.ca/Content/Committee/431/FOPO/Brief/BR10831455/br-external/InstitutDesSciencesDeLaMerDeRimouski-f.pdf. Consulté le 6 mai 2024.

Bien que les phoques mangent moins de 4 % des maquereaux, leur population de près de 300 000 individus entraîne une consommation importante, entre 7 000 et 13 000 tonnes ces dernières années (Van Beveren, E., Smith, B., Smith, L., et Pelletier, D., 2024).³ Ces données suggèrent la nécessité de réévaluer les politiques de pêche, en particulier avec les moratoires sur la pêche commerciale en raison de la diminution des stocks. La pêche au hareng fait l'objet d'un moratoire depuis 2022. Une étude de l'Institut des sciences de la mer de l'Université du Québec Rimouski a mis en évidence que la prédation par les mammifères marins, les oiseaux de mer et les grands poissons pélagiques est une source majeure de mortalité des harengs adultes (Robert, Dominique, et coll., 2023).⁴ Cette prédation, combinée à la pêche, entrave la reconstitution des stocks de hareng, ce qui complique la gestion durable. Les stocks de crevettes font l'objet de mesures de précaution depuis 2012 en raison de l'augmentation de la prédation par le sébaste, un facteur clé de leur déclin dans le golfe du Saint-Laurent (Fournier, 2023).⁵ Les interactions complexes entre le sébaste, la crevette et les pêcheries ne sont pas entièrement comprises, d'où la nécessité de disposer de meilleurs outils de gestion. En réponse, le MPO a lancé la première pêche commerciale au sébaste en 30 ans (ICI Radio-Canada, 2024).⁶

Les ventes au détail totales de poissons et de fruits de mer au Canada ont augmenté en valeur à un taux de croissance annuel composé (TCAC) de 5,5 % de 2018 à 2022, atteignant 5,4 milliards de dollars en 2022. Les types frais, composés de poissons, de crustacés, de mollusques et de céphalopodes, représentaient 62,7 % de la valeur des ventes, tandis que les catégories de produits de la mer transformés (de longue conservation, congelés, réfrigérés) constituaient les 37,3 % restants.⁷ Selon les données de 2022, l'industrie de la pêche dans son ensemble employait 69 173 personnes au Canada. (Gouvernement du Canada, 2024).⁸ Ce chiffre n'inclut pas les emplois indirectement liés à l'industrie de la pêche dans des secteurs tels que le tourisme, la transformation et la restauration. La diminution des stocks de poissons menace à la fois ces emplois et la stabilité économique de communautés côtières entières, pour lesquelles la pêche est souvent le principal point d'ancrage et le principal vecteur économique. Le commerce international est également affecté. Les exportations représentent 8,79 milliards de dollars supplémentaires (Pêches et Océans Canada, 2022).⁹ La diminution des stocks de poissons due à une mauvaise gestion et à la surpopulation des prédateurs pourrait affaiblir la position du Canada sur le marché mondial des produits de la mer, ce qui entraînerait des pertes économiques et une baisse de la compétitivité.

3 Van Beveren, E., Smith, B., Smith, L., et Pelletier, D. 2024. Consommation du contingent nord du maquereau bleu (*Scomber scombrus*) par divers prédateurs DFO. Secrétariat canadien des avis scientifiques (SCAS) Document de recherche 2024/018. v + 41 p. https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/mpo-dfo/fs70-5/Fs70-5-2024-018-fra.pdf Consulté le 6 mai 2024.

4 Robert, Dominique, et coll. « Principaux déterminants de la dynamique des stocks de hareng du Canada atlantique. » Université du Québec à Rimouski, Institut des sciences de la mer, www.ourcommons.ca/Content/Committee/431/FOPPO/Brief/BR10831455/br-external/InstitutDesSciencesDeLaMerDeRimouski-f.pdf. Consulté le 6 mai 2024.

5 Fournier, Johanne. « De sombres perspectives pour la crevette à court et à moyen termes. » Pêche Impact, 18 Dec. 2023, www.pecheimpact.com/de-sombres-perspectives-pour-la-crevette-a-court-et-a-moyen-termes/. Consulté le 6 mai 2024.

6 Morin, M. (2024, January 26). La pêche commerciale au sébaste s'ouvre dans le golfe du Saint-Laurent. ICI Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2044743/sebaste-crevette-peche-annonce-diane-lebouthillier-fonds-des-peches>

7 Pêches et Océans Canada (26 janvier 2024). En mode solution : le gouvernement du Canada lance son plan de transition pour l'avenir des pêches au Québec et dans le Canada atlantique. [www.canada.ca. https://www.canada.ca/fr/peches-oceans/nouvelles/2024/01/en-mode-solution--le-gouvernement-du-canada-lance-son-plan-de-transition-pour-lavenir-des-peches-au-quebec-et-dans-le-canada-atlantique.html](http://www.canada.ca/https://www.canada.ca/fr/peches-oceans/nouvelles/2024/01/en-mode-solution--le-gouvernement-du-canada-lance-son-plan-de-transition-pour-lavenir-des-peches-au-quebec-et-dans-le-canada-atlantique.html). Consulté le 7 mai 2024.

8 Agriculture et Agroalimentaire Canada « Analyse des tendances du marché — Tendances dans le secteur du poisson et des produits de la mer au Canada. » Agriculture.canada.ca, 10 mai 2023, agriculture.canada.ca/en/international-trade/market-intelligence/reports/sector-trend-analysis-fish-and-seafood-trends-canada#. Consulté le 6 juin 2024.

9 Gouvernement du Canada, P. et O. C. (2016, October 6). L'emploi | Pêches et Océans Canada. [www.dfo-mpo.gc.ca. https://www.dfo-mpo.gc.ca/stats/cfs-spc/tab/cfs-spc-tab2-fra.htm](http://www.dfo-mpo.gc.ca/https://www.dfo-mpo.gc.ca/stats/cfs-spc/tab/cfs-spc-tab2-fra.htm). Consulté le 7 mai 2024.

D'importantes usines de transformation ont récemment fermé ou cessé leurs activités de transformation d'une espèce particulière. Les Fruits de mer de l'Est à Matane, Québec (Gauvin-Sasseville, 2024)¹⁰, l'usine de transformation du homard Raymond O'Neill & Son Fisheries à Escuminac, Nouveau-Brunswick (Raiche-Nogue, 2024)¹¹, l'usine Riverside Lobster à Meteghan, Nouvelle-Écosse (Mulligan, 2024)¹² et la Coopérative des pêcheurs de l'Île Lamèque, au Nouveau-Brunswick (Landry, 2024)¹³, ne sont que quelques exemples d'usines qui ont participé activement à l'approvisionnement de l'industrie de la restauration et de la vente en gros au Canada et même aux États-Unis.¹⁴

Selon le rapport *La surveillance des prises de pêche maritime — Pêches et Océans Canada* du commissaire à l'environnement et au développement durable au Parlement du Canada, les systèmes de gestion de l'information sur les pêches démontrent des lacunes persistantes dans la capacité du ministère des Pêches et des Océans (MPO) à recueillir des données fiables pour la gestion durable des pêches (DeMarco, 2023).¹⁵ Malgré des investissements importants dans la modernisation des systèmes de gestion de l'information, le MPO peine à obtenir une vue d'ensemble précise des captures de poissons et des caractéristiques biologiques, ce qui est crucial pour une prise de décision éclairée. Cette situation souligne l'urgence de moderniser ces systèmes afin d'y intégrer des données précises sur la prédation par les espèces prédatrices, un aspect actuellement sous-estimé, mais vital pour évaluer correctement les impacts sur les stocks de poissons.

Du point de vue des finances publiques, la réorientation du financement du MPO vers l'examen stratégique de ces processus et l'adoption de journaux de bord électroniques pour la pêche commerciale, en remplacement des versions papier, pourraient représenter des économies importantes, notamment en termes de ressources humaines et matérielles, et faciliter la transition vers les nouvelles initiatives recommandées. La modernisation de ces systèmes permettrait non seulement d'améliorer la précision et l'efficacité de la collecte des données, mais aussi de réduire les coûts liés à la gestion, au stockage et à l'analyse des données papier. De plus, la révision des procédures internes pourrait permettre d'optimiser les ressources et de financer ces innovations sans augmenter les dépenses publiques, en redistribuant les économies réalisées.

10 Gauvin-Sasseville, A. (2024, March 22). Crevette de Matane : un « monument de l'histoire » tombe. ICI Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2059354/usine-transformation-fermeture-travailleurs-etrangers-crise-peches>

11 Raiche-Nogue, P. (18 janvier 2024). Fermeture temporaire d'une importante usine de transformation de homard à Escuminac. ICI Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2042717/homard-usine-transformation-fruits-mer#:~:text=L.> Consulté le 8 mai 2024.

12 Mulligan, P. (14 février 2024). Champlain Seafood blames lack of lobsters for permanent closure of Meteghan, N.S., processing plant. CBC News. <https://www.cbc.ca/news/canada/nova-scotia/meteghan-lobster-processing-plant-shutting-down-1.7115323>

13 Landry, R. (19 mars 2024). Le téléjournal Acadie [Télévision]. ICI Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/tele/le-telejournal-acadie/site/segments/reportage/486168/crevette-usine-transformation-lameque-fermeture>

14 Landry, R. (16 mars 2024). L'UPM lance un programme de rachat de permis destiné aux pêcheurs de hareng. ICI Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2057591/rachat-permis-peche-hareng-peninsule-acadienne>

15 DeMarco, J. (2023). *La surveillance des prises de pêche maritime — Pêches et Océans Canada*. Bureau du vérificateur général du Canada. https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/docs/parl_cesd_202311_09_e.pdf

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Entreprenne un examen complet et une révision des politiques de gestion des espèces prédatrices, en intégrant les dernières recherches scientifiques et les commentaires des parties prenantes, afin de s'assurer que les politiques sont écologiquement et économiquement durables.
2. Collabore avec des sociétés technologiques pour développer des outils avancés de collecte et d'analyse de données, y compris des innovations dans le suivi par satellite des espèces prédatrices et des stocks de poissons, permettant aux sociétés de pêche de mieux planifier et orienter leurs activités.
3. Tire parti des réseaux universitaires et de recherche existants pour mener des études sur les espèces prédatrices et les stocks de poissons, en utilisant les ressources et l'expertise disponibles. Intégrer des consultations régulières avec les pêcheurs et les différentes parties prenantes dans ces efforts de recherche afin d'incorporer les perspectives régionales et les connaissances locales, en veillant à ce que les stratégies de gestion soient à la fois scientifiquement fondées et pertinentes au niveau régional.

Présentée par :

Chambre de commerce Cap-Acadie

Appuyée par :

Le Comité des ressources naturelles et de l'environnement appuie cette résolution.

40. Poursuivre les efforts de séquestration du carbone au Canada

Thème de la résolution

Ressources naturelles, énergie et environnement

Description

Le gouvernement canadien s'étant fixé pour objectif de parvenir à des émissions de carboneutralité nettes d'ici 2050 alors que la demande mondiale d'énergie augmente, il est plus important que jamais d'encourager et de soutenir les efforts de séquestration du carbone dans le secteur énergétique de l'Alberta.

Cette résolution politique soutient le parcours vers la carboneutralité afin de garantir que le secteur énergétique canadien reste le producteur le plus responsable au monde alors que la demande mondiale augmente.

Contexte

La demande mondiale de pétrole, de gaz et d'autres produits énergétiques augmente.¹ Parallèlement, les citoyens et les gouvernements du monde entier exigent une énergie plus propre, émettant moins de carbone.

À ce titre, le gouvernement canadien² s'est fixé un objectif d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Le secteur énergétique canadien produit déjà le baril de pétrole le plus responsable au monde en matière d'ESG, tout en continuant à devenir plus propre³ d'un point de vue environnemental et il aura un rôle à jouer pendant des dizaines d'années.⁴ Il doit malgré tout s'adapter pour répondre à la demande mondiale d'énergie tout en réduisant les émissions afin que le Canada atteigne son objectif de carboneutralité en 2050.

Le gouvernement canadien et l'industrie de l'énergie peuvent tirer parti d'un levier important en amplifiant leurs efforts dans le domaine de la séquestration du carbone. La séquestration du carbone permet de capturer et de stocker le dioxyde de carbone atmosphérique afin de réduire les effets du changement climatique. Son utilisation augmente au Canada depuis plus de 8 ans et constitue un moyen efficace pour les producteurs d'énergie de réduire leur empreinte carbone.⁵

Pour répondre à la demande croissante de produits énergétiques et rester sur la voie du carboneutralité en 2050, l'industrie de l'énergie aura besoin du soutien du gouvernement et de sa collaboration pour tirer parti des efforts de séquestration du carbone afin de réduire les émissions.

¹ Reuters. « World oil demand next year to rise faster than expected, IEA says », consulté le 13 janvier 2024, <https://www.reuters.com/business/energy/iea-raises-2024-oil-demand-growth-forecast-despite-economic-gloom-2023-12-14/>

² Gouvernement du Canada. « La carboneutralité d'ici 2050 », consulté le 13 janvier 2024, <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/carboneutralite-2050.html>

³ Centre de l'énergie du Canada. « Canadian Oil is Getting Cleaner », consulté le 23 février 2022, <https://www.canadianenergycentre.ca/canadian-oil-is-getting-cleaner/>

⁴ Association canadienne des producteurs pétroliers. « Crude Oil Forecast », consulté le 23 février 2022, <https://www.capp.ca/resources/crude-oil-forecast/>

⁵ Gouvernement de l'Alberta. « Carbon capture, utilization and storage – Environmental safety », consulté le 23 janvier 2024, <https://www.alberta.ca/carbon-capture-utilization-and-storage-environmental-safety#:~:text=all%20of%20us,-,A%20history%20of%20success,of%20CO2%20since%20starting%20operations.>

Le financement de ces initiatives est actuellement assuré par le crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CCUS) fourni par Ressources naturelles Canada, qui est en vigueur jusqu'en 2030 avec un budget d'environ 5,7 milliards de dollars entre 2023 et 2030. Pour que le Canada atteigne ses objectifs de zéro net, ce financement devra se poursuivre au-delà de 2030 afin d'aider les producteurs d'émissions du Canada à contribuer au zéro net tout en répondant à la demande d'énergie.

En outre, d'autres initiatives visant à créer des exonérations fiscales pour la séquestration du carbone et à co-investir dans des projets aideront le Canada à être socialement et écologiquement responsable dans ses efforts de production d'énergie. Bien qu'à l'heure actuelle, seul Ressources naturelles Canada finance de tels efforts, cela donne l'occasion à Environnement Canada de contribuer également à nos objectifs de carboneutralité par le biais de la séquestration du carbone.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Crée des exemptions fiscales pour les projets de séquestration du carbone au Canada, comme : la capture et stockage du carbone avec des programmes de financement de Ressources naturelles Canada et d'Environnement Canada;
2. Prolonge le crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone au-delà de sa date d'expiration actuelle de 2030, en élargissant le financement existant de Ressources naturelles Canada;
3. Co-investisse stratégiquement dans des projets de séquestration du carbone qui nécessitent une aide financière avec le financement de Ressources naturelles Canada et d'Environnement Canada;
4. Collabore avec l'industrie de l'énergie pour déterminer des méthodes efficaces et efficaces de séquestration du carbone qui feront une différence significative dans l'atteinte de la carboneutralité;
5. Veiller en permanence à ce que les processus réglementaires de séquestration du carbone soient efficaces et efficaces, à la réduction des formalités administratives et aux programmes de financement et d'incitation;
6. Accorde les permis nécessaires pour faire avancer les projets et les idées de séquestration du carbone de manière rapide et efficace.

Présentée par :

Chambre de commerce de Fort McMurray

Appuyée par :

Le Comité des ressources naturelles et de l'environnement appuie cette résolution.

41. Le gouvernement fédéral doit agir maintenant pour protéger les cours d'eau contre la prolifération des moules

Thème de la résolution

Ressources naturelles, énergie et environnement

Description

Les moules zébrées et quagga envahissantes ont des effets dévastateurs sur les centrales hydroélectriques, la pêche et le tourisme. Elles ont dévasté une grande partie des masses d'eau douce du centre du Canada, en particulier autour des Grands Lacs. Compte tenu de l'étendue de leur présence dans le centre du Canada, la plupart des messages publics laissent entendre que « la bataille est perdue ». Cette affirmation est erronée et menace les politiques publiques actuelles et futures en la matière, tant dans le centre du Canada que dans le reste du pays.

Les cours d'eau canadiens, qu'ils soient contaminés ou non, ont désespérément besoin d'être protégés. La détection et la surveillance ont prouvé que même les masses d'eau déjà touchées voient leurs infestations diminuer lorsque des mesures de protection sont mises en place. Ce sont là deux bonnes raisons d'étendre et de poursuivre la lutte.

Dans l'ouest du Canada, encore largement épargné par ces moules, des mesures agressives doivent être prises pour tenir ce fléau à distance.

Contexte

Les moules envahissantes trouvées au Canada sont originaires d'Europe de l'Est et d'Asie occidentale. Elles sont arrivées par la voie maritime du Saint-Laurent sur des navires commerciaux.

Canada atlantique

Au Canada atlantique, des moules envahissantes ont été détectées à l'automne 2023 au Nouveau-Brunswick, en aval de détections antérieures au Québec. ¹ En 2022, elles ont été trouvées dans le bassin versant du fleuve Saint-Jean au Québec.

Centre du Canada

En Ontario, au Québec et au Manitoba, les efforts d'éradication des moules ont échoué dans de nombreux endroits, mais la prévention a réussi dans d'autres. La plupart des millions de dollars dépensés sont consacrés au nettoyage et aux efforts de duplication des infrastructures, notamment des pompes de secours, le nettoyage des quais et des tuyaux de prise d'eau, le nettoyage des plages. Des centaines de plages ont été rendues impraticables (dépôts de coquilles de moules mortes allant jusqu'à deux pieds de profondeur, des fonds de lacs infestés empêchant la baignade, ainsi que les dommages et les réparations/remplacements d'infrastructures constatés.

Ouest du Canada

Les gouvernements provinciaux de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba prennent des mesures, parfois tardivement, pour protéger les eaux de l'Ouest canadien, encore peu touchées. De nombreux organismes et opérateurs touristiques ont exprimé leur volonté de procéder à des analyses et d'interdire temporairement les bateaux de plaisance, prouvant ainsi leur vision à long terme d'une industrie florissante.

¹ Saltwire, 27 septembre 2023 : Destructive freshwater Zebra mussels officially found in Atlantic Canada

1. Alberta

En mars 2024, Parcs Canada a interdit à toutes les embarcations non motorisées provenant de l'extérieur du parc national des Lacs-Waterton de pénétrer dans ses plans d'eau. Cela comprend les canoës, les kayaks, les bateaux à dérives et les bateaux à aubes, les planches à pagaie et les voiliers. Les visiteurs peuvent continuer à louer des embarcations non motorisées auprès des entreprises locales. L'Alberta² a pris des mesures pour prévenir l'introduction et la propagation des moules envahissantes depuis 2017.³

2. Colombie-Britannique

Dans le bassin du fleuve Columbia, aux États-Unis, des moules ont été détectées à l'automne 2023, à onze heures de route de la frontière canado-américaine à bord d'une remorque de bateau. Cette situation constitue une menace imminente pour les eaux douces de la Colombie-Britannique. Le gouvernement provincial est au courant de l'infestation et des efforts remarquables déployés par l'État de l'Idaho pour tuer les moules vivantes en traitant l'eau avec du « Natrix », une formule à base de cuivre destinée aux moules, mais qui a causé des dommages collatéraux à des milliers de poissons de rivière.⁴ Cette menace proche du Canada met en lumière un problème clé : les efforts entrepris en 2016 par le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral pour détecter la propagation s'essouffent et doivent être relancés en Colombie-Britannique et en Saskatchewan, les deux seules provinces de l'Ouest où aucune moule n'a été détectée à ce jour.

Identification des infestations de moules — Mesures prises par le gouvernement

Le gouvernement fédéral ne prend pas encore les mesures nécessaires pour collaborer avec chaque province afin de prévenir les énormes dommages économiques causés par les infestations de moules envahissantes — souvent dans un délai de huit mois seulement après leur détection⁵, compte tenu de la rapidité de leur cycle de reproduction.

Quelle est la différence entre « détection » et « identification » ?

- Lorsque les gouvernements parlent de « détection précoce », ils entendent par-là la découverte d'une infestation déjà présente dans une étendue d'eau.
- Lorsqu'ils parlent de réaction rapide, ils entendent la mise en quarantaine d'une étendue d'eau infestée et l'utilisation éventuelle de produits chimiques ou d'autres moyens pour tenter de contrôler ou d'éradiquer les moules.
- L'identification consiste à trouver des moules sur un bateau, un hydravion ou une autre surface (tuyaux, infrastructures).

Des moules ont été trouvées dans le nord de la Colombie-Britannique et de l'Alberta dans des boules de mousse décoratives vendues dans les animaleries (pour les aquariums) et à Richmond, sur une barge de 80 pieds déplacée de l'Ontario vers la Colombie-Britannique.⁶ Il est essentiel de disposer de plusieurs niveaux de détection pour continuer à identifier et à repousser la menace.

2 <https://www.alberta.ca/aquatic-invasive-species-overview>

3 <https://parcs.canada.ca/pn-np/ab/waterton/info/index/reglements-regulations/permis-permit/information>

4 Idaho Fish and Game se prépare à une perte « significative » de poissons suite au traitement contre la moule quagga sur le cours moyen de la rivière

Snake <https://www.ktvb.com/article/life/animals/idaho-fish-game-significant-fish-loss-quagga-mussel-treatment-mid-snake-river/277-86d06de3-5022-4b90-9641-8532d87b5178#:~:text=The%20copper%2Dbased%20treatment%20called,absorbed%20into%20their%20mussel%20tissue.>

5 Les moules zébrées ont un taux de reproduction extrêmement élevé de 30 000 à 1 000 000 de nouvelles moules par an et sont capables de se reproduire à l'âge d'un an. New Hampshire Department of Environmental Services, 2019. <https://www.des.nh.gov/sites/g/files/ehbemt341/files/documents/2020-01/bb-17.pdf>

6 <https://globalnews.ca/news/8978785/b-c-stops-mussel-infested-barge/>

En C.-B., une mesure immédiate consiste à demander au gouvernement provincial d'instaurer un moratoire temporaire sur l'entrée des embarcations hors province en C.-B. jusqu'à ce que le financement combiné précédent⁷ soit rétabli (4 millions de dollars/2018) et que les résultats du traitement des moules envahissantes trouvées en Idaho (rivière Snake) soient évalués.

Les 4 millions de dollars comprennent l'ancien financement fédéral. Les réductions de financement par le gouvernement fédéral ont signalé une perte d'intérêt pour le sujet; ce n'est que fin avril 2024 que la Colombie-Britannique a annoncé une reprise du financement conjoint (avec BC Hydro/Fortis) pour renouveler le financement du programme de détection des moules envahissantes (IMDP). Le financement fédéral proviendrait de l'actuel Fonds de prévention des espèces aquatiques envahissantes.

Répondre à la menace

- Parcs Canada demande des interdictions de bateaux à des degrés divers au Manitoba et en Alberta, ainsi que dans l'est de la Colombie-Britannique.
- Les Premières nations de tout le Canada se concentrent sur les conversations avec les provinces, et aident et/ou dirigent l'application de recommandations basées sur des solutions.
- Le soutien du gouvernement fédéral par l'intermédiaire des Services canadiens de sécurité des frontières est utile, mais l'application de la loi aux postes frontières est variable.
- L'identification (lorsque les bateaux sont en transit sur les routes) et la décontamination sont les seuls outils actuellement connus pour leur efficacité.
- Un test d'abattage a été effectué à l'automne 2023 dans la rivière Snake, dans l'Idaho (États-Unis). Des résultats sont attendus dans les 18 prochains mois. Ce type d'abattage ne pourrait probablement pas être reproduit dans une grande étendue d'eau (lacs), mais il est prometteur s'il est couronné de succès.⁸
- Des groupes d'entreprises et des associations touristiques comme la Thompson Okanagan Tourism Association ont demandé un moratoire temporaire sur le trafic maritime entrant en dehors de la province jusqu'à ce que le financement de la détection soit rétabli ou qu'il soit prouvé que le test d'abattage est plausible pour toutes les étendues d'eau douce de la Colombie-Britannique.⁹
- Les ministres des gouvernements de la Colombie-Britannique et de l'Alberta concluent, avec un large soutien de leurs caucus, un accord pour travailler ensemble en août 2024. Les étapes à suivre sont les suivantes :
 - Demander au gouvernement fédéral davantage de ressources, en particulier un financement direct des efforts de prévention provinciaux.
 - Établir une « zone exempte de moules envahissantes dans l'ouest du Canada » en Colombie-Britannique, en Alberta et en Saskatchewan :
 - Des inspections obligatoires à l'intérieur de la zone, mais aucune interdiction entre les trois provinces exemptes de moules
 - Des inspecteurs agréés du secteur privé qui proposent une inspection et une décontamination payantes pour compléter les inspections provinciales saisonnières.
 - Interdiction potentielle pour les bateaux provenant de l'extérieur de la zone
 - Alignement des politiques et augmentation des pénalités et des amendes dans toute la zone (l'AB a récemment porté à 4 200 dollars l'amende pour défaut d'arrêt à un poste d'inspection et à 600 dollars l'amende pour défaut de retrait du bouchon de vidange). Les amendes de la Colombie-Britannique sont encore nettement inférieures.

⁷ Financement combiné : ces programmes ont attiré des fonds fédéraux, provinciaux et des services publics (Hydro) précédemment.

⁸ Les moules quagga envahissantes dans la rivière Snake déclenchent une réponse rapide. John Johnson, 3 octobre 2023. <https://www.idahoconservation.org/blog/invasive-quagga-mussels-in-snake-river-trigger-rapid-response/>

⁹ <https://www.castanet.net/news/Kelowna/472192/Kelowna-Chamber-wants-moratorium-on-out-of-province-boats-entering-B-C#472192>; <https://infotel.ca/newsitem/chambers-of-commerce-in-kamloops-okanagan-demand-ban-on-out-of-province-boats/it103208>; <https://www.msn.com/en-ca/news/canada/okanagan-chambers-of-commerce-call-for-ban-on-out-of-province-boats/ar-BB1if3cu?ocid=msedgntp&pc=HCTS&cvid=af14468c86544ec2820b19e045e4025f&ei=13>

Si rien n'est fait, les provinces de l'Atlantique et de l'Ouest canadien devront déboursier des milliards de dollars en frais d'assainissement dans un contexte de chute soudaine du tourisme. Le centre du Canada, en particulier le Manitoba, l'Ontario et le Québec, pourrait bénéficier de programmes de confinement et de nettoyage visant à réduire l'impact des espèces envahissantes établies. La présence des moules est indésirable et définitive. Les dommages qu'elles causent sont permanents. Les coûts sont astronomiques.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Émette des directives réglementaires contraignantes pour que les embarcations de plaisance entrant au Canada soient inspectées et identifiées comme étant propres et vérifiées avant d'être autorisées à entrer.
2. Soutienne et encourage les gouvernements provinciaux et territoriaux qui ne disposent pas d'une législation « pull the plug » (sur l'eau de cale) à la mettre en œuvre immédiatement avec un effet permanent.
3. Rétablisse le financement fédéral des programmes d'identification et d'éradication des moules financés conjointement par les provinces, les territoires et les autorités autochtones.

Présentée par :

Chambre de commerce de Kelowna

Coparrainée par :

Chambre de commerce du Grand Westside
Chambre de commerce de Penticton et de la région viticole
Chambre de commerce de Peachland

Appuyée par :

Le Comité des ressources naturelles et de l'environnement appuie cette résolution.

INNOVATION EN SANTÉ

Résolutions proposées

42. Améliorer le cadre réglementaire des produits de santé naturels

Thème de la résolution

Innovation en santé

Description

Les changements imposés par Santé Canada au Cadre d'autosoins suscitent des inquiétudes en ce qui concerne l'imposition de nouveaux frais supplémentaires, les exigences en matière d'étiquetage, les nouvelles charges réglementaires imposées aux entreprises de produits de santé naturels et l'autorité inéquitable exercée sur la communauté des produits de santé naturels. Les nouveaux coûts et fardeaux réglementaires imposés aux entreprises de produits de santé naturels feront en sorte qu'il sera difficile pour les petits producteurs de s'y conformer et les forceront à réduire la variété de leurs produits ou à cesser complètement leur production.

Contexte

Au Canada, la surveillance des produits de santé naturels (PSN) relève du Règlement sur les produits de santé naturels (RPSN) de la Loi sur les aliments et drogues.¹ Ce règlement est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2004, après consultation des parties prenantes et du public en vue de déterminer un cadre réglementaire approprié pour les PSN. À l'époque, il a été convenu qu'il n'était pas approprié de réglementer les produits naturels selon les mêmes règles que les médicaments chimiques ou d'imposer les mêmes normes de preuve aux produits de santé naturels.

En 2017, Santé Canada a lancé une consultation sur la réglementation des produits d'autosoins.² En 2021, Santé Canada a mené des consultations sur des projets de règlement visant à modifier le Règlement sur les produits de santé naturels afin de recueillir des commentaires sur les améliorations proposées pour l'étiquetage des produits de santé naturels.³ De plus, les modifications proposées devraient permettre de réduire le fardeau réglementaire et les coûts pour les entreprises, ainsi que d'améliorer l'efficacité de ces dernières.

Depuis lors, de nouvelles propositions de réglementation ont été introduites, suscitant des inquiétudes quant à l'avenir des produits de santé naturels (PSN) sur le marché canadien, qu'il s'agisse des nouveaux frais et charges imposés, de l'augmentation de la charge réglementaire ou du traitement inéquitable des produits de santé naturels. Plus récemment, en 2023, Santé Canada a fourni des informations liées à la proposition de frais avec l'intention de commencer à facturer de nouveaux frais le 1^{er} avril 2025, en plus d'augmenter la réglementation.

Veiller à ce que les produits revendiquant des bienfaits pour la santé soient sûrs est une bonne chose, mais ces normes ne tiennent pas compte de la grande diversité des PSN. Si certains offrent des alternatives aux produits pharmaceutiques, beaucoup sont considérés comme des compléments aux produits pharmaceutiques, tels que les vitamines, les probiotiques et les acides aminés. Nombre de ces produits ne sont normalement pas associés aux soins de santé, comme les déodorants naturels, les écrans solaires, les dentifrices et les produits de soin de la peau.

1 Règlement sur les produits de santé naturels : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2003-196/>

2 Campagne « Sauvons nos suppléments » de l'Association canadienne des aliments de santé : <https://www.saveoursupplements.ca/changing-regulations>

3 Consultation sur la réglementation des produits d'autosoins : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/programmes/consultation-reglementation-produits-autosoins.html>

Selon la campagne Sauvons nos suppléments de l'Association canadienne des aliments de santé⁴, 76 % des marques affirment qu'il y a une forte/très forte probabilité qu'elles doivent retirer des produits du marché en raison de ces réglementations. Une société sur cinq déclare qu'elle envisage sérieusement de quitter le marché canadien. De plus, 66 % des sociétés ont déclaré que cela aurait un impact négatif sur l'emploi.

Dès 1998, avec le rapport du Comité permanent de la santé intitulé Les produits de santé naturels : une nouvelle vision⁵, il a été reconnu qu'un régime législatif et réglementaire était nécessaire pour régir les médicaments traditionnels (y compris, mais sans s'y limiter, les remèdes traditionnels à base de plantes, les remèdes traditionnels chinois, ayurvédiques et autochtones) : Le principe directeur depuis ce temps est d'établir un cadre réglementaire pour les PSN qui (1) protège la santé des consommateurs (2) respecte l'accès des consommateurs aux produits et (3) garantit la sécurité et la qualité des produits.

Avec des délais de mise en œuvre limités, des augmentations exorbitantes des frais et des charges réglementaires supplémentaires, les nouvelles normes causeront des problèmes importants au sein de l'industrie et du gouvernement. Les frais, les réglementations et les coûts de mise en conformité sont considérés comme des changements inutiles à un système qui a été jugé efficace après le règlement sur les produits de santé naturels en 2004.

Le Canada disposait déjà de certaines des réglementations les plus strictes en matière de PSN avant l'adoption du nouveau règlement. Une fois qu'il sera pleinement mis en œuvre, il disposera de la réglementation la plus stricte au monde en matière de PSN. Bon nombre de nos partenaires commerciaux, notamment les États-Unis, l'Australie, l'Union européenne, le Japon et la Chine, ont établi des classifications différentes en fonction de la composition du produit, de l'allégation et de l'utilisation prévue. Ces facteurs déterminent s'il s'agit d'un supplément ou d'un médicament.

En 2022, Santé Canada avait homologué plus de 120 000 PSN.⁶ Compte tenu de la demande accrue de produits et de pratiques de santé naturels et de l'environnement réglementaire croissant, la nécessité d'une législation garantissant un meilleur environnement réglementaire pour les produits et les pratiques de santé naturels est de plus en plus reconnue, y compris les appels en faveur d'une proposition de loi sur la Charte de la liberté de choix en matière de santé.⁷ L'industrie de la santé et du bien-être reconnaît la nécessité d'un environnement et d'une structure réglementaires plus équilibrés, élaborés en consultation avec l'industrie, tout en respectant les principes directeurs de la protection de la santé des consommateurs, de l'accès des consommateurs aux produits et de la garantie de l'innocuité et de la qualité des produits.

Les entreprises du secteur de la santé et du bien-être comprennent les règlements imposés en 2004 et affirment qu'il s'agit du meilleur régime de réglementation des PSN au monde, compte tenu de l'expertise et du temps investis dans ce processus. Toutefois, le plus récent modèle de recouvrement des coûts et les modifications apportées à la Loi sur les aliments et drogues, à compter du 22 décembre 2023⁸, ne permettront pas d'atteindre les résultats souhaités sans la même diligence raisonnable et les mêmes consultations que celles menées précédemment avec l'industrie.

4 Plan prospectif de la réglementation 2023-2025 : Règlement modifiant le Règlement sur les produits de santé naturels et le Règlement sur les aliments et drogues (Cadre d'autosoins) <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/organisation/a-propos-sante-canada/legislation-lignes-directrices/lois-reglements/plan-prospectif-reglementation/plan.html#a6>

5 Les produits de santé naturels : une nouvelle vision — Rapport du Comité permanent de la santé — Recommandations : <https://www.ourcommons.ca/documentviewer/en/36-1/HEAL/report-2/page-126> Plus d'information : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/sujets/produits-d-autosoins.html>

6 <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/programmes/consultation-frais-proposes-produits-sante-naturels/apercu.html> Frais proposés pour les produits de santé naturels : Aperçu.

7 Charter of Health Freedom: <https://www.charterofhealthfreedom.org/the-charter/>

8 Loi sur les aliments et les drogues, en vigueur jusqu'au 2024-04-16 et modifiée en dernier lieu le 2023-12-22 <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/l-27/>

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Remplace la définition de produit thérapeutique à l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues par la suivante : produit thérapeutique s'entend d'une drogue ou d'un instrument ou de toute combinaison de drogues et d'instruments, à l'exclusion d'un produit de santé naturel au sens du Règlement sur les produits de santé naturels.
2. Abroge l'article 21 321 de la Loi sur les aliments et drogues et le paragraphe 21.8(2) de la Loi sur les aliments et drogues pour annuler les changements imposés par le projet de loi C-47, articles 500-504.
3. Élimine les frais supplémentaires jusqu'à ce que les niveaux de frais soient réexaminés en consultation avec l'industrie.
4. Consulte l'industrie des produits de santé naturels afin d'élaborer une stratégie concurrentielle à l'échelle mondiale pour répondre aux préoccupations en matière de sécurité et de différenciation entre les PSN médicinaux, les suppléments et les autres produits de consommation, tout en tenant compte des coûts et de l'impact de la réglementation sur les entreprises de toutes tailles.
5. Mettre en œuvre les recommandations du Comité permanent de la santé contenues dans le rapport Les produits de santé naturels : une nouvelle vision.
6. Ne mette en œuvre de nouveaux changements réglementaires qu'une fois que les retards accumulés auront été comblés, que les opérations se dérouleront efficacement et que des politiques et des procédures auront été mises en place pour assurer la stabilité des opérations dans le secteur des produits de santé naturels.

Présentée par :

Chambre de commerce du sud-est de l'Alberta et Chambre de commerce de Carleton Place et son district

Coparrainée par :

Chambre de commerce de Peterborough et des Kawarthas

Chambre de commerce de Redwater et de son district

Appuyée par :

Le Comité de l'innovation en santé appuie cette proposition.

AGRICULTURE

Résolutions proposées

43. Soutenir les exploitations agricoles de demain

*Cette résolution approuvée en 2021 en est à sa dernière année.

Thème de la résolution

Agriculture

Description

Pour nourrir le monde, nous devons cultiver l'équivalent des 10 000 dernières années de nourriture au cours des trente prochaines années, ce qui signifie que les producteurs agricoles du monde entier doivent augmenter leur production alimentaire de 60 à 70 %.⁹ Cette demande doit être satisfaite avec des ressources agricoles limitées, notamment des terres, des personnes et des investissements, sans compter les coûts élevés de l'adoption et de la mise en œuvre des technologies, les charges environnementales et réglementaires et le retard dans l'éducation spécialisée et le développement des compétences. La convergence du développement des compétences, des nouvelles technologies, des contrôles réglementaires et des coûts doit être coordonnée pour offrir une stratégie agricole et agroalimentaire efficace afin de développer les fermes du futur.

Contexte

En mars 2016, le Conseil consultatif en matière de croissance économique (ACEG) du gouvernement fédéral a été chargé par le ministre des Finances de fournir des orientations politiques pour les conditions nécessaires à une croissance économique forte et soutenue à long terme. L'ACEG a identifié le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire comme l'un des secteurs stratégiques¹⁰ disposant d'une forte dotation et d'un potentiel de croissance inexploité et significatif.¹¹ Toutefois, pour jouer un rôle économique clé dans notre croissance, nous devons exploiter nos ressources financières, sociales, humaines, naturelles et notre capital bâti afin d'élaborer et de mettre en œuvre des pratiques durables et d'accroître la confiance et la sensibilisation du public afin d'assurer la sécurité alimentaire pour l'avenir.

⁹Rob Saik (2019), Food 5.0: <https://www.robertsaik.com/presentations.html>

¹⁰ Conseil consultatif en matière de croissance économique. Unleashing the growth potential of key sectors: <https://www.budget.canada.ca/aceg-ccce/pdf/key-sectors-secteurs-cles-eng.pdf>

¹¹The Canadian Agri-Food Policy Institute (2018), Barton Forward: optimizing Growth in the Canadian Agri-Food Sector: https://capi-icpa.ca/wp-content/uploads/2018/06/CAP_I_Barton_WhatWeHeardReport_Eng.pdf

Aspects environnementaux

La science et l'innovation ont joué un rôle clé dans le progrès et la croissance de l'agriculture et de l'agroalimentaire canadiens. Les innovations comme les variétés de cultures, les races de bétail et les pratiques de gestion agricole ont eu des effets bénéfiques sur la santé, l'environnement et l'économie grâce à des améliorations significatives des pratiques agricoles. Les techniques et les équipements de culture sans labour ont amélioré la santé des sols et renforcé le piégeage du carbone à l'échelle mondiale. Les améliorations apportées à la génétique animale et à l'efficacité de l'alimentation ont réduit l'intensité des GES dans la production de protéines animales. De plus, de nombreux scientifiques sont convaincus que l'agriculture peut être adaptée pour fixer le carbone dans les sols.¹² Les pratiques d'accumulation de carbone dans les sols, regroupées en gros sous le terme d'« agriculture régénératrice », sont pratiquées depuis des décennies, voire des siècles dans certains endroits. Toutefois, certains obstacles empêchent un plus grand nombre d'agriculteurs d'adopter ces stratégies, notamment les coûts plus élevés des équipements spécialisés et les rendements moindres, car ces pratiques ne permettent pas nécessairement d'obtenir des rendements plus élevés ou de demander des prix plus élevés sur un marché mondial où les producteurs sont des preneurs de prix.

La science continue de dévoiler les relations complexes entre la santé du sol, de l'homme et de l'animal et offre des opportunités pour des systèmes alimentaires de qualité, moins risqués et plus rentables.¹³ Parallèlement, le gouvernement du Canada continue de voir la valeur des investissements dans l'agriculture et l'agroalimentaire et de trouver des solutions par le biais d'initiatives comme le Programme de solutions agricoles pour le climat.¹⁴ Trouver des solutions à des défis complexes en consultant des experts du secteur et des chercheurs, tout en orientant les financements vers les résultats les plus élevés et les meilleurs, peut fournir des solutions pour l'avenir.

Le capital humain : éducation et développement des compétences

Selon l'enquête menée auprès des employeurs par le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture en 2023, 44 % des employeurs n'ont pas été en mesure de trouver les travailleurs dont ils avaient besoin.¹⁵ Par ailleurs, selon un rapport de RBC, 600 jeunes de moins se lancent dans une carrière agricole chaque année, et le nombre d'emplois agricoles non pourvus devrait passer de 63 000 en 2017 à 123 000 d'ici 2029.¹⁶ La plupart de ces emplois vides sont des emplois manuels, non qualifiés, et sont souvent occupés par des travailleurs étrangers temporaires. Les obstacles au travail et à l'investissement dans le secteur doivent être levés en mettant l'accent sur le développement et la reconversion des compétences pour les transitions de carrière, ainsi que sur le développement en début de carrière et la sensibilisation aux possibilités offertes par l'agriculture, l'agroalimentaire et l'agrotechnologie.

¹² Washington Post 'Planting Crops and Carbon, too': <https://www.washingtonpost.com/graphics/2021/climate-solutions/climate-regenerative-agriculture/>

¹³ The Canadian Agri-Food Policy Institute (2018), Barton Forward: optimizing Growth in the Canadian Agri-Food Sector: https://capi-icpa.ca/wp-content/uploads/2018/06/CAPi_Barton_WhatWeHeardReport_Eng.pdf

¹⁴ Gouvernement du Canada : Accélérer l'adoption de meilleures pratiques agroenvironnementales : <https://www.canada.ca/fr/agriculture-agroalimentaire/nouvelles/2021/03/accelerer-ladoption-de-meilleures-pratiques-agroenvironnementales.html>

¹⁵ Canadian Agricultural Human Resource Council Labour Market Dashboard:

<https://app.powerbi.com/view?r=eyJrIjojNDg1NDhmNWMTOTM0ZDZjLlMNTM0ODdjZTFiNTFZiTY1IiwidCI6ImM2OTdmYTEzLTY4OGQ0NDEzNS1hMzgxLWFKNDZlMDY2ZWQ3YSIsImMiOjZ9>

¹⁶ Leadership avisé RBC, Agriculteur 4.0 : Comment les prochains développements de connaissances peuvent transformer l'agriculture :

<https://leadershipavise.rbc.com/agriculteur-4-0-comment-les-prochains-developpements-de-connaissances-peuvent-transformer-lagriculture/>

De plus, il existe une chance inexploitée de créer des programmes agricoles similaires aux programmes de formation professionnelle, d'apprentissage et de santé. Ces programmes peuvent dispenser une formation théorique, scientifique et en matière de sécurité dans le cadre du programme d'études, tout en intégrant une formation et une spécialisation dans le cadre de programmes d'expérience professionnelle immersive. En modélisant des programmes et en créant des incitations pour cibler ce secteur spécialisé, l'industrie et l'éducation peuvent travailler ensemble pour créer un ensemble de compétences employables qui permettent aux étudiants d'acquérir des connaissances et de l'expérience pour contribuer de manière profitable à l'industrie agricole et à notre économie à l'avenir.

Contrôle des coûts et mesures d'incitation pour la technologie et l'innovation

La science et la numérisation transforment les exploitations agricoles du Canada en entreprises de haute technologie soutenues par certaines des sociétés technologiques et des fabricants d'équipement les plus avancés au monde.¹⁷ Partout dans le monde, l'agriculture moderne commence à utiliser des technologies telles que les capteurs avancés, l'imagerie, la surveillance à distance, l'automatisation, la robotique, l'intelligence artificielle et la chaîne de blocs.¹⁸ Alberta Innovates décrit les tracteurs à conduite autonome, les cultivateurs automatisés et les moissonneuses robotisées comme des technologies actuelles en cours de développement. Les producteurs agricoles pourraient augmenter considérablement les rendements tout en minimisant l'impact sur l'environnement en utilisant des systèmes intelligents et automatisés.

Toutefois, le secteur agroalimentaire canadien affiche un faible taux d'adoption des technologies par rapport à d'autres pays.¹⁹ Le Canada devra accroître son avantage concurrentiel et combler le fossé entre les technologies émergentes et les méthodes agricoles traditionnelles, afin d'augmenter sa part de financement mondial dans les technologies clés.²⁰ Selon un rapport de RBC, si le Canada s'efforce de combler le déficit de main-d'œuvre dans le secteur agricole et d'accélérer les investissements dans la technologie, il pourrait gagner 11 milliards de dollars de PIB annuel d'ici à 2030.

Plus de 80 % des producteurs de moins de 40 ans déclarent utiliser la technologie, ce pourcentage diminuant à 57 % chez les plus de 60 ans.²¹ Cela s'explique probablement par le fait que les producteurs estiment que le coût actuel de l'adoption de la technologie ne permet pas d'obtenir les rendements financiers qui justifieraient l'investissement. L'agriculture continue d'être une activité à forte intensité de capital, ce qui la rend difficile à concurrencer dans une nouvelle économie où les investissements dans la technologie sont nécessaires pour la croissance future. L'accès des agriculteurs au crédit est également étonnamment faible, l'agriculture canadienne ne représentant que 1,9 % des prêts commerciaux nationaux. La moyenne mondiale est de 2,9 %; en Nouvelle-Zélande, elle est de 14,1 %. L'intensité des capitaux nécessaires est l'une des raisons pour lesquelles tant d'exploitations restent familiales et constitue un obstacle pour ceux qui souhaitent faire carrière dans l'agriculture.

17 Globe & Mail : Precision agriculture is a game-changer for Canada's farmers: <https://www.theglobeandmail.com/business/adv/article-precision-agriculture-is-a-game-changer-for-canadas-farmers/>

18 Alberta Innovates, The Future of Farming: <https://albertainnovates.ca/impact/newsroom/the-future-of-farming/>

19 Tables sectorielles de stratégies économiques — The sector today and opportunities for tomorrow: <https://ised-isde.canada.ca/site/tables-sectorielles-strategies-economiques/fr/rapport-1>

20 Leadership avisé RBC (2022), Les sept technologies transformatrices capables de soutenir le Canada dans sa révolution verte : <https://leadershipavise.rbc.com/les-sept-technologies-transformatrices-capables-de-soutenir-le-canada-dans-sa-revolution-verte/>

21 RBC Thought Leadership (2019), Farmer 4.0: How the coming skills revolution can transform agriculture: <https://thoughtleadership.rbc.com/farmer-4-0-how-the-coming-skills-revolution-can-transform-agriculture/>

Obstacles réglementaires

Les obstacles réglementaires internes entravent l'innovation et la compétitivité²², et les produits agroalimentaires ont un parcours long et en plusieurs étapes jusqu'au marché. Les questions agroalimentaires relèvent naturellement de différents départements au sein du gouvernement, ce qui entraîne des obstacles réglementaires. La communication et la collaboration interministérielles sont essentielles pour trier et résoudre ces obstacles réglementaires.²³ L'alignement entre tous les niveaux de gouvernement peut contribuer à l'efficacité en éliminant ou en réduisant la duplication des réglementations.

Par ailleurs, de nombreuses réglementations relatives au secteur agroalimentaire sont obsolètes, ce qui entrave les investissements, le commerce, l'innovation et la compétitivité. La modernisation des réglementations doit se concentrer sur un équilibre approprié entre la science et le risque, sans entraver inutilement l'innovation. Notre processus réglementaire doit démontrer que les aliments du Canada sont les plus sûrs, les plus durables et les plus nutritifs au monde.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Veille à ce que la stratégie d'agriculture durable soit cohérente et ne comprenne pas d'objectifs normatifs irréalisables ou compromettant la viabilité économique des producteurs. La stratégie doit être fondée sur la science en évaluant l'intensité des émissions ainsi que la séquestration du carbone et la santé des sols, en augmentant les possibilités de compensation du carbone et en facilitant l'adoption de mesures d'adaptation au changement climatique à la ferme afin d'aider les agriculteurs à accroître leur résilience au changement climatique.
2. Investisse par l'intermédiaire du Programme d'initiatives sectorielles d'Emploi et Développement social Canada dans des programmes de placement, des formations et des programmes qui encouragent l'intérêt pour les carrières agricoles dès le plus jeune âge afin de s'assurer que le secteur agroalimentaire est alimenté par la prochaine génération de talents.
3. Accorde des fonds supplémentaires, par l'intermédiaire du Partenariat pour une agriculture durable, vers le programme Agri-innovate afin de stimuler l'innovation, la commercialisation et l'investissement dans les développements agrotechnologiques, ainsi que leur adoption et leur mise en œuvre par les producteurs.
4. Consulte l'industrie agricole et les associations professionnelles pour moderniser et synchroniser les réglementations et les cadres afin d'accélérer les délais d'approbation et d'être souple et réceptif aux demandes dynamiques locales et mondiales.

Présentée par :

Chambre de commerce du sud-est de l'Alberta

Appuyée par :

Le Comité de l'agriculture et de l'agroalimentaire appuie cette proposition

²² Gouvernement du Canada : Rapport des Tables de stratégies économiques du Canada : Secteur Agroalimentaire : <https://ised-isde.canada.ca/site/tables-sectorielles-strategies-economiques/fr/report-2018/rapport-tables-strategies-economiques-canada-secteur-agroalimentaire>

²³ L'Institut canadien des politiques agroalimentaires, Le Canada, une puissance de l'agroalimentaire : renforcer notre compétitivité et exploiter notre potentiel : Rapport de synthèse de la table ronde : <https://capi-icpa.ca/wp-content/uploads/2017/04/Le-Canada-une-puissance-de-agroalimentaire-Renforcer-notre-compe%CC%81titivite%CC%81-et-exploiter-notre-potential-2017.pdf>

AFFAIRES INTERNATIONALES

Résolutions proposées

44. Rationaliser les réglementations commerciales afin d'accroître les échanges entre le Canada et les États-Unis.

Thème de la résolution

Affaires internationales

Description

Les relations commerciales que le Canada entretient avec les États-Unis sont extrêmement importantes pour le développement économique du pays. Bien que des accords commerciaux bilatéraux comme l'Accord États-Unis-Mexique-Canada (ACEUM) aident à établir des lignes directrices pour le commerce entre les deux pays, davantage de travail peut être fait pour mieux soutenir les sociétés canadiennes qui font des affaires avec les États-Unis, par exemple : harmoniser les normes réglementaires canadiennes et américaines et adopter des normes communes lorsque cela est possible; tout en rationalisant les procédures douanières pour réduire les retards à la frontière en numérisant le contrôle pour une meilleure efficacité et renforcer les efforts de plaidoyer du Canada pour s'assurer que les intérêts des exportateurs canadiens sont représentés.

Contexte

De nombreuses sociétés canadiennes exportent vers les États-Unis, plus de 70 % des exportations totales du Canada étant destinées au marché américain. Cette relation commerciale étendue contribue de manière significative à l'économie canadienne, générant environ 20 % du PIB du pays. Chaque jour, le Canada exporte pour 1,2 milliard de dollars de marchandises vers les États-Unis, soit un total de 438 milliards de dollars par an. Les liens économiques étroits entre les deux nations sont renforcés par l'accord États-Unis-Mexique-Canada (ACCORD), qui facilite des opérations commerciales plus fluides. Ces exportations comprennent un large éventail de biens et de services, allant des ressources naturelles et des produits manufacturés à la technologie et aux services financiers, ce qui reflète la nature diversifiée de la production économique du Canada et sa dépendance critique à l'égard des partenariats commerciaux avec les États-Unis pour une croissance économique soutenue.

En ce qui concerne les réglementations commerciales, le processus bureaucratique coûte environ 36 milliards de dollars par an aux entreprises exportatrices canadiennes. Ceci constitue un obstacle pour les entreprises qui cherchent à commercer avec les États-Unis. Alors que les sociétés canadiennes cherchent à se développer, la réduction de la bureaucratie et du fardeau réglementaire se traduira par une augmentation de la productivité et de la compétitivité. Le commerce transfrontalier n'est pas toujours simple, et la circulation des marchandises, des produits et des services peut s'avérer difficile en raison des changements constants en matière de réglementation et de conformité. Les retards à la frontière sont souvent dus à la complexité et à la lenteur de la documentation et de la classification des produits, en particulier du processus de vérification des documents par les agents frontaliers. Ce problème est également aggravé par la quantité de documents nécessaires pour répertorier tous les articles contenus dans les conteneurs qui traversent la frontière.

L'incohérence des réglementations aux frontières peut entraîner des retards qui se traduisent par des pertes de temps et d'argent pour les exportateurs canadiens. L'introduction de nouvelles réglementations au Canada qui ne sont pas alignées sur les normes américaines crée également des obstacles pour les sociétés canadiennes et entrave le commerce dans son ensemble. Une meilleure communication entre les pays sur les nouvelles réglementations permettrait d'améliorer l'alignement et la normalisation.

Le marché américain offre aux petites et moyennes entreprises (PME) de grandes possibilités d'expansion et de croissance. En même temps, elles ont besoin du soutien du gouvernement fédéral pour naviguer dans l'environnement commercial avec les États-Unis sous la forme de conseils et de soutien pour comprendre l'environnement réglementaire et les exigences pour le commerce.

À l'heure actuelle, le Conseil du Trésor du Canada a ressuscité le Conseil de coopération en matière de réglementation afin de rencontrer les parties prenantes pour comprendre les obstacles réglementaires au commerce avec les États-Unis. Pour que ce Conseil soit efficace, des réunions régulières doivent être organisées pour comprendre quelles politiques réglementaires sont adoptées par le Canada et quelles politiques entravent le commerce avec les États-Unis, ainsi que pour établir un mécanisme de suivi des progrès concernant les changements réglementaires par l'intermédiaire du Conseil de coopération en matière de réglementation.

Les barrières commerciales représentent et créent des occasions perdues pour les entreprises canadiennes de se développer et de devenir plus compétitives dans une économie mondiale en pleine croissance.

Résolutions proposées

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Renforce les efforts de plaidoyer avec les États-Unis pour réduire les formalités administratives entre le Canada et les États-Unis.
2. Travaille avec ses homologues américains pour introduire des procédures douanières simplifiées afin de réduire les retards à la frontière en passant au traitement numérique et à l'automatisation.
3. Cherche à harmoniser les normes et les réglementations afin de mieux les aligner sur celles des États-Unis.
4. Soutienne les petites et moyennes entreprises (PME) afin qu'elles puissent mieux accéder au marché américain grâce à l'éducation, à l'information et aux services financiers.
5. Renforce le Conseil de coopération en matière de réglementation afin de traiter les politiques, en particulier les règlements, qui entravent le commerce, tout en servant de mécanisme de retour d'information avec les entreprises canadiennes sur les questions réglementaires.

Présentée par :

Chambre de commerce pour le Grand Moncton

Coparrainée par :

Chambre de commerce de l'Atlantique

Appuyée par :

Le Comité des affaires internationales appuie cette proposition.

DOSSIERS SPÉCIAUX

Résolutions proposées

45. Des chaînes d’approvisionnement durables concurrentielles

Thème de la résolution

Industrie manufacturière et des chaînes de valeur

Description

De plus en plus, les organisations doivent mesurer, surveiller, gérer et faire des rapports sur leurs émissions de GES de portée 3. Décarboniser les chaînes de valeur tout en conciliant les objectifs de rentabilité avec l’augmentation des coûts et la diminution des ressources est une mission difficile pour le secteur privé. Cette mission est encore plus difficile pour les petites et moyennes entreprises (PME) qui manquent de capitaux, de temps et de sources fiables pour comprendre les exigences complexes et déroutantes en matière de mesure et de rapport des émissions de portée 3. Permettre aux PME d’accéder à des capitaux abordables pour mettre en œuvre les recommandations du rapport sur les émissions de portée 3 non seulement essentiel pour répondre aux exigences du marché en matière d’action sur le climat, mais aussi pour maintenir des chaînes d’approvisionnement compétitives à l’échelle mondiale.

Contexte

Les attentes des parties prenantes augmentent, les consommateurs et les employés prennent de plus en plus de décisions éclairées par les impacts et les priorités déclarés des entreprises en matière de gouvernance environnementale durable (ESG). L’évolution rapide de l’environnement réglementaire est l’un des facteurs de changement les plus pressants. Les dirigeants canadiens doivent être conscients d’un nombre croissant d’exigences et de normes dans les juridictions géographiques, industrielles et financières. En octobre 2022, le Conseil international des normes de durabilité (ISSB) a annoncé sa décision historique de rendre les rapports sur les émissions de portée 3 obligatoires. Les organismes de réglementation nord-américains, notamment les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et la Securities Exchange Commission (SEC), ont également déposé des propositions de règles de divulgation obligatoire liées au climat qui prennent en compte les rapports sur les émissions de portée 3.

Le changement climatique est devenu une question d’intérêt général et les sociétés ne peuvent plus ignorer les préoccupations des différentes parties prenantes, notamment les investisseurs, les clients et les employés. Les investisseurs veulent éclairer leurs décisions d’investissement et s’interrogent de plus en plus sur la manière dont les sociétés gèrent les impacts financiers des risques et opportunités liés au climat. Les parties prenantes comme les clients et les employés veulent être associées à des sociétés responsables qui font ce qu’il faut et créent de la valeur ajoutée grâce à des produits et services plus innovants et plus efficaces en termes d’émissions de carbone.¹

¹ Climate Impacts Of Value Chains: Tackling Scope 3 Ghg Emissions By Sarah Keyes, Chartered Professional Accountants of Canada, 2023.

Les émissions de GES des portées 1, 2 et 3 peuvent être mesurées et définies à l'aide du Protocole de suivi de gaz à effet de serre du gouvernement fédéral — Norme commune pour les opérations fédérales (le protocole de suivi des GES).¹ La norme classe les émissions directes et indirectes de GES d'une société en trois portées, définies comme les émissions de portée 1 (c'est-à-dire les émissions directes provenant de sources possédées ou contrôlées), les émissions de portée 2 (c'est-à-dire les émissions indirectes provenant de la production d'énergie achetée et consommée par la société déclarante) et les émissions de portée 3 (c'est-à-dire toutes les autres émissions indirectes qui se produisent dans la chaîne de valeur d'une société). Le protocole des GES n'est pas la seule norme disponible pour mesurer les émissions de GES, cependant, il s'agit de la norme comptable la plus largement utilisée et référencée dans de nombreux règlements, normes et cadres.

Les émissions de portée 3, c'est-à-dire les gaz à effet de serre générés en dehors des propres activités d'une société, mais au sein de sa chaîne de valeur, représentent un pourcentage stupéfiant de 88 % des émissions totales des entreprises. Il s'agit donc d'un domaine critique pour la réduction des émissions totales. Cependant, la mesure et le rapport de ces émissions posent des problèmes considérables, car leurs sources se situent au-delà de la portée opérationnelle d'une entreprise.² Obtenir des informations claires peut s'avérer difficile. Avec une visibilité limitée des réseaux d'approvisionnement au-delà des fournisseurs directs, il n'est pas facile de savoir où se situent les risques.

Les grandes sociétés publiques américaines ont perdu près d'un demi-billion de dollars de valeur entre 2015 et 2019 en raison de violations ESG dans la chaîne d'approvisionnement. Une chaîne d'approvisionnement efficace et durable peut accroître la résilience des organisations, faciliter l'atténuation des risques et stimuler l'efficacité grâce à la circularité et à la diversification des sources d'approvisionnement. Elle peut également contribuer à protéger contre les ruptures d'approvisionnement dues à la rareté des ressources et contre les dommages à la marque liés à un incident environnemental ou éthique.

3 Saisir ces occasions peut donner aux sociétés un autre moyen de se différencier et de maintenir un avantage concurrentiel sur le marché. La première étape consiste à comprendre leur chaîne d'approvisionnement de bout en bout et à identifier les risques géographiques, les risques liés aux produits, les risques liés aux pratiques et les risques liés aux entités. Les sociétés peuvent ainsi adapter leur système de gestion des fournisseurs et démontrer qu'elles utilisent les ressources de manière appropriée et responsable.

Une fois que les sociétés ont déterminé les risques et les opportunités commerciales à cibler au sein de leur chaîne d'approvisionnement, elles doivent identifier les besoins en données sur les pratiques de travail et de production, les systèmes de traçabilité et les émissions de gaz à effet de serre à chaque étape de la chaîne de valeur. Pour la plupart des entreprises, il sera difficile de collecter des données auprès de l'ensemble des fournisseurs et de le faire d'une manière qui permette la cohérence, la comparabilité et l'utilité. Cependant, chaque fournisseur aura ses propres systèmes, formats et normes de rapport. Cela rend difficile l'agrégation et la comparaison des résultats et soulève des questions quant à l'exhaustivité, l'exactitude et la fiabilité, et accroît la nécessité d'investir dans des systèmes permettant de répondre à de multiples demandes d'approvisionnement.

² Défis et solutions dans la mesure et le rapport des émissions de portée 3, Recherche pour le ministère néerlandais de l'infrastructure et de la gestion de l'eau, Laver, Bartel, Hofman, Deloitte

Les organisations peuvent se tourner vers des solutions technologiques émergentes pour collecter et normaliser ces données. Des outils sont en cours de développement, qui adaptent les solutions de traçabilité existantes pour aider à localiser l'origine, la production et la consommation des marchandises au sein de la chaîne d'approvisionnement d'une société. Cela aidera les dirigeants à créer un profil de risque plus complet pour leur chaîne de valeur, y compris des informations qui auraient pu être difficiles à collecter auparavant par des moyens plus inefficaces comme l'enquête. En fin de compte, les solutions technologiques pour la chaîne d'approvisionnement visent à rationaliser la collecte, la gestion et l'utilisation des données. Les organisations de toutes tailles doivent surveiller leurs résultats, en se tenant au courant des attentes réglementaires et sectorielles. Même les sociétés qui ne sont pas directement ou officiellement concernées par ces exigences doivent en être conscientes, car leurs acheteurs en aval le sont probablement.³

La réalisation et l'optimisation des opportunités de la chaîne d'approvisionnement durable de portée 3, tout en atténuant les risques associés, nécessitent un engagement et une stratégie intégrée à l'échelle de l'entreprise. De nombreuses ressources sont disponibles pour aider les PME à concevoir et à déployer une stratégie, ainsi qu'à établir des rapports de confiance. Certaines organisations peuvent aider à définir un cadre et servir de normes de référence. Toutefois, l'adaptation de ces ressources aux caractéristiques et priorités uniques d'une PME nécessite des capitaux, du temps et des ressources humaines à déployer, ainsi qu'une démonstration claire du retour sur investissement. Alors que les marchés de capitaux privés mettent déjà en œuvre des systèmes, le gouvernement fédéral doit faire preuve de leadership pour soutenir la croissance, la compétitivité et la survie de la chaîne d'approvisionnement des PME par le biais des canaux de capitaux existants qu'elles peuvent influencer.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Travaille avec la Banque de développement du Canada, le Programme de développement des collectivités, le Prêt de financement des petites entreprises du Canada (PFPEC) et la Société du Crédit Agricole pour établir des facilités financières à des taux inférieurs au taux préférentiel bancaire (taux préférentiel bancaire = taux préférentiel de la Banque du Canada + 2 %) pour les petites et moyennes entreprises qualifiées qui mettent en œuvre les émissions de portée 3 et en font rapport.
2. Collabore avec Exportation et développement Canada pour soutenir la compétitivité des entreprises canadiennes et autochtones qui pénètrent sur les marchés mondiaux grâce à des installations commerciales d'exportation à un coût de capital réduit, ainsi qu'à des coûts d'installation et de programme réduits lors de l'alignement des rapports sur les émissions de portée 3 sur les stratégies d'entrée sur le marché.
3. Soutienne le secteur agricole en veillant à ce que la mise en œuvre des rapports sur le champ d'application 3 soit soutenue dans le cadre du Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable).

Présentée par :

Chambre de commerce de Chatham-Kent

Appuyée par :

Le Comité des dossiers spéciaux appuie cette proposition

³ How companies can ensure more sustainable and ethical supply chains, KPMG